

# Améliorer les pratiques de gestion des déchets dans l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision



---

# Améliorer les pratiques de gestion des déchets dans l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision :

## Études de cas, analyse des possibilités et recommandations à l'intention des productions



Travaux de recherche réalisés de juillet à décembre 2022  
Auteurs du rapport : Andrew Robinson et Samantha Leigh, Green Spark Group

Publication : Ontario Créatif. Droits d'auteur : Imprimeur du Roi 2023

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Toutes les opinions, constatations, conclusions ou recommandations exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de Téléfilm Canada ou d'Ontario Créatif. Le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario et leurs organismes ne sont aucunement liés par les recommandations contenues dans ce document.

English version available for download at:  
<https://digitallibrary.ontariocreates.ca/DigitalLibrary/OGS/AboutUs.aspx>

Coordonnées :  
Si vous avez des questions à propos de ce rapport ou de son contenu, veuillez envoyer un courriel à l'adresse :  
[OGSInfo@ontariocreates.ca](mailto:OGSInfo@ontariocreates.ca)

---

# Glossaire

- **Fourchettes budgétaires en dollars canadiens :**
  - Longs métrages canadiens (budget intermédiaire) • 5 à 10 millions
  - Séries télévisées canadiennes (budget intermédiaire) • 10 à 20 millions
  - Longs métrages étrangers (budget intermédiaire) • 15 à 30 millions
  - Séries télévisées étrangères (budget élevé) • 20 à 80 millions
- **Circularité :** Caractéristique des systèmes économiques, techniques et environnementaux visant à éliminer le gaspillage et à réutiliser au maximum les ressources.
- **Compost :** Produit qui ressemble au sol résultant de la décomposition de matières organiques. Terme également employé pour désigner le flux de collecte des déchets organiques.
- **Plastique compostable :** Matière plastique sans origine fossile, fabriquée à partir de ressources naturelles (bioplastique) et certifiée par un tiers comme étant biodégradable en milieu de compostage commercial. Ce type de plastique est de plus en plus utilisé dans la fabrication des emballages alimentaires à usage unique.
- **Réacheminement :** Processus visant à diminuer les déchets envoyés dans des sites d'enfouissement et à les réacheminer, généralement par le biais des filières de recyclage, de réutilisation ou de compostage.
- **Installation :** Espace spécialement construit ou réaménagé en studio d'enregistrement ou de production cinématographique et télévisuelle.
- **Réutilisation :** Pratique consistant à réemployer les matériaux usagés au lieu de les jeter.
- **Déchets mixtes :** Désignation courante des ordures ménagères. Les déchets mixtes (ou déchets solides municipaux) sont souvent enfouis en Ontario. Les termes « déchets mixtes » et « ordures ménagères » sont interchangeables dans le présent rapport.
- **Déchets recyclables :** Matières généralement acceptées dans les filières de recyclage, telles que les métaux, le papier, certains plastiques et le verre.
- **Prestataires (de gestion des déchets) :** Entreprises ou professionnels sous contrat spécialement chargés de gérer, de transporter ou d'éliminer les déchets des productions.
- **Gestion des déchets :** Processus par lequel les organisations éliminent leurs différents déchets, y compris les matières recyclables et organiques.

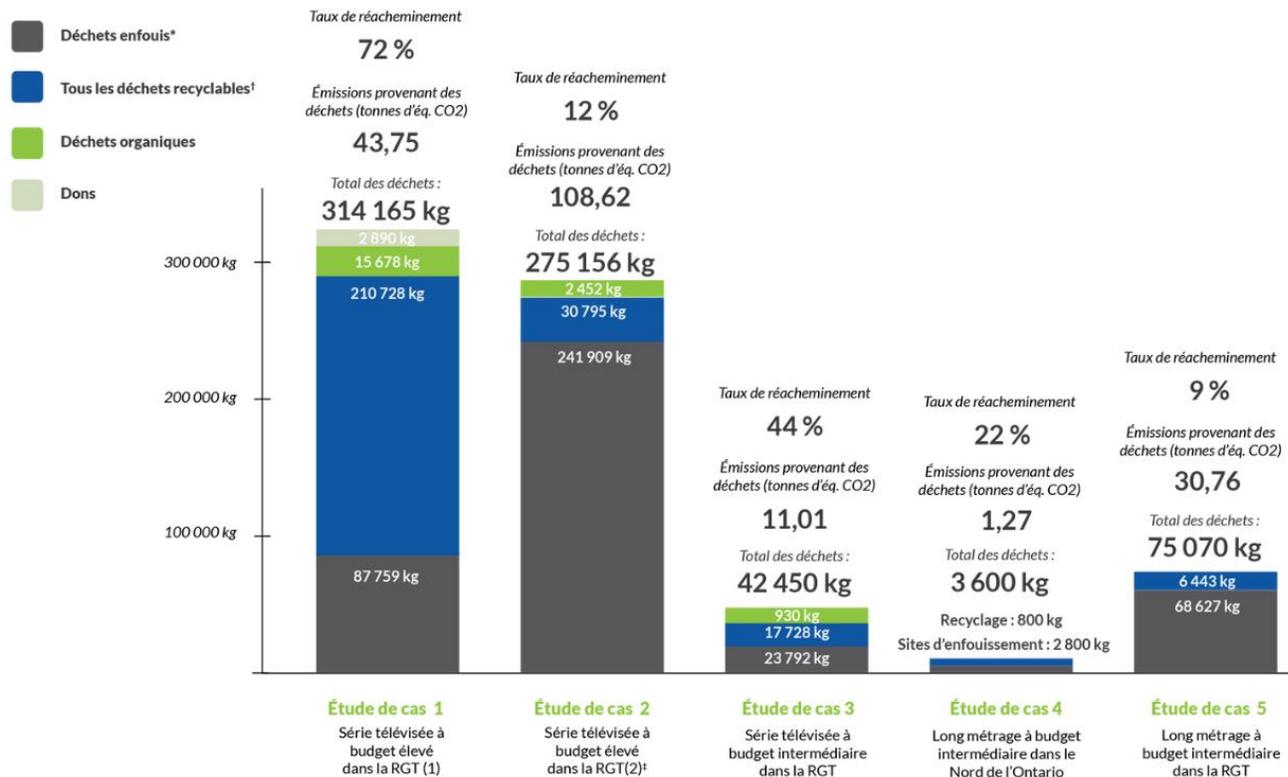
# RÉSUMÉ

Les équipes de tournage sont en prise directe avec la quantité de matériaux utilisés et éliminés par les productions cinématographiques et télévisuelles – une facette dont les spectateurs n’ont pas forcément conscience. Heureusement, diverses possibilités de réduire ces déchets sont à portée de main des productions, et ce, quelle que soit leur enveloppe budgétaire, leur taille ou leur nature.

S’inspirant de divers rapports appelant à une transformation publiés par des alliances et organisations sectorielles aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe qui s’alarment de l’ampleur des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l’industrie du cinéma et de la télévision, Écran vert Ontario et Ontario Créatif, avec le soutien de Téléfilm Canada, ont demandé à Green Spark Group d’analyser les flux de déchets des productions. Le rapport issu de cette analyse fournit des renseignements d’importance cruciale sur les types de déchets produits à l’heure actuelle, les circonstances dans lesquelles ils sont réacheminés (ou non) en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation, et les changements durables qu’il conviendrait d’amorcer dans l’industrie cinématographique et télévisuelle dans une optique de réduction des déchets et des émissions.

Pour mettre en contexte les pratiques de l’industrie du cinéma et de la télévision en matière de déchets générés et de réacheminement, le présent rapport s’appuie sur des entretiens et un sondage auprès des parties prenantes du secteur, sur l’étude de plusieurs productions établies en Ontario, ainsi que sur l’examen des systèmes et politiques de gestion des déchets municipaux de l’Ontario et des pratiques de divers prestataires tiers intervenant dans la région du grand Toronto et le Nord de l’Ontario où les projets sélectionnés à titre d’échantillon étaient tournés. Voir page 9 pour trouver une explication complète de la méthodologie. Les données et observations présentées ici pourraient servir à éclairer d’autres recherches et à orienter l’adoption de pratiques durables en matière de gestion des déchets par les productions tournant dans d’autres régions.

## Résumé des quantités de déchets de production et des taux de réacheminement



<sup>\*</sup>Inclut les matériaux de construction et de plateau usagés en l'absence de renseignements sur le recyclage.

<sup>†</sup>Inclut l'énergie provenant des déchets lorsqu'elle est utilisée, ainsi que le recyclage des matériaux de construction et de plateau. <sup>‡</sup>Poids total estimé des déchets d'après les données recueillies sur trois mois.

## Obstacles courants et occasions propices au changement

L'étude de cinq productions différentes établies en Ontario a mis au jour des taux variables de réacheminement des déchets (allant de 9 % à 72 %, cf. figure à la page précédente). Les personnes représentant l'industrie ont classé dans cet ordre les principaux déchets générés par les productions : 1) les récipients à usage unique pour aliments et boissons; 2) les déchets alimentaires et organiques; 3) les matériaux de construction; et 4) les décors de plateau, les accessoires et les costumes. Green Spark Group a évalué les cycles de vie de ces matières et suggéré des solutions pour améliorer ou réduire leur utilisation. Voir les graphiques page 47-48 pour en savoir plus sur les obstacles et les possibilités connexes.

Quatre possibilités majeures d'amélioration du réacheminement des déchets ont émergé à la lumière des entretiens, des sondages auprès des équipes de production et des prestataires, des observations sur site et de l'expérience sectorielle générale de Green Spark Group. Voir le tableau de synthèse des pistes d'action page 58-60. Les mesures proposées sont classées par ordre de facilité de mise en œuvre dans le respect des principes de l'économie circulaire et incluent les recommandations suivantes :

### Comblar les lacunes critiques du compostage (page 50)

Les matières organiques peuvent représenter jusqu'à 33 % du total des déchets d'une production (page 23). En l'absence de compostage ou de bonne gestion de cette pratique, les déchets organiques sont envoyés dans des sites d'enfouissement où ils engendrent d'importantes émissions de méthane (page 12).

- Prévoir dans le budget des productions la prestation de services de compostage et de réacheminement des déchets.
- Veiller au moins à placer des bacs de collecte des déchets organiques dans tous les espaces servant à la préparation et à la consommation des repas. Sensibiliser les équipes de production au tri des déchets organiques.

#### Comblar les lacunes critiques du compostage



#### Responsabiliser davantage les productions



## Responsabiliser davantage les productions (page 51)

Les personnes interrogées ont suggéré à maintes reprises que la prise de mandats et la mise en place d'incitatifs par les studios et les gouvernements pourraient améliorer le réacheminement des déchets par les productions. La nécessité d'un soutien hiérarchique de la part des studios et des producteurs a été fréquemment citée dans les entretiens (page 36).

- Faire appel à des prestataires proposant des services de réacheminement, lorsque cela est possible.
- Veiller aux niveaux adéquats de financement et de dotation en personnel des services responsables du développement durable.

## Résoudre les problèmes d'entreposage (page 53)

Le coût des espaces d'entreposage requis et la nécessité de bien les gérer font partie des difficultés fréquemment mentionnées lors des entretiens. L'absence de tels espaces est ressortie en tête des obstacles à la réutilisation des matériaux et au réacheminement des déchets (page 33). L'un des principaux problèmes entravant ce réemploi par les productions réside dans le temps et l'énergie nécessaires pour communiquer la liste des éléments disponibles, puis les retrouver/localiser (stockage de longue durée) et coordonner les opérations logistiques de transport des matériaux d'une production à l'autre ou assurer la livraison auprès d'autres utilisateurs potentiels.

- Améliorer la communication et la collaboration entre toutes les parties prenantes de l'industrie pour optimiser efficacement la circularité des matériaux.
- Instaurer une collaboration à l'échelle sectorielle pour la mise en place et la gestion optimisée d'un réseau d'espaces d'entreposage.

#### Résoudre les problèmes d'entreposage



#### Amorcer un changement culturel



---

## Amorcer un changement culturel en renforçant la sensibilisation et la mobilisation (page 55)

Les équipes de tournage de l'industrie du cinéma et de la télévision ont bien conscience du volume conséquent de déchets générés par les productions. Les entretiens et les sondages ont principalement mis en lumière l'absence d'orientations imposées par la direction et l'état d'esprit pessimiste quant aux solutions permettant de diminuer l'impact des déchets (page 33).

- Les membres de l'industrie ont besoin d'un soutien général et de cadres de travail robustes pour systématiser les efforts de réduction des déchets.
- Tant que les pratiques de production durable ne sont pas inscrites au rang des responsabilités incombant aux équipes de tournage, il serait judicieux d'embaucher des experts ou de créer des services responsables du développement durable afin de sensibiliser les équipes et de les inciter à adopter des mesures propices à l'élimination appropriée et au réacheminement des déchets.

À la lumière des conclusions de cette étude, l'adoption prioritaire de pratiques durables sur les plateaux de tournage devrait faire figure de norme sectorielle applicable à l'ensemble des productions cinématographiques et télévisuelles. Les membres du personnel appellent vivement à la durabilité des productions qui les emploient. Un souhait qui risque de compromettre la capacité future des productions non respectueuses de cette démarche à attirer les meilleurs talents. Dans le même temps, les prestataires de gestion des déchets doivent se montrer enclins à proposer des services de réacheminement pour répondre à la demande. L'Ontario ne doit pas manquer cette occasion d'assumer le rôle de chef de file sectoriel des pratiques plus vertes axées sur l'économie circulaire afin d'attirer davantage de productions dans la province, et d'établir un plan directeur pour une industrie durable et florissante face aux enjeux actuels de transformation de notre société.



*Image de membres d'équipage transportant des contenants de boisson réutilisables.  
Photo fournie par Écran vert Ontario.*

---

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Glossaire.....  | 3  |
| Introduction.....   | 8  |
| Méthodologie.....   | 9  |
| Contexte : La gestion des déchets dans l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision.....                | 11 |
| Les pratiques de gestion des déchets en Ontario.....  | 12 |
| La gestion des déchets dans l'industrie du cinéma et de la télévision.....                                      | 13 |
| Les déchets générés par les productions.....  | 14 |
| Études de cas portant sur cinq productions ontariennes.....   | 21 |
| Méthode de recherche.....   | 22 |
| Observations.....   | 22 |
| Conclusions des entretiens et de l'enquête.....   | 29 |
| Notation des systèmes de gestion des déchets des productions.....   | 30 |
| Réutilisation des matériaux par les productions.....  | 32 |
| Obstacles à la réutilisation des matériaux et au réacheminement des déchets.....                                | 33 |
| Possibilités de réutilisation des matériaux et de réduction des déchets.....                                    | 36 |
| Les quatre principaux types de déchets générés par les productions.....   | 40 |
| Matériaux couramment utilisés par les productions, mais posant problème pour le réacheminement des déchets..... | 41 |
| Évaluation du cycle de vie des matériaux utilisés par les productions.....                                      | 42 |
| Obstacles et possibilités.....  | 47 |
| Conclusion : Possibilités et pistes d'action.....   | 49 |
| Comblar les lacunes critiques du compostage.....  | 50 |
| Responsabiliser davantage les productions.....  | 51 |
| Résoudre les problèmes d'entreposage.....   | 53 |
| Amorcer un changement culturel en renforçant la sensibilisation et la mobilisation.....                         | 55 |
| Insuffler un leadership sectoriel.....  | 56 |
| Tableau de synthèse des pistes d'action.....  | 58 |
| Annexes.....  | 61 |
| Annexe A   Études de cas complètes.....   | 62 |
| Étude de cas n° 1 : Série télévisée à budget élevé dans la région du grand Toronto (1).....                     | 63 |
| Étude de cas n° 2 : Série télévisée à budget élevé dans la région du grand Toronto (2).....                     | 68 |
| Étude de cas n° 3 : Série télévisée à budget intermédiaire dans la région du grand Toronto....                  | 73 |
| Étude de cas n° 4 : Long métrage à budget intermédiaire dans le Nord de l'Ontario.....                          | 78 |
| Étude de cas n° 5 : Long métrage à budget intermédiaire dans la région du grand Toronto.....                    | 83 |
| Annexe B   Participation aux entretiens et à l'enquête.....   | 89 |
| Annexe C   Organigramme des flux de déchets et de matériaux.....  | 90 |

---

# Introduction

Les lieux de tournage des productions cinématographiques et télévisuelles sont semblables à des villes fourmillantes, en raison du nombre colossal de personnes, de matériaux et de sources d'énergie qu'il faut faire venir pour réaliser le projet. Les équipes de production sont en prise directe avec les déchets ainsi générés et leur impact environnemental.

Toutes les productions, indépendamment de leur taille et de leur nature, ont la possibilité de réduire leurs déchets et d'améliorer la circularité des ressources. Les parties prenantes de l'industrie en ont conscience et commencent à prendre des mesures visant à limiter la production des déchets qui contribuent à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques à l'échelle de la planète.

Ces dernières années, diverses alliances et organisations sectorielles aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe ont publié des rapports de recherche soulignant l'ampleur des émissions de gaz à effet de serre et des déchets provenant des productions cinématographiques et télévisuelles. En parallèle, un rapport récent de Téléfilm Canada indique que les parties prenantes du secteur sont désireuses d'apprendre, de faire des efforts et de voir advenir des améliorations majeures tendant vers une industrie durable<sup>1</sup>. Ces conclusions en faveur d'une transformation mettent en évidence l'impact environnemental de l'industrie du cinéma et de la télévision et éclairent les changements prioritaires requis à grande échelle pour rendre les productions plus durables.

Faisant fond sur ces constatations antérieures issues d'une vaste mobilisation sectorielle, Écran vert Ontario (EVO) a jugé qu'il serait utile d'évaluer les taux de génération et de réacheminement des déchets dans l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision pour aider l'ensemble de ses membres à mieux comprendre comment adapter leurs pratiques de façon à réduire les déchets et les émissions provenant de leur activité. Par conséquent, EVO et Ontario Créatif, en partenariat avec Téléfilm Canada, ont commandité le présent rapport visant à analyser les flux de déchets des productions et à recueillir des renseignements d'importance cruciale sur les types de déchets produits à l'heure actuelle et sur les circonstances dans lesquelles ils sont réacheminés (ou non) en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation. Il est indispensable de mieux connaître les pratiques et les possibilités de réacheminement des déchets pour faire advenir une industrie durable et résoudre les problèmes de planification à la fin du cycle de vie des produits.

Les questions de gestion des matériaux et des déchets s'inscrivent dans le cadre de référence de « l'économie circulaire » qui, selon la Fondation Ellen MacArthur, s'articule autour des trois principes suivants : la lutte contre le gaspillage et la pollution, la circulation des produits et des matériaux (à leur valeur maximale) et la régénération des ressources naturelles<sup>2</sup>. L'intégration des

---

<sup>1</sup> Téléfilm Canada, [Sondage sur la sensibilisation au développement durable](#), consultation le 22 novembre 2022.

<sup>2</sup>Fondation Ellen MacArthur, [What is a circular economy?](#), consultation le 22 novembre 2022.

---

principes de l'économie circulaire dès les premiers stades de préproduction des contenus cinématographiques et télévisuels est essentielle pour réduire de manière significative la quantité de déchets produits et résoudre les difficultés de réacheminement mises au jour. Les pistes d'action préconisées dans le présent rapport sont axées en priorité sur les principes de lutte contre le gaspillage et la pollution, et de circulation des produits et des matériaux.

## Méthodologie

Le présent rapport synthétise les enseignements tirés de la participation directe et de l'observation de quatre productions cinématographiques et télévisuelles de différentes tailles, toutes établies en Ontario et opérant dans deux régions. Cette étude avait pour objectif :

- de mesurer le taux d'élimination des déchets des productions cinématographiques et télévisuelles
- de cerner les difficultés de réacheminement des déchets
- de comprendre le paysage des prestataires tiers et des services municipaux de gestion des déchets à la disposition de l'industrie et d'évaluer les coûts connexes
- d'analyser le cycle de vie de quatre matériaux de production courants
- d'étudier les possibilités d'amélioration des processus et de formuler des recommandations

Les méthodes de collecte de données suivantes ont été employées :

- recherches préliminaires et examen des renseignements accessibles au public
- entretiens et réunions d'enquête auprès d'informateurs clés, notamment de :
  - représentants des prestataires de gestion des déchets au service de l'industrie (si possible)
  - représentants du Circular Innovation Council
  - membres du comité consultatif d'Écran vert Ontario
- étude principale portant sur quatre productions établies en Ontario :
  - entretiens avec les responsables de service ou les membres du personnel chargés de l'utilisation/la réutilisation des matériaux et de la gestion des déchets sur chaque production
  - sondage en ligne diffusé auprès des équipes des productions participantes
  - visites d'une journée sur le site de chaque production pour les entretiens de suivi/observations
- collecte de données auprès des prestataires de gestion des déchets et des productions quant aux volumes ou poids et aux types de déchets issus de chaque espace de production

Les renseignements obtenus ont ensuite été compilés, agrégés et analysés pour faire émerger des tendances et tirer des enseignements. En complément des résultats obtenus et des recommandations connexes, Green Spark Group (GSG) s'est appuyé sur son expérience sectorielle générale.

Les renseignements accessibles au public concernant les prestataires de gestion des déchets ont également servi à approfondir les conclusions de cette étude. Aucune précision relative au coût

---

des divers services disponibles n'était directement accessible ou autorisée à la diffusion en raison des clauses de confidentialité du projet, compte tenu de la concurrence croissante sur ce marché.

Les entretiens ont joué un rôle essentiel afin d'ancrer toutes les rétroactions dans l'expérience sectorielle des personnes interrogées. Tous les renseignements recueillis auprès des productions et dans le cadre des sondages et des entretiens sont régis en vertu d'une politique de confidentialité émanant d'Ontario Créatif et ont été anonymisés après agrégation. Le présent rapport vise à illustrer les effets des pratiques actuelles et à cerner des domaines d'amélioration à l'échelle de l'industrie. À ce titre, les contributions des productions participantes, des membres de leurs équipes et des prestataires ont été précieuses.

---

# Contexte : La gestion des déchets dans l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision

## Introduction

Il est essentiel de comprendre les pratiques actuelles de gestion des déchets en général pour cerner les problématiques et les possibilités propres à l'industrie du cinéma et de la télévision. Cette partie synthétise les constatations tirées de l'examen des renseignements accessibles au public et des entretiens auprès d'informateurs clés ayant une expertise de la gestion des déchets en Ontario. Le contexte régional dans lequel s'inscrit la gestion des déchets du côté des productions et du côté des prestataires a été approfondi au moyen d'entretiens et de visites sur site, ainsi qu'à la lumière de l'expérience professionnelle de GSG. Les points suivants seront abordés ci-après :

- [Les pratiques de gestion des déchets en Ontario](#)
- [La gestion des déchets dans l'industrie du cinéma et de la télévision](#)
- [Les déchets générés par les productions](#)
  - [Les prestataires et services par région](#)
  - [L'accès aux services et infrastructures de gestion des déchets du secteur public](#)
  - [Les services et rapports de réacheminement : coûts et obstacles](#)

---

## Les pratiques de gestion des déchets en Ontario

Au Canada, les secteurs public et privé assurent conjointement la gestion des déchets dans le respect des réglementations nationales, provinciales et municipales en vigueur. En 2018, environ 28 % des déchets générés (tous secteurs confondus) ont été réacheminés. La majeure partie des déchets restants (72 %) ont été envoyés dans des sites d'enfouissement partout au Canada<sup>3</sup>. D'après le *Rapport national sur la caractérisation des déchets* (2019), le taux de réacheminement des déchets en Ontario était de 26 %, soit en dessous de la moyenne nationale, bien que l'on déplore le manque de données représentatives pour cette province concernant les déchets de sources commerciales<sup>4</sup>.

L'Ontario compte 616 sites d'enfouissement publics et plus de 200 appartenant au secteur privé. Sur l'ensemble des déchets éliminés en Ontario, 39 % proviennent du secteur résidentiel, 52 % des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) et 8 % de la démolition, du défrichage et de la construction (DDC)<sup>5</sup>. Toutefois, le manque de données relatives aux secteurs ICI et DDC en Ontario représente une lacune majeure qui n'a pas encore été comblée. D'après les estimations figurant dans le rapport *State of Waste in Ontario: Landfill Report* (2021), l'Ontario exporte 3,3 millions de tonnes de déchets vers les États-Unis<sup>6</sup> (principalement le Michigan), soit 27 % des déchets de la province pour lesquels il n'existe aucune donnée de caractérisation ou de réacheminement.

L'enfouissement des déchets a un impact considérable sur l'environnement. En 2020, les sites d'enfouissement au Canada représentaient à eux seuls 23 % des émissions nationales de méthane<sup>7</sup>. Le méthane est un gaz à effet de serre qui piège environ 25 % de chaleur supplémentaire par rapport au dioxyde de carbone et contribue donc grandement au réchauffement de la planète<sup>8</sup>. Les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement sont causées par la décomposition en milieu anoxique de matières biodégradables (denrées alimentaires, papier, résidus de bois)<sup>9</sup>.

En Ontario, les trois principales catégories de déchets enfouis sont les aliments (24 %), les plastiques (15 %) et le papier (12 %), selon des moyennes pondérées par secteur<sup>10</sup>. Or, ces matières sont soit compostables, soit recyclables. Il existe donc là une possibilité majeure pour l'Ontario d'augmenter la quantité de déchets détournés des sites d'enfouissement. Aucune donnée n'est disponible quant à la proportion des déchets enfouis provenant de l'industrie du cinéma et de la télévision. D'après les normes nationales de déclaration, il s'agirait de déchets de

---

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada, [Réacheminement et élimination des déchets solides](#), 26 janvier 2022.

<sup>4</sup> Environnement et changement climatique Canada, [Rapport national sur la caractérisation des déchets](#), 2019 (Annexe B : Ontario, page 3).

<sup>5</sup> Ibid. (Annexe B : Ontario, page 1).

<sup>6</sup> Ontario Waste Management Association (OWMA), [Landfill Report](#), janvier 2021 (en anglais uniquement).

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada, [Déchets et gaz à effet de serre : mesures prises par le Canada](#), 20 février 2023.

<sup>8</sup> United States Environmental Protection Agency, [Overview of Greenhouse Gases](#), 16 mai 2022 (en anglais uniquement).

<sup>9</sup> Gouvernement du Canada, [Traitement des matières organiques des déchets solides municipaux](#), 17 septembre 2013.

<sup>10</sup> Environnement et changement climatique Canada, [Rapport national sur la caractérisation des déchets](#), 2019 (Annexe B : Ontario, page 3).

---

sources non résidentielles relevant des secteurs ICI ou DDC. Or, les pratiques de ces derniers en matière de déclaration des déchets étant très lacunaires en Ontario, un axe d'amélioration important se dégage à l'échelle de la province et de l'industrie.

La réduction des déchets alimentaires fait partie des objectifs de la *Loi sur le don d'aliments* de l'Ontario<sup>11</sup>, qui exempte les donateurs et les bénéficiaires de toute responsabilité en cas de distribution en toute bonne foi d'aliments salubres et propres à la consommation. Cette loi s'applique à l'ensemble des fournisseurs de services de restauration, y compris ceux qui desservent les productions cinématographiques et télévisuelles.

Le gouvernement de l'Ontario met actuellement en œuvre sa *Stratégie pour un Ontario sans déchets* qui fixe un objectif de réacheminement de 50 % des déchets d'ici à 2030<sup>12</sup>. Ce processus prévoit la collecte de données, la révision des réglementations et politiques, ainsi que l'instauration d'une responsabilité élargie des producteurs applicable aux programmes existants de réacheminement des déchets. Parmi les autres points en cours de discussion figurent les interdictions d'élimination (restriction des matières acceptées dans les sites d'enfouissement) et la promotion des marchés pour les matériaux récupérés (produits en métal et en bois recyclés, par exemple). Toutefois, cette stratégie n'a pas été mise à jour depuis 2017 et aucune donnée quantitative d'avancement à l'égard des objectifs intermédiaires n'a été communiquée au public. En outre, le *Règlement interdisant les plastiques à usage unique* pris par le gouvernement fédéral et entré en vigueur en décembre 2022 détourne d'ores et déjà la demande vis-à-vis de ces matières<sup>13</sup>. Si et quand elles seront appliquées, ces politiques peuvent avoir des répercussions directes sur l'industrie du cinéma et de la télévision.

## La gestion des déchets dans l'industrie du cinéma et de la télévision

En fonction de la taille, du genre et des besoins créatifs de chacune, les productions cinématographiques et télévisuelles peuvent générer beaucoup de déchets. Pourtant, comparativement à d'autres industries, les données de référence sectorielles sont limitées en ce qui concerne les types et les quantités de déchets des productions.

D'après les estimations d'un rapport britannique publié en 2020, un tentpole moyen (film dont le budget dépasse les 70 millions de dollars des États-Unis) produit environ 313 500 tonnes de déchets<sup>14</sup>. En 2021, l'Ontario a accueilli 394 productions cinématographiques et télévisuelles, dont 360 avec prises de vue réelles<sup>15</sup>. Sachant qu'il n'existe actuellement aucune valeur de

---

<sup>11</sup> National Zero Waste Council, *Food Donation and Civil Liability in Canada*, avril 2018 (en anglais uniquement).

<sup>12</sup> Gouvernement de l'Ontario, *Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire*, publication en février 2017, mise à jour le 28 juillet 2021. Voir le [rapport d'étape](#) du 22 décembre 2022. Consultation en février 2023.

<sup>13</sup> Gouvernement du Canada, *Règlement interdisant les plastiques à usage unique - Aperçu*, 2 février 2023.

<sup>14</sup> albert, *a screen new deal*, mars 2021, consultation le 23 juin 2022 (en anglais uniquement). Ces données se rapportent à 19 tentpoles produits aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Le volume total de déchets équivaldrait au poids de 313,5 baleines bleues de 100 tonnes chacune en moyenne.

<sup>15</sup> Ontario Créatif, *Statistiques sur la production cinématographique et télévisuelle 2021 selon le format*, 24 mars 2023.

référence sectorielle des quantités de déchets provenant des productions selon le budget et le format, il n'est pas possible d'évaluer le volume total de déchets qu'elles génèrent.

## Les déchets générés par les productions

En règle générale, la collecte des déchets des productions intervient dans trois espaces stratégiques :

1. les bureaux de la production
2. les installations d'enregistrement
3. les extérieurs, le cas échéant (voir tableau 1)

Chacun de ces espaces produit des types de déchets différents qui sont gérés par des services particuliers.

**Tableau 1 : Espaces de production et types de déchets habituellement générés**

|                         | Bureaux de la production   | Installations d'enregistrement*   | Extérieurs   |
|-------------------------|--|---|--|
| <b>Description</b>      | <p>Site généralement fixe, situé dans ou à proximité des installations de tournage.</p> <p>Déchets souvent gérés par l'installation elle-même ou par l'intermédiaire de prestataires recommandés spécialement pour la collecte des déchets de bureau.</p>  | <p>Studios d'enregistrement et espaces de soutien (ateliers, lieux d'entreposage).</p> <p>Déchets généraux ordinaires (provenant des bureaux, des toilettes, etc.) généralement gérés par l'installation. Les productions souscrivent un contrat avec des prestataires privés pour la gestion de certains types de déchets comme les matériaux de construction ou les documents administratifs. Les transporteurs chargés de l'enlèvement des déchets provenant des extérieurs viennent en renfort pour la collecte des déchets dans l'installation quand les déchets produits par l'équipe de tournage en studio prennent trop de place.</p> | <p>Tout lieu de tournage ne faisant pas partie d'une installation d'enregistrement (commerce, résidence, parc, etc.).</p> <p>Déchets produits par l'équipe de tournage.</p> <p>En fonction des extérieurs et des besoins créatifs, les déchets peuvent également inclure des matériaux de construction et des plateaux montés avant les prises de vue.</p> |
| <b>Types de déchets</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets ordinaires</li> <li>• Déchets recyclables en mélange</li> <li>• Déchets organiques</li> <li>• EPI (en fonction de l'évolution des protocoles)</li> <li>• Papier et carton</li> <li>• Appareils électroniques</li> <li>• Piles</li> <li>• Textile</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets ordinaires</li> <li>• Déchets recyclables en mélange</li> <li>• Déchets organiques</li> <li>• EPI (en fonction de l'évolution des protocoles)</li> <li>• Matériaux de construction</li> <li>• Matériaux de décor des plateaux (mobilier, etc.)</li> <li>• Accessoires</li> <li>• Costumes et textile</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets ordinaires</li> <li>• Déchets recyclables en mélange</li> <li>• Déchets organiques</li> <li>• EPI (en fonction de l'évolution des protocoles)</li> <li>• Matériaux de construction (en fonction des besoins)</li> <li>• Matériaux de décor des plateaux (en fonction des besoins)</li> </ul>              |

\*Les installations d'enregistrement peuvent être spécialement construites ou aménagées dans des espaces d'entreposage existants. Les productions peuvent également occuper des bâtiments (salles de conférence, écoles, etc.) durant les tournages, auquel cas ces lieux entrent dans la catégorie des installations d'enregistrement.

---

## Les prestataires et services par région

Des productions opérant dans la région du grand Toronto (RGT) et le Nord de l'Ontario ont accepté de participer à l'étude. Les prestataires et services de gestion et de réacheminement des déchets à la disposition des productions participantes variaient selon la région.

Dans la RGT, les productions ont recours à deux prestataires principaux pour la collecte des déchets provenant des bureaux et des installations d'enregistrement, et à un transporteur régional (parmi six disponibles environ) pour l'enlèvement des déchets provenant des extérieurs. Dans le Nord de l'Ontario, Green for Life Environmental (GFL) est le premier prestataire régional. Les productions adaptent leurs pratiques aux services de collecte de GFL et utilisent les installations publiques de récupération qui sont gérées par GFL en vertu d'un contrat conclu avec les administrations locales. Le tableau 2 offre une synthèse dans laquelle figurent d'autres services régionaux de réacheminement des déchets. Il serait opportun de mener de futures études sur l'écosystème des prestataires de gestion des déchets dans d'autres régions de l'Ontario (et au-delà) afin d'évaluer la convergence ou la divergence de leurs pratiques par rapport aux résultats présentés ici.

L'établissement de relations fiables avec les prestataires est capital, car les productions tournent souvent en dehors des heures normales de travail et ont besoin de services d'appel pour tenir les calendriers de production et respecter les exigences des autorisations de tournage, surtout en extérieur.



*Camion porteur à faux-cadre basculant assurant l'enlèvement de matériaux de construction.  
Crédit photo : Samantha Leigh, Green Spark Group*

**Tableau 2 : Synthèse des services de gestion des déchets, de compostage et de réutilisation des matériaux par région**

| Région  | Nord de l'Ontario   | Région du grand Toronto (RGT)  |
|---|---|--|
| <b>Gestion des déchets (ordures ménagères et déchets recyclables)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>GFL est le principal prestataire mettant à disposition des bennes à ordures pour l'élimination de tous les déchets mixtes (ordures ménagères) et recyclables. Les matières acceptées par les filières de recyclage varient selon les municipalités.</li> <li>Dans le cas des prises de vue dans une installation, les déchets mixtes et recyclables provenant des bureaux et de l'installation font l'objet d'une collecte commune.</li> <li>Les tournages en extérieur sont fréquents. Dans ce cas, les déchets sont déposés dans une installation publique de récupération ou dans les bennes à ordures de la production par le service des extérieurs.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Il existe un vaste panel de services d'élimination des déchets mixtes et recyclables. L'industrie cinématographique fait largement appel à une poignée de prestataires, dont Papersavers.</li> <li>De nombreux services sont disponibles pour assurer l'enlèvement des matériaux de construction, mais les productions de la RGT privilégient souvent un prestataire en particulier qui a préféré ne pas être nommé. Ce dernier peut déposer les déchets dans les sites de récupération ou les stations de transfert à proximité ou dans des installations de recyclage spécialistes des matériaux de construction, en fonction des demandes de la production.</li> <li>La collecte des déchets provenant des tournages en extérieur est effectuée par six à huit professionnels sous contrat ou par de petites entreprises telles que Green Sustainability Solutions qui desservent l'industrie cinématographique. Ces prestataires déposent les déchets provenant des extérieurs dans les installations publiques de récupération/stations de transfert ou auprès d'entreprises privées comme Merlin Plastics et GFL avec lesquelles ils ont souscrit un contrat.</li> </ul>  |
| <b>Compostage</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans cette région, les productions n'ont accès à aucun service de compostage commercial.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Trois prestataires assurant la collecte des déchets organiques en vue de leur compostage sont accessibles aux productions dans la RGT (Rethink Resource, Green Sustainability Solutions et Papersavers).</li> <li>D'après les personnes interrogées, trois des prestataires existants de gestion des déchets provenant des extérieurs se disent également prêts à assurer la collecte des déchets organiques à l'avenir.</li> <li>Les déchets organiques de sources commerciales ne sont pas acceptés par les sites de récupération locaux. Les prestataires concluent des contrats privés avec des entreprises pour la collecte des déchets organiques. L'installation de compostage commercial connue la plus proche, qui accepte notamment les emballages alimentaires compostables*, se situe à Belleville, Ontario, c'est-à-dire hors de la RGT.</li> <li>Selon quatre prestataires de gestion des déchets interrogés, la demande de services de compostage est faible parmi les productions.</li> <li>Les responsables de service et les prestataires interrogés ont constaté que les productions ne sont pas enclines à payer pour la fourniture de services de compostage distincts, ou ne sont pas en mesure de le faire.</li> </ul> |
| <b>Dons alimentaires</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les dons alimentaires, de nature informelle, ont une visée communautaire : ils consistent, pour les</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins un fournisseur de services d'intendance et de restauration effectue des dons alimentaires à l'échelle organisationnelle. Deux des productions à</li> </ul>   |

| Région                                   | Nord de l'Ontario  | Région du grand Toronto (RGT)  |
|--|--|--|
| <b>Dons alimentaires (suite)</b>         | <p>fournisseurs de services d'intendance, à distribuer tout surplus de nourriture au sein de leurs réseaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme Bouffe Récup proposé par <a href="#">Deuxième Récolte</a> est mis à profit par certaines productions, mais pas par celles ayant participé à ce projet.</li> <li>D'après les personnes interrogées, les filières officielles de don d'aliments n'acceptent pas les denrées provenant des productions, et ce, en raison de préoccupations particulières liées à la santé et à la salubrité.</li> </ul>   | <p>l'étude ont fait appel à Blazing Kitchen, qui a donné et redistribué de la nourriture par l'intermédiaire de son partenariat avec <a href="#">Feed it Forward</a>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres fournisseurs de services de restauration à l'image de David Mintz Catering ont collaboré avec des productions faisant don du surplus de nourriture par l'intermédiaire d'un service interne ou d'un cabinet de conseil en matière de développement durable. Les services responsables du développement durable font directement don de denrées alimentaires aux organisations de bienfaisance locale ou passent par le programme Bouffe Récup de <a href="#">Deuxième Récolte</a>.</li> </ul>  |
| <b>Réutilisation et don de matériaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les pratiques de réutilisation des matériaux ont une visée communautaire et sont souvent adoptées de manière informelle ou mises en place par de petites entreprises et par des magasins d'occasion comme l'Armée du salut et Value Village.</li> <li>La gestion de l'entreposage et des stocks s'effectue généralement en collaboration avec les producteurs qui organisent régulièrement des productions dans la région.</li> <li>Les matériaux usagés et les denrées alimentaires en surplus sont donnés à diverses organisations locales (magasins d'occasion, refuges, écoles, compagnies artistiques, etc.).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Parmi les services de réemploi des matériaux figurent les sociétés de location, les marchés en direct, les ventes de plateaux ou les enchères, et les magasins d'occasion.</li> <li>Les sociétés de location et les installations d'entreposage sont limitées en raison des coûts de location et de gestion dans la RGT. Citons l'exemple de Wiseacre Rentals, qui fournit divers matériaux de décor des plateaux et accessoires. D'autres sociétés de location d'accessoires sont spécialisées dans certains types d'objets comme les antiquités (par exemple : The Barn, Abbey Road Entertainment, Cynthia Findlay) ou les dispositifs médicaux (par exemple : Medicine in Film Inc.). L'analyse complète de ces services sortait du champ d'application de la présente étude.</li> <li>Les services de production ont souvent recours aux marchés en direct qui permettent la mise en relation entre membres du secteur par le biais de plateformes telles que les groupes Facebook. Citons également le marché en direct Ready Set Recycle, qui propose des services de vente de plateaux par le biais de son groupe d'entreprise.</li> <li>Les magasins d'occasion tels que l'Armée du salut, Value Village et Habitat for Humanity ReStores sont des ressources largement exploitées par les services de production pour dénicher des matériaux de construction et de décor de plateaux, des accessoires et des costumes, puis pour leur donner une seconde vie. L'analyse complète des filières de don possibles sortait du champ d'application de la présente étude.</li> <li>Les séries télévisées entreposent généralement les matériaux dans de grandes remorques ou dans des conteneurs d'expédition en vue de leur réutilisation la saison suivante. Toutefois, ces espaces peuvent également se transformer en stockage de longue durée lorsque la responsabilité connexe est transférée à de nouveaux services de production, studios ou équipes de tournage.</li> </ul> |

\*La légitimité des bioplastiques compostables doit être certifiée par un tiers vérifié.

---

## **L'accès aux services et infrastructures de gestion des déchets du secteur public**

Les pratiques et les prestataires de gestion des déchets de l'industrie cinématographique chevauchent souvent les infrastructures et services de gestion des déchets du secteur public, comme l'illustre parfaitement le cas des déchets provenant des extérieurs : la collecte de ces derniers est généralement effectuée par de petites entreprises ou des professionnels sous contrat qui les déposent dans une installation publique de récupération à proximité. Les sites de récupération que fréquentent les prestataires desservant l'industrie du cinéma varient en fonction des lieux de tournage. Les équipes de production utilisent elles aussi occasionnellement les installations publiques de récupération si elles n'ont pas la possibilité d'éliminer certains matériaux (meublier endommagé, appareils électroniques, etc.) dans un bac prévu à cet effet dans l'installation d'enregistrement ou auprès d'un quelconque prestataire de réutilisation des matériaux.

Pour déposer à la fois des déchets mixtes et recyclables dans une installation publique de récupération, les prestataires doivent peser chacun de leurs chargements, séparer les contaminants et payer d'éventuels droits. Dans les installations publiques de récupération en Ontario, le recyclage est souvent gratuit pour les usagers du secteur résidentiel, mais le dépôt d'ordures ménagères ou de déchets mixtes et recyclables provenant de sources commerciales est payant.

Les sites de récupération dans les régions de tournage évaluées dans cette étude (RGT et Nord de l'Ontario) ne proposent pas de services de compostage. Les déchets organiques sont donc déposés dans les bacs à ordures ménagères et enfouis. Certains prestataires de gestion des déchets provenant des extérieurs qui ont participé à cette étude proposaient des services de recyclage ou de compostage par le biais de sociétés privées. Toutefois, il s'agit d'une pratique peu courante mise en œuvre sur demande des productions clientes. Fait primordial : les installations publiques de récupération sont généralement ouvertes aux heures normales de travail, ce qui impose aux prestataires de stocker les déchets collectés provenant des tournages de nuit en extérieur.

## **Les services et rapports de réacheminement : coûts et obstacles**

Il existe deux grandes méthodes d'évaluation des services d'élimination et de réacheminement fournis par des prestataires tiers : les rapports de réacheminement et l'analyse de la composition des déchets. Les rapports de réacheminement récapitulent la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement, aux filières de recyclage et de compostage ou à d'autres services d'élimination. Ces documents précisent le poids ou le volume total de chaque type de déchet, ainsi qu'un pourcentage global reflétant la proportion des déchets détournés des sites d'enfouissement. Plus détaillée, l'analyse de la composition (ou étude de caractérisation) des déchets inclut une vérification des déchets qui consiste à trier les déchets par type et à les peser séparément, puis à analyser les contaminants des flux de déchets.

---

Les rapports de réacheminement et de composition sont utiles pour les productions, car ils offrent une vue synthétique des répercussions environnementales de l'élimination des déchets, permettent d'évaluer l'efficacité du tri des déchets effectué par le personnel et contribuent aux exigences de déclaration en matière de développement durable qui incombent de plus en plus souvent aux sociétés de production et aux studios<sup>16</sup>.

La fourniture de rapports de réacheminement et de composition des déchets dépend du prestataire. Les personnes interrogées ont indiqué que l'établissement de rapports périodiques peut être assuré à la demande des productions, sous réserve qu'elles soient prêtes à assumer l'éventuel surcoût de ce service. Il convient de noter qu'aucun droit fixe ou standard n'est imposé pour ces services, et que certains vendeurs ne facturent aucun supplément.

Dans le Nord de l'Ontario, GFL peut fournir aux productions des rapports de réacheminement, avec estimation des contaminants, si ces dernières en font la demande en amont de la collecte. À l'heure actuelle, ce service n'engendre pas de surcoût.

Dans la RGT, Papersavers fournit régulièrement des rapports de réacheminement, sans surcoût pour les productions. Rethink Resource et Green Sustainability Solutions sont spécialistes des rapports de composition des déchets, ce qui explique pourquoi leurs services coûtent plus cher qu'un enfouissement, de l'avis des personnes interrogées. D'autres prestataires, y compris les transporteurs chargés de l'enlèvement des déchets provenant des extérieurs, ont déclaré être en mesure de fournir des rapports de réacheminement à condition que les productions couvrent les coûts supplémentaires de main-d'œuvre et de transport requis pour déposer les matériaux dans des installations privées si les installations publiques de récupération ou les stations de transfert n'assurent pas le réacheminement (dans le cas des déchets compostables ou des matériaux de construction usagés, par exemple). Tous les prestataires ont souligné que les services de réacheminement des déchets et les rapports connexes font actuellement l'objet d'une très faible demande de la part des productions.

Le principal obstacle empêchant à ce jour le réacheminement d'un volume accru de déchets provenant des productions réside dans l'absence de demande des productions sur ce marché. En effet, bon nombre d'entre elles ne sollicitent pas ou ne paient pas cette prestation. Parmi les obstacles observés côté prestataires, citons le regroupement des déchets provenant de multiples clients, dans le camion de collecte ou sur un terrain, et la contamination consécutive qui empêche le recyclage ou le compostage des flux de déchets. Les transporteurs chargés de l'enlèvement des déchets des productions déposent le fruit de leur collecte dans d'autres installations en vue de leur élimination ou de leur réacheminement : ils doivent donc trier les contaminants éventuels pour éviter que leur chargement soit refusé et envoyé à l'enfouissement. Au cours des entretiens, les prestataires se sont déclarés aptes à fournir ces services de tri des contaminants si les productions couvrent les coûts supplémentaires de main-d'œuvre et

---

<sup>16</sup> La Sustainable Production Alliance s'est engagée à publier tous les deux ans un compte rendu de l'impact environnemental des tournages. Voir [Close Up: Carbon Emissions of Film and Television Production](#), mars 2021 (en anglais uniquement).

---

éventuellement de transport vers une installation de recyclage ou de compostage. Pour lever ces obstacles, les productions peuvent commencer par allouer une part de leur budget au réacheminement des déchets, demander aux prestataires d'assurer ce type de service et investir davantage pour sensibiliser les équipes de production et réduire la contamination. Ces solutions sont abordées plus en détail dans la partie [Conclusion : Pistes d'action \(page 49\)](#).

La ventilation précise des coûts et le montant détaillé de ces services n'étaient pas disponibles ou autorisés à la diffusion en raison des clauses de confidentialité du présent projet. Toutefois, la concurrence tarifaire s'accroît de plus en plus sur le marché des services de collecte et de réacheminement des déchets. En outre, aucune des productions ayant participé à l'étude principale (voir les [études de cas](#)) n'allait au-delà des pratiques élémentaires de recyclage et de compostage, limitant ainsi la possibilité d'établir des comparaisons pertinentes en termes de coût. Il serait utile d'approfondir les échanges sur la question avec les prestataires de gestion des déchets pour mieux appréhender les mesures susceptibles de lever les obstacles réels et perçus sur le plan tarifaire.



Exemple de site de collecte des déchets recyclables. Crédit photo : Écran vert Ontario.

---

# Études de cas portant sur cinq productions ontariennes

## Introduction

Au total, cinq productions ont fait l'objet d'une étude de cas aux fins du présent rapport, dont quatre en activité et une tirée des archives de Green Spark Group. Cette partie résume les constatations de ces études de cas :

- [Méthode de recherche](#)
- [Observations](#)
  - [Pratiques en vigueur et problématiques rencontrées par les productions](#)
  - [Besoins particuliers et production de déchets](#)
  - [Émissions de gaz à effet de serre provenant des déchets](#)
  - [Problématiques régionales rencontrées par les productions et les prestataires](#)

Pour consulter un résumé détaillé de chaque étude de cas, veuillez consulter l'[Annexe A | Études de cas complètes](#).

---

## Méthode de recherche

Pendant cinq mois, quatre productions établies en Ontario et sélectionnées par EVO ont participé à la collecte des données requises pour le présent projet. Ces productions ont été classées par budget (intermédiaire/élevé) et par région de tournage (région du grand Toronto et Nord de l'Ontario). L'étude incluait des visites sur site, des entretiens avec certains techniciens occupant des postes clés au sein de chaque production ainsi qu'avec les prestataires de gestion des déchets, et une enquête transmise à l'ensemble des équipes de tournage. Enfin, une production supplémentaire a été incluse ([étude de cas n° 1](#)) à partir de données d'archive détenues par GSG afin d'élargir l'ensemble de données et l'analyse.

Les données relatives à chaque production couvrent la durée complète de la performance-spectacle, à l'exception de l'[étude de cas n° 2](#) dont le calendrier de production n'était pas bouclé à la fin de la période d'étude. Le poids total de déchets produits et réacheminés par la production en question a été estimé d'après les données recueillies sur quatre mois. Les différences entre ces valeurs sont mises en évidence, le cas échéant.

Les données fournies par le service de construction d'une ancienne production cliente de GSG suggèrent que la charge utile réelle d'un bac à ordures de 40 verges carrées destiné aux déchets mixtes de construction d'une production est nettement inférieure à celle prévue par le facteur de conversion de l'US Environmental Protection Agency (EPA). Toutefois, en l'absence de données fiables propres aux productions, le facteur de conversion de l'US EPA a été utilisé systématiquement pour comptabiliser les bois de construction.

Les données ont été consignées en fonction du poids des déchets, dans la mesure du possible, ou converties à partir du volume en fonction des conversions volume/poids établies pour différents types de déchets<sup>17</sup>. Le calcul des volumes dépendait du cubage des bacs (par exemple : 40 verges carrées, 6 verges carrées) ou du nombre de sacs, en partant du principe que chaque sac contient 20 litres de matériau selon les normes définies par albert<sup>18</sup>. Dans les cas où les prestataires ne fournissaient pas de rapports de réacheminement, les volumes de déchets ont été déterminés d'après les factures, sur lesquelles étaient précisés le cubage des bacs à ordures et le nombre de fois qu'ils ont été vidés.

## Observations

### Pratiques en vigueur et problématiques rencontrées par les productions

Dans l'ensemble, les quatre productions en activité ayant participé au présent projet rencontraient des problématiques similaires en matière de réacheminement des déchets, et ce, indépendamment de la taille de la production ou de la région de tournage. Au sein de chaque structure, plusieurs services intervenaient dans la gestion des déchets, ce qui était source de

---

<sup>17</sup> U.S. Environmental Protection Agency, [Volume-to-Weight Conversion Factors](#), avril 2016 (en anglais uniquement).

<sup>18</sup> albert, [Methodology paper - albert carbon calculator](#), octobre 2022 (en anglais uniquement).

---

redondance et de confusion en termes de responsabilité, mais aussi de contamination des déchets. L'absence de normalisation du processus de gestion ou de chaîne de communication bien établie constituait une difficulté majeure pour toutes les productions. Les études de cas ont mis en lumière les pratiques et problématiques suivantes.

- **Les services de réacheminement variaient selon l'espace de production.** Dans les trois productions de la RGT, les bureaux disposaient d'options de réacheminement plus nombreuses que les autres espaces de soutien. Ces productions faisaient toutes appel à Papersavers, qui assure le réacheminement de divers matériaux dont les déchets organiques, le papier, les piles, le textile et les bouteilles/canettes.
- **La collecte des déchets organiques était restreinte.** Trois des productions établies dans la RGT avaient partiellement recours au compostage (dans les bureaux), ce qui couvrait 2 % ou moins du volume total de déchets. Dans l'étude de cas n° 1, le compostage était mis en place dans les extérieurs, dans les bureaux et dans l'installation. En proportion du volume des déchets mixtes, recyclables et organiques (c'est-à-dire hors matériaux de construction et de plateau), les matières organiques représentaient 33 % des déchets générés par cette production. Partant du principe que la composition des déchets est similaire dans toutes les productions, le recours au compostage constitue un axe majeur d'amélioration du réacheminement des déchets. Si le Nord de l'Ontario ne propose pas de services de compostage, ces derniers existent bel et bien dans la RGT mais sont rarement utilisés. Voir [Problématiques régionales rencontrées par les productions et les prestataires](#).
- **Toutes les productions proposaient des services de gestion et de recyclage des déchets sur les lieux de tournage et dans les espaces de soutien.** Néanmoins, deux des quatre productions en activité ne plaçaient pas toujours les bacs à ordures et les bacs de recyclage à proximité les uns des autres, ce qui a favorisé la contamination. Durant les entretiens, les membres du personnel du service des extérieurs au sein de trois productions ont expliqué qu'il était coutume de placer les deux bacs au même endroit, mais une personne interrogée a déclaré que ce n'était pas toujours possible en fonction du temps alloué pour la mise en place. Il est également arrivé que le personnel déplace ces bacs. De plus, les équipes en charge des extérieurs ne sont pas responsables du tri des déchets. Par conséquent, tous les contaminants provenant d'une production qui ne dédie pas de ressources au tri des déchets sont pris en charge par le prestataire de gestion des déchets et envoyés à l'enfouissement.
- **Des taux élevés de contamination des déchets recyclables ont été observés durant les visites sur site auprès des quatre productions en activité. Seule exception dans l'étude de cas n° 2, où la production avait embauché un cabinet de conseil en développement durable pour trier les déchets et sensibiliser le personnel.** Seule la production du Nord de l'Ontario (étude de cas n° 4) recevait un rapport de son prestataire concernant la contamination de ses déchets recyclables; aucun rapport détaillé de réacheminement n'était fourni par les prestataires de la RGT. La contamination des bacs de recyclage est une problématique rencontrée par toutes les productions, tandis que le degré de

---

transparence eu égard aux taux de contamination varie selon les services et les prestataires choisis par la production. À noter l'importance que les productions demandent activement et systématiquement des rapports de réacheminement pour que ce service fasse partie du bouquet standard. Voir [Conclusion : Pistes d'action](#) pour approfondir la question.

- **La documentation relative à l'élimination et au réacheminement des matériaux de construction usagés constituait une lacune majeure dans l'ensemble des productions à l'étude.** Seules les trois productions de la RGT disposaient de services dédiés à l'élimination des matériaux de construction et de plateau usagés, ce qui s'explique en partie par le fait que la production du Nord de l'Ontario avait un très petit plateau et était déterminée à réutiliser les matériaux au maximum. Les trois productions de la RGT faisaient appel au même prestataire privilégié pour la collecte de ces déchets dans des bacs mixtes; il y a de fortes chances qu'ils aient été envoyés à l'enfouissement selon les dires du prestataire. Dans tous les cas, ce dernier n'a pas fourni de services ou de rapports de réacheminement et n'est pas équipé à l'heure actuelle pour la vérification des déchets. Cependant, d'après les entretiens avec le prestataire, il lui serait possible de transporter les déchets à cette fin vers d'autres prestataires, si les productions demandent un tel service et sont prêtes à assumer les frais connexes.
- **La réutilisation et l'entreposage des matériaux de construction et de plateau constituaient une pratique exemplaire adoptée par l'ensemble des productions. Toutefois, le volume n'était pas documenté dans tous les cas.** Le suivi systématique de ces données s'avérerait utile pour approfondir l'analyse et améliorer la gestion. Voir [Conclusion : Pistes d'action](#) pour approfondir la question.

## Besoins particuliers et production de déchets

Le volume de déchets des productions variait en fonction de la taille, de la nature et de la conception de ces dernières. Aux fins de la présente étude, la taille de la production a été déterminée en fonction de sa fourchette budgétaire (voir [Glossaire](#), page 3). La nature des productions était divisée en deux catégories : long métrage ou série télévisée. Enfin, la conception pouvait être de période contemporaine, historique ou futuriste. Ce détail est important car il semble plus facile de se procurer des matériaux usagés/réutilisables pour le décor des plateaux de conception contemporaine ou historique.

Les deux productions de série télévisée à budget élevé ([études de cas n° 1](#) et [n° 2](#)) établies dans la RGT ont produit un volume de déchets plus de huit fois supérieur à [l'étude de cas n° 3](#), qui portait sur une production de série télévisée à budget intermédiaire, de conception contemporaine, disposant d'un plateau minimal. Les deux autres productions de série télévisée, quant à elles, occupaient de vastes plateaux générant davantage de déchets. La production intermédiaire de série télévisée a produit plus de déchets que les deux productions de long métrage à budget intermédiaire ([études de cas n° 4](#) et [n° 5](#)) établies dans la RGT et le Nord de l'Ontario. Ce constat vient étayer les propos recueillis lors des entretiens, selon lesquels les

---

productions au long cours engendrent plus de déchets. Toutefois, il s'avère nécessaire de collecter davantage de données pour mettre au jour des schémas.

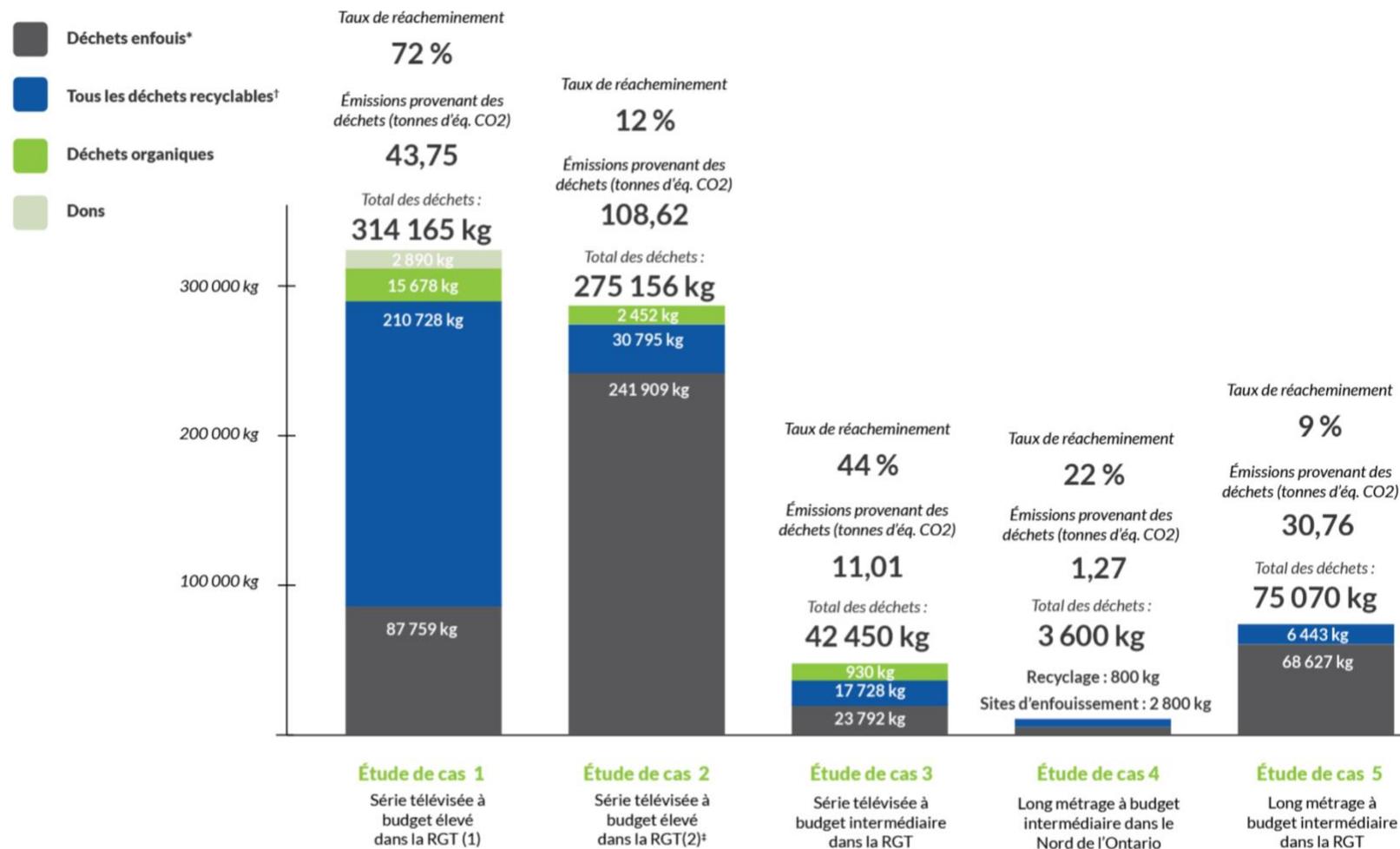
Les deux productions de long métrage participant à ce projet se trouvaient dans la même fourchette budgétaire, mais opéraient dans des régions différentes. Dans [l'étude de cas n° 4](#) (Nord de l'Ontario), la production demandait une conception minimale, très différente de celle requise dans [l'étude de cas n° 5](#) (RGT), dont la production historique nécessitait d'importants efforts de décoration des plateaux. Le volume supérieur de déchets provenant du long métrage produit dans la RGT s'expliquait probablement plutôt par ces différences de conception que par des caractéristiques régionales. Il est nécessaire de mener une collecte de données approfondie pour analyser les différences en matière de réacheminement des déchets en fonction des régions de production en Ontario.

### **Émissions de gaz à effet de serre provenant des déchets**

Les mêmes types de déchets émettent plus ou moins de gaz à effet de serre selon la façon dont ils sont gérés. Comme expliqué en introduction, les matières organiques enfouies contribuent grandement au réchauffement de la planète, car elles émettent du méthane. La figure 1 illustre les émissions provenant des déchets exprimées en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO<sub>2</sub>), une unité de mesure normalisée des émissions de gaz à effet de serre, dont le méthane. Les volumes de déchets de chaque production ont été divisés par type (déchets mixtes et recyclables, déchets organiques) et selon la méthode d'élimination (enfouissement/inconnue, recyclage, compostage, dons), puis saisis dans le calculateur de carbone albert – un outil de référence de l'industrie servant à calculer les émissions des productions<sup>19</sup>. Une différence majeure apparaît entre les deux grosses productions de série télévisée de la RGT : [l'étude de cas n° 1](#) a fait état de plus de 317 000 kg de déchets produits, contre 275 000 kg estimés dans [l'étude de cas n° 2](#). Toutefois, compte tenu du taux de réacheminement de 72 % enregistré dans l'étude de cas n° 1, les déchets provenant de cette production ont engendré deux fois moins d'émissions en comparaison de l'étude de cas n° 2, qui n'affichait qu'un taux de réacheminement de 12 %. Ce résultat démontre l'importance de réacheminer les déchets pour réduire les contributions de l'industrie aux changements climatiques induits par le réchauffement planétaire.

---

<sup>19</sup> Ibid.



\*Inclut les matériaux de construction et de plateau usagés en l'absence de renseignements sur le recyclage.

†Inclut l'énergie provenant des déchets lorsqu'elle est utilisée, ainsi que le recyclage des matériaux de construction et de plateau. ‡Poids total estimé des déchets d'après les données recueillies sur trois mois.

Figure 1 : Poids total estimé des déchets (kg) et émissions provenant des déchets (CO<sub>2</sub>e) selon l'étude de cas

---

## Problématiques régionales rencontrées par les productions et les prestataires

L'une des questions de recherche stratégiques du présent projet consistait à évaluer les différences régionales en matière de prestataires et de services. Sachant que quatre des cinq productions à l'étude étaient établies dans la RGT, la plupart des détails disponibles concernaient cette région. Pour combler ce manque de renseignements, des entretiens approfondis ont été menés auprès des membres de l'industrie locale, du principal prestataire de gestion des déchets et du personnel municipal de la ville où est implantée la production du Nord de l'Ontario.

Dans le Nord de l'Ontario, les municipalités sont très étendues et moins peuplées comparativement à la RGT, ce qui explique le nombre plus restreint de prestataires de transport et de réacheminement des déchets. Sur les trois principales villes de production que sont Sudbury, North Bay et Sault Ste. Marie, seule Sudbury<sup>20</sup> propose la collecte des déchets résidentiels aux fins du compostage. À North Bay, ces derniers peuvent être déposés dans des installations de récupération<sup>21</sup>. La ville de Sault Ste. Marie est en train d'étudier les possibilités d'élargissement des services de compostage<sup>22</sup>, mais d'après les entretiens auprès d'informateurs clés et l'examen des documents publiés, la *Stratégie pour un Ontario sans déchets* du gouvernement provincial retarde l'expansion du « programme de bac vert » dans de nombreuses municipalités de l'Ontario. Les services de compostage destinés aux usagers du secteur résidentiel ne sont pas accessibles aux entreprises. Par manque de prestataires à destination du secteur commercial, les productions sont donc mal desservies.

Les questions de responsabilité ont également soulevé des préoccupations chez les personnes interrogées dans le secteur des services de restauration et d'intendance, et ce, malgré la présence d'organisations de récupération alimentaire actives dans le Nord de l'Ontario. Il pourrait s'avérer utile de rappeler aux membres de l'industrie et aux organisations de récupération alimentaire que la *Loi sur le don d'aliments* de l'Ontario exempte les donateurs et les bénéficiaires de toute responsabilité en cas de distribution en toute bonne foi d'aliments sains et propres à la consommation, afin d'atténuer les réticences à l'égard de ce type de programme<sup>23</sup>.

Les prestataires sont également confrontés au manque de services appropriés de recyclage et de compostage dans la RGT. Deux des prestataires interrogés dans le cadre du présent projet déposent les déchets organiques provenant des productions (y compris les plastiques compostables certifiés) dans une installation de compostage destinée au secteur commercial implantée à Belleville, Ontario, une ville située environ 188 km à l'est de Toronto. D'après les entretiens auprès des prestataires, il s'agit de l'installation de compostage la plus proche de la RGT qui accepte les plastiques compostables et les récipients alimentaires en fibres. Au sein de la

---

<sup>20</sup> Ville du Grand Sudbury, [Programme de bac vert](#), 2023.

<sup>21</sup> Ville de North Bay, [Organic Drop-Off](#), 2023 (en anglais uniquement).

<sup>22</sup> Helwig, David, « [City prepares to build \\$30-million composter at Fifth Line landfill](#) », *Soo Today*, 2 novembre 2021 (en anglais uniquement).

<sup>23</sup> Province de l'Ontario, [Loi sur le don d'aliments](#), 1994.

---

RGT, les déchets organiques provenant des productions doivent être constitués exclusivement de résidus alimentaires, sous peine d'être refusés par les installations locales de compostage relevant du secteur privé.



*Déjeuner d'une production servi dans un récipient compostable certifié avec couvercle et pot en plastique.  
Crédit photo : Samantha Leigh, Green Spark Group.*

Les prestataires privilégiés de l'industrie, y compris les transporteurs chargés de l'enlèvement des déchets provenant des extérieurs, ont déclaré lors des entretiens qu'ils sont en mesure de collecter des déchets de tout type, après tri sélectif, et de les déposer dans des installations de recyclage à proximité. En outre, un prestataire privilégié peut retirer les matériaux recyclables propres, comme le carton ou le bois, placés dans les bacs à ordures des productions et les regrouper sur son terrain en vue de leur recyclage. Néanmoins, ces services de réacheminement engendrent un surcoût que les prestataires doivent répercuter auprès des productions pour que leur activité reste rentable.

Les membres de l'industrie du cinéma et de la télévision sont de plus en plus sensibilisés à la nécessité de réacheminer les déchets. Et malgré une légère hausse récente de la demande vis-à-vis de ces services, tous les prestataires interrogés se sont accordés à dire que les productions sont généralement réticentes à payer les coûts induits par le tri et le réacheminement des déchets, ou ne sont pas en mesure de le faire. À la place, elles optent pour l'enfouissement des déchets, plus rapide et moins cher. Les problématiques inhérentes au surcoût à assumer pour améliorer le réacheminement des déchets et réduire la contamination des bacs font partie des principaux obstacles à surmonter et seront abordées plus en détail dans la partie [Conclusion : Pistes d'action](#).

---

# Conclusions des entretiens et de l'enquête

## Introduction

Avant les visites sur site, divers entretiens officiels ont été menés avec les décisionnaires des services ou espaces de production stratégiques (par exemple : construction, décors de plateau, accessoires, restauration/intendance, bureaux de la production). Une enquête a également été diffusée largement auprès des équipes de production.

Les visites sur site ont permis d'observer le processus de gestion des déchets et la contamination. D'autres entretiens informels complémentaires ou de suivi ont été menés avec toutes les personnes témoignant de leur intérêt pour ce projet. L'objectif était d'interroger le personnel occupant des postes clés en matière de gestion des déchets et d'obtenir une rétroaction d'environ 15 % des autres membres des équipes de production. Les répondants pouvaient également donner un avis au sujet des matériaux et des déchets concernant leur production en particulier et l'industrie dans son ensemble. Les entretiens et l'enquête s'articulaient principalement autour des quatre sujets suivants :

1. [Notation des systèmes de gestion des déchets des productions](#)
2. [Réutilisation des matériaux par les productions](#)
3. [Obstacles à la réutilisation des matériaux et au réacheminement des déchets](#)
4. [Possibilités de réutilisation des matériaux et de réduction des déchets](#)

## Notation des systèmes de gestion des déchets des productions

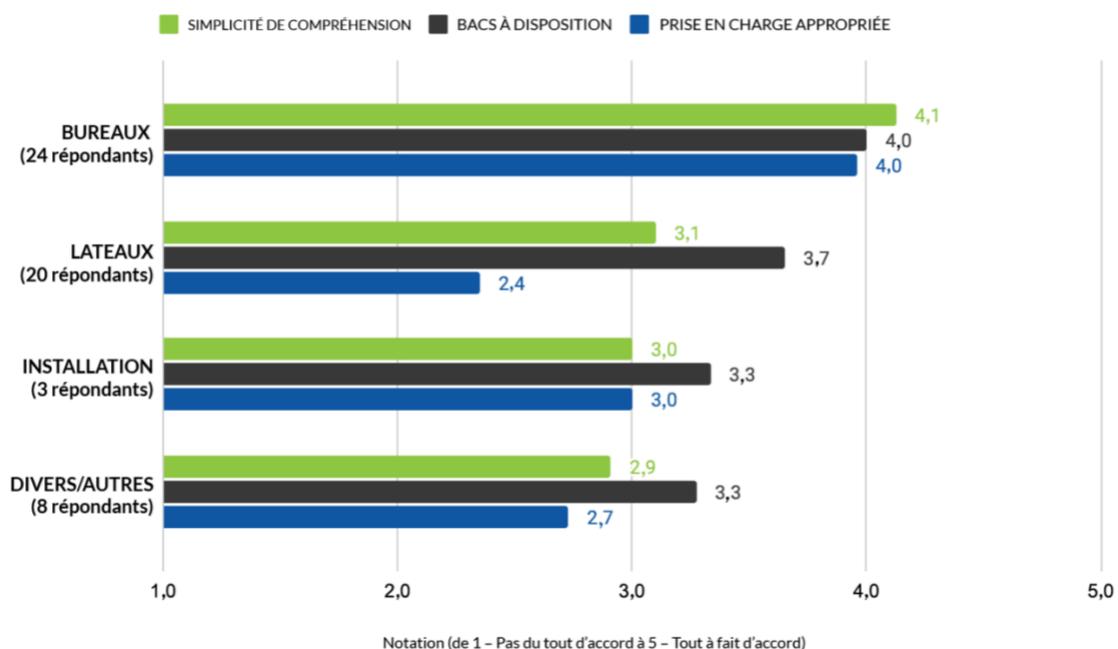
L'enquête visait principalement à cerner les interactions entre les équipes de production et les systèmes de gestion des déchets mis en place au sein de leurs productions respectives. Parmi les productions, l'[étude de cas n° 5](#) (long métrage à budget intermédiaire tourné dans la RGT) présentait le système de gestion des déchets le mieux classé. Sept des dix répondants de cette production exerçaient dans les bureaux (tableau 3). Ce constat converge avec les observations de la visite sur site, selon lesquelles les bacs installés dans les espaces de bureau étaient clairement libellés et différenciés par un code couleur. Le système de gestion des déchets le moins bien classé se rapportait à l'[étude de cas n° 3](#) (série télévisée à budget intermédiaire tournée dans la RGT) pour laquelle dix des quatorze répondants officiaient sur les plateaux. Ce constat ne va pas dans le sens de la visite sur site connexe, qui a révélé la présence de bacs à ordures et de bacs de recyclage différenciés par un code couleur et regroupés au même endroit. Toutefois, cela peut présager d'autres problèmes liés à un manque de signalisation et de communication.

**Tableau 3 : Réponses à l'enquête concernant la notation des systèmes de gestion des déchets selon les productions**

| Question : Comment évalueriez-vous le programme de gestion des déchets/recyclage/compostage de votre production, d'après l'échelle suivante?<br>1 - Pas du tout d'accord, 2 - Plutôt pas d'accord, 3 - Neutre, 4 - Plutôt d'accord, 5 - Tout à fait d'accord |                             |  |  |                           |
|--|-----------------------------|--|--|---------------------------|
| Production   | Simplicité de compréhension | Bacs à ma disposition quand j'en ai besoin | Prise en charge appropriée des déchets en bout de chaîne | Moyenne de la production  |
| Étude de cas n° 1  | S. O. - Données d'archive   | S. O. - Données d'archive                  | S. O. - Données d'archive                                | S. O. - Données d'archive |
| Étude de cas n° 2<br>(23 répondants)   | 3,6                         | 3,8  | 3,2  | 3,5                       |
| Étude de cas n° 3<br>(14 répondants)   | 2,3                         | 2,2  | 2,7  | 2,4                       |
| Étude de cas n° 4<br>(10 répondants)   | 3,7                         | 3,6  | 3,6  | 3,6                       |
| Étude de cas n° 5<br>(10 répondants)   | 3,9                         | 4,0  | 3,7  | 3,9                       |
| Moyenne de l'enquête   | 3,3                         | 3,6  | 3,0  | -                         |

Fait important, le personnel exerçant dans les bureaux accorde une meilleure notation aux systèmes de gestion des déchets de la production que les équipes intervenant sur les plateaux ou dans d'autres espaces (Figure 2). Sur 58 répondants, 41 % travaillaient dans les bureaux et 34 % sur les plateaux. Seulement 5 % opéraient dans les espaces d'entreposage de l'installation et les 19 % restants œuvraient dans d'autres domaines au sein de la production (conduite, notamment). Si la taille d'échantillon de cette enquête était restreinte, la distinction entre les bureaux et les autres espaces ressort également des observations effectuées lors des visites sur site et se retrouve dans les données finales sur l'élimination et le réacheminement des déchets des productions. Un taux supérieur de réponse à l'enquête de la part des équipes opérant dans les espaces d'entreposage de l'installation aurait permis de mieux évaluer les différences entre les espaces de production.

## NOTATION DU SYSTÈME DE GESTION DES DÉCHETS



**Figure 2 : Réponses à l'enquête concernant la notation des systèmes de gestion des déchets selon les espaces de production**

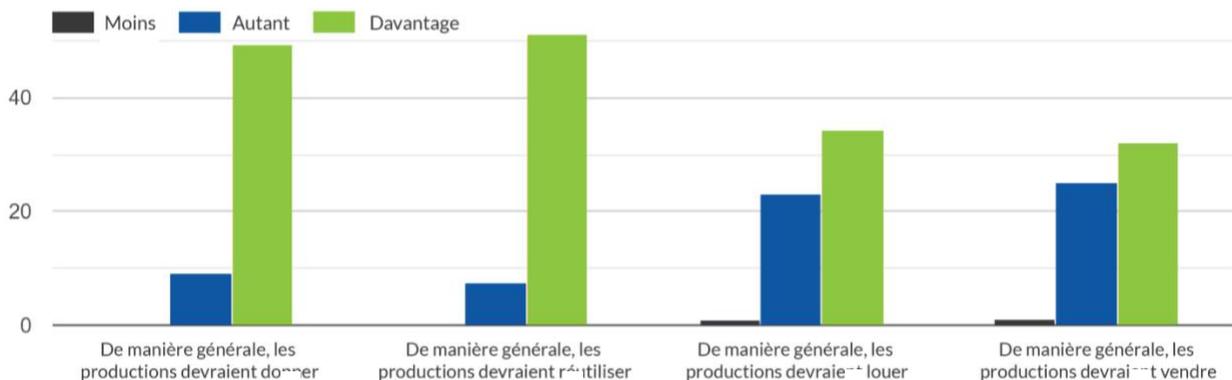
Les résultats démontrent que le personnel des productions ayant participé à l'enquête manque de connaissance et de confiance pour bien gérer les déchets. Pour les équipes intervenant sur les plateaux, la caractéristique du système de gestion des déchets la moins bien classée concernait la prise en charge appropriée des déchets **après élimination par leurs soins** (figure 2). Ce sentiment était partagé par les personnes interrogées au sein des équipes de tournage et des services chargés des extérieurs, ainsi que chez les prestataires de gestion des déchets. Le manque de

confiance quant aux bonnes pratiques d'élimination des déchets découlait d'observations laissant penser que les déchets recyclables et les ordures ménagères vont toujours au même endroit. Les personnes interrogées avaient ainsi l'impression que, peu importe le soin apporté pour trier les déchets, tout finissait quand même à la poubelle. Ce constat pourrait aussi découler de l'attention médiatique accrue et du scepticisme observé ces dernières années quant à l'efficacité des filières de recyclage, au Canada comme à l'étranger. Fait important : cela indique également qu'en faisant part aux équipes des résultats positifs de réacheminement des déchets, rapports à l'appui, il est possible de renforcer leur confiance et de les inciter à améliorer leurs pratiques de gestion des déchets au travail.

## Réutilisation des matériaux par les productions

Les répondants à l'enquête au sein des quatre productions à l'étude se sont accordés à dire que les productions devraient donner davantage (n = 49) et réutiliser davantage (n = 51) de matériaux (figure 3). Les dons les plus plébiscités portaient sur les costumes (28 % des répondants à l'enquête) et les fournitures de bureau (10 %). Concernant la réutilisation des matériaux, la location arrivait en tête (62 %), devant les matériaux d'occasion ou usagés (47 %). D'après des commentaires supplémentaires issus de l'enquête, les productions devraient faire preuve d'une plus grande transparence et placer davantage l'accent sur la réutilisation au moment du bouclage/de l'arrêt du travail.

Quel est votre avis concernant les affirmations suivantes ?



**Figure 3 : Réponses à l'enquête concernant les options de réutilisation des matériaux à privilégier pour les productions**

Il s'avère essentiel de renforcer les pratiques de don et de réutilisation afin que les matériaux continuent d'être valorisés selon les principes de l'économie circulaire. Toutefois, passer principalement par les dons peut poser certaines difficultés. Les responsables et le personnel des services chargés des décors de plateau, des accessoires et des costumes ont fait remarquer que

les organisations sans but lucratif ont une capacité limitée qui ne leur permet pas de recevoir tous les types de matériaux. Cette problématique a été jugée importante. La saturation de ces marchés par une multitude de matériaux sans destination ne constitue pas une pratique durable. En revanche, les productions devraient envisager de donner des matériaux aux organisations locales après avoir confirmé qu'elles en auront l'utilité. Sinon, il conviendrait que les productions s'efforcent d'entretenir la circularité au sein de l'industrie du cinéma et de la télévision grâce à la réutilisation et à la location, de façon à réduire les achats neufs.

## Obstacles à la réutilisation des matériaux et au réacheminement des déchets

Les obstacles au réacheminement des déchets propres à certains services ou communs à l'ensemble de l'industrie ont été regroupés en sous-catégories, puis au sein de catégories générales pour cerner les principales problématiques. Le nombre de mentions distinctes lors des entretiens a servi à évaluer l'ordre d'importance. Sept grandes catégories d'obstacles ont été recensées.

**Tableau 4 : Obstacles à la réutilisation des matériaux et au réacheminement des déchets recensés lors des entretiens**

|  |
|--|
| <p><b>1. Nombre limité de services et/ou de prestataires de réacheminement des déchets. Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque de services, de prestataires et d'infrastructures de compostage (bacs d'élimination et bennes de collecte) a été déploré dans les installations d'enregistrement et les extérieurs.</li> <li>• Il existe peu d'espaces d'entreposage dédiés à la réutilisation des matériaux dans l'industrie cinématographique.</li> <li>• Les services nécessaires pour coordonner les opérations logistiques de réutilisation des matériaux sont restreints.</li> </ul>           |
| <p><b>2. Manque de budget/ressources/soutiens permettant aux productions de réduire et de mieux gérer leurs déchets. Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les productions ne veulent pas ou ne peuvent pas assumer le surcoût lié à la prestation de services de réacheminement des déchets ou à la main-d'œuvre nécessaire pour réacheminer les matériaux au moment du bouclage/de l'arrêt du travail.</li> <li>• L'absence de signalisation, de bacs de collecte, de communication sur les plateaux ou d'autres ressources ou soutiens favorisant le tri approprié des déchets a été déplorée.</li> </ul> |
| <p><b>3. Comportements et attitudes des équipes de production. Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les équipes de production manquent de connaissance et de formation sur les méthodes de tri appropriées en vue du réacheminement des déchets.</li> <li>• Le personnel a la forte impression que les déchets ne sont pas réacheminés correctement par les prestataires, d'où une certaine apathie et une situation qui n'évolue pas.</li> <li>• L'abandon de détritux et la contamination des bacs de collecte aboutissent à l'enfouissement de matériaux recyclables.</li> </ul>                         |
| <p><b>4. Nature des processus de production en vigueur. Exemples :</b></p>   |

- Les productions doivent prévoir de quoi sustenter un grand nombre de personnes au fil des longues journées de travail, ce qui entraîne un gaspillage d'aliments et de boissons.
- Les productions achètent d'importants volumes de matériaux qu'elles devront jeter après usage.
- Lors des tournages en extérieur, certaines exigences et restrictions particulières s'appliquent.
- Malgré la notion de hiérarchie ancrée dans chaque service, les responsabilités en matière de gestion des déchets ne sont pas clairement attribuées et le personnel subalterne peut craindre de perdre son emploi, entre autres conséquences, s'il essaie de faire changer les choses.

**5. Exigences/Normes créatives ou inhérentes à d'autres politiques. Exemples :**

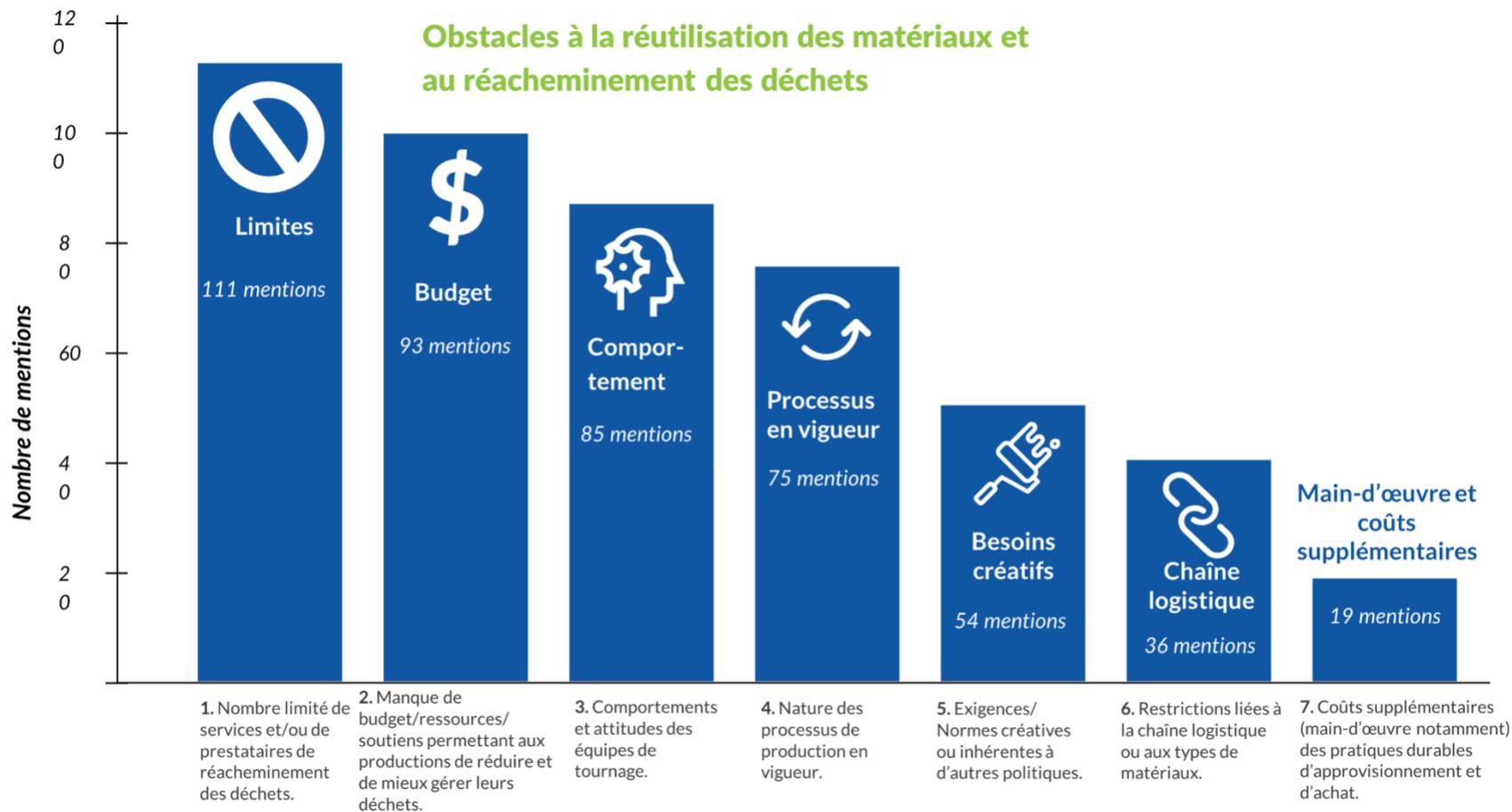
- Les besoins créatifs dictent ce qui apparaît à l'écran et sont source de gaspillage lorsque certaines scènes requièrent des objets sur mesure ou originaux, impliquent une dégradation des matériaux ou font l'objet de changements de dernière minute.
- Au niveau des studios, les politiques régissant la confidentialité des contenus créatifs, ainsi que l'absence de mandat imposant la réduction et le réacheminement des déchets, empêchent d'avancer vers ces objectifs.

**6. Restrictions liées à la chaîne logistique ou aux types de matériaux. Exemples :**

- Les fournisseurs du secteur utilisent des emballages qui génèrent des déchets au niveau des productions. Citons notamment le conditionnement des repas à emporter, les sacs qui protègent les vêtements après un nettoyage à sec ou les emballages servant à l'expédition.
- Parmi les matériaux utilisés, beaucoup sont de piètre qualité ou ne peuvent pas être réutilisés ou recyclés facilement, y compris certains matériaux de construction ou de plateau qui ne sont pas considérés comme des actifs ou qui ont subi d'importantes modifications.

**7. Coûts supplémentaires (main-d'œuvre notamment) des pratiques durables d'approvisionnement et d'achat. Exemples :**

- La location n'est pas une solution rentable pour les productions au long cours.
- L'approvisionnement en matériaux d'occasion requiert de la main-d'œuvre et du temps de préparation en amont.
- Les produits issus de sources certifiées durables (bois certifié par le Forest Stewardship Council [FSC], emballages alimentaires compostables) coûtent plus cher.



**Figure 4 :** Principaux obstacles au réacheminement des déchets (réponses à l'enquête)

---

Les obstacles recensés sont étayés par l'expérience professionnelle et les évaluations de GSG et l'on constate d'importantes interconnexions entre eux. Par exemple, si les productions ne demandent pas le réacheminement des déchets ou ne sont pas enclines à payer le surcoût connexe, les prestataires ne peuvent pas leur offrir ces services. Les coûts supplémentaires (main-d'œuvre, matériaux) découlant des pratiques durables d'achat constituent un obstacle certes distinct, mais en lien avec le précédent.

Lors des entretiens, les comportements et attitudes du personnel se sont également classés parmi les principales entraves au réacheminement des déchets. En substance, ces obstacles indiquent que les pratiques actuelles des productions sont source de gaspillage et illustrent la nécessité d'amorcer une transformation générale de l'industrie. La partie [Conclusion : Pistes d'action](#) recommande une voie à emprunter.

## Possibilités de réutilisation des matériaux et de réduction des déchets

Les répondants ont été interrogés au sujet des possibilités dont dispose leur service en particulier ou l'industrie dans son ensemble en vue d'améliorer le réacheminement des déchets. Les possibilités/besoins ont été regroupés en sous-catégories, puis au sein de catégories générales pour cerner les grandes priorités. Le nombre de mentions distinctes lors des entretiens a servi à évaluer l'ordre d'importance. En tout, six catégories de possibilités ont été recensées (tableau 5).

**Tableau 5 : Possibilités et besoins en matière de réutilisation des matériaux et de réduction des déchets (entretiens)**

**1. Renforcement ou amélioration de l'offre de prestataires/services et des infrastructures. Principaux besoins (liste non exhaustive) :**

- Les productions doivent demander à leur prestataire de fournir des services et des rapports de réacheminement des déchets provenant de tous les espaces de production afin d'éviter leur enfouissement, en apportant notamment une attention particulière à l'amélioration des services de compostage.
- Il convient d'accroître la réutilisation des matériaux grâce à la bonne gestion des entrepôts ou des espaces d'entreposage dans toutes les productions.
- Les installations d'enregistrement devraient renforcer ou améliorer les services de réacheminement des déchets en prévoyant le compostage ou le recyclage des matériaux de construction et de plateau.
- Les productions devraient adopter un budget compatible avec les pratiques durables d'approvisionnement, dont l'emploi de récipients alimentaires compostables et la dotation en personnel supplémentaire pour se procurer des matériaux d'occasion ou d'origine durable.

**2. Changement culturel, sensibilisation et communication. Principaux besoins (liste non exhaustive) :**

- Il est important de sensibiliser et de former le personnel en faisant appel aux syndicats et en mobilisant les ressources de la production. Cela peut passer par des séminaires, par la désignation d'une personne-ressource en matière de développement durable ou encore par le libellé clair des bacs de collecte des déchets.

- 
- Une collaboration accrue entre les services et avec les prestataires est nécessaire pour réduire la contamination et améliorer le réacheminement des déchets.

**3. Adoption de solutions/pratiques existantes ou mesures favorisant la réduction des déchets/réutilisation des matériaux. Exemples :**

- Beaucoup de pratiques informelles de réutilisation des matériaux et de partage des ressources entre les productions (par le biais des syndicats ou d'autres réseaux professionnels ou personnels) peuvent être mises en place ou encouragées.
- Certaines productions emploient déjà des matériaux de qualité supérieure ou des produits à plus forte valeur ajoutée, ce qui améliore la probabilité qu'ils soient réutilisés.

**4. Responsabilité et ressources/fonds des productions. Principaux besoins (liste non exhaustive) :**

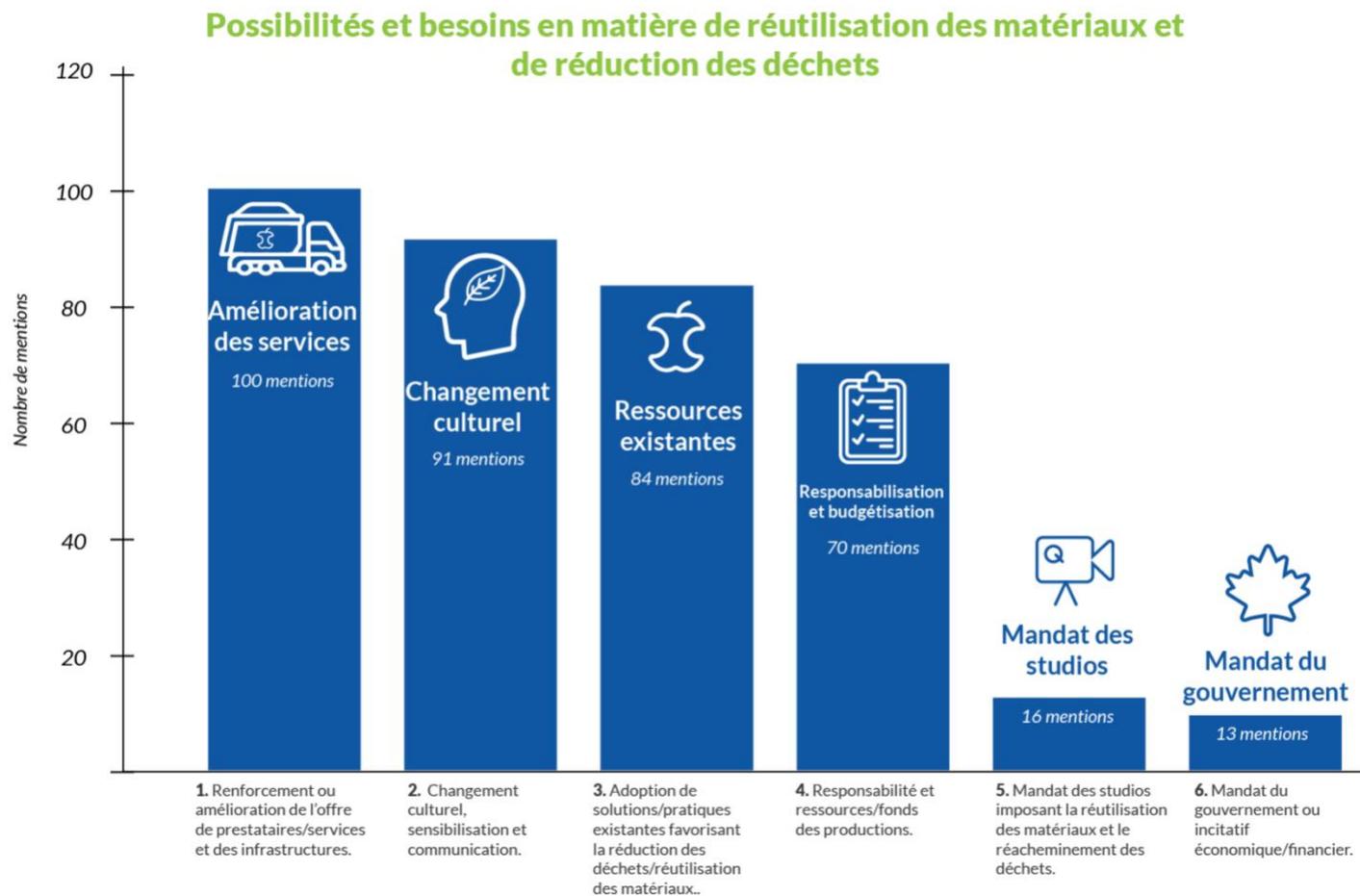
- Le soutien hiérarchique octroyé par toutes les personnes décisionnaires au sein d'une production (producteurs, responsables de service) permet d'insuffler l'élan et de disposer des ressources et des fonds nécessaires pour s'approvisionner en matériaux durables et améliorer le réacheminement des déchets.
- Il s'avère nécessaire de doter systématiquement les productions en personnel chargé de favoriser le réacheminement des déchets et de sensibiliser les équipes de production, notamment en désignant une personne-ressource/un service responsable sur les plateaux ou en créant un poste/en attribuant du temps supplémentaire au sein de chaque service.

**5. Mandat des studios imposant la réutilisation des matériaux et le réacheminement des déchets. Principaux besoins (liste non exhaustive) :**

- Il convient de revoir les politiques de gestion des actifs et des matériaux en vigueur afin d'améliorer les possibilités de réacheminement des déchets. Exemple : politiques en matière d'estimation de la valeur des actifs et de protection des créations.
- Toutes les productions devraient satisfaire à un certain degré d'obligation de réutilisation des matériaux et de réacheminement des déchets.

**6. Mandat du gouvernement ou incitatif économique/financier. Principaux besoins (liste non exhaustive) :**

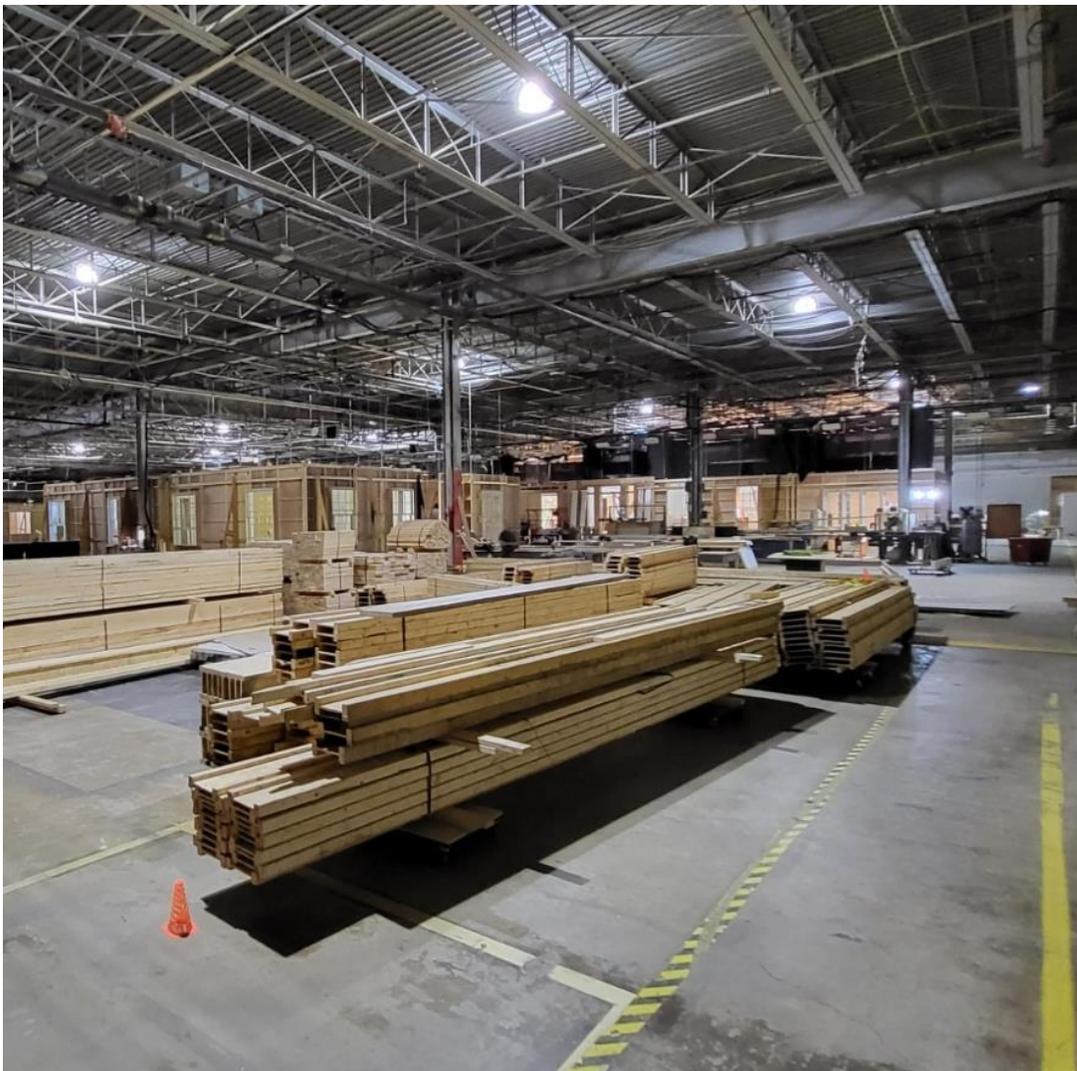
- Le réacheminement des déchets des productions devrait être imposé par une politique, un règlement ou un autre instrument législatif.
- Le crédit d'impôt du gouvernement devrait appuyer ou récompenser les efforts de réacheminement des déchets entrepris par les productions.



**Figure 5 :** Principales possibilités d'amélioration du réacheminement des déchets (réponses à l'enquête)

---

Les possibilités recensées lors des entretiens rejoignent largement l'expérience sectorielle de GSG. La priorité n° 1 mise au jour par les personnes interrogées visait à renforcer ou à améliorer l'offre de prestataires et de services, ainsi que les infrastructures de réutilisation des matériaux et de réacheminement des déchets. Cela nécessite une bonne gestion des espaces d'entreposage ou des marchés de réemploi afin que les matériaux de plateau puissent être conservés et réutilisés dans l'industrie cinématographique, comme c'est davantage le cas dans d'autres carrefours de production comme Los Angeles ou New York. À défaut, les matériaux sont éliminés, envoyés en stockage de longue durée (c'est-à-dire entassés dans des remorques ou des salles laissées à l'abandon) ou donnés en grande quantité à des centres de réutilisation qui ne peuvent accepter un tel volume. Ce constat démontre la nécessité d'amorcer un changement culturel, de responsabiliser davantage les productions, de prévoir les ressources/fonds requis et d'appeler les studios ou les gouvernements à prendre des mesures incitatives pour imposer la réutilisation des matériaux.



Espace d'entreposage de bois dans un studio. Crédit photo: Samantha Leigh, Green Spark Group.

---

# Les quatre principaux types de déchets générés par les productions

## Introduction

Les productions exploitent une grande diversité de matériaux à des fins créatives et administratives, mais aussi dans le cadre des services de restauration. Plusieurs types de déchets fréquemment générés par les productions ont été recensés au cours des entretiens, des visites sur site et de l'enquête. Si certains de ces matériaux sont utilisés par l'ensemble du personnel, à l'instar des emballages alimentaires, des récipients à usage unique pour boissons ou du papier, la plupart varient en fonction des services, comme les restes alimentaires (services d'intendance/de restauration, extérieurs), les matériaux de construction (bois, peinture), les matériaux de plateau (décors, accessoires) et le textile (costumes). Cette partie présente les constatations suivantes :

- [Matériaux couramment utilisés par les productions, mais posant problème pour le réacheminement des déchets](#)
- [Évaluation du cycle de vie des matériaux utilisés par les productions](#)
- [Obstacles et possibilités](#)

Pour en savoir plus sur les réponses à l'enquête et les entretiens, veuillez consulter l'[Annexe B](#).

## Matériaux couramment utilisés par les productions, mais posant un problème pour le réacheminement des déchets

Les matériaux couramment utilisés par les productions ont été recensés à la lumière des entretiens et des réponses à l'enquête, puis regroupés par type. Un classement a été établi (le rang 1 désignant les matériaux les plus courants) en fonction des notations issues de l'enquête et du nombre de mentions lors des entretiens, puis une moyenne de ces deux classements a été calculée. Par souci de simplicité, les récipients à usage unique pour aliments et boissons ont été considérés comme formant une seule catégorie de matériaux, de même que les déchets issus de la papeterie.

**Tableau 6 : Principaux matériaux utilisés par les productions, classés d'après les réponses à l'enquête et les entretiens**

| Rang des catégories | Catégorie de matériaux                           | Exemples  | Classement d'après l'enquête* | Classement d'après les entretiens | Classement moyen |
|---------------------|--|---|-------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| 1                   | Récipients à usage unique : aliments et boissons | Récipients pour boissons (bouteilles d'eau, tasses à café, canettes)  | 1                             | 1                                 | 1                |
|                     |  | Emballages alimentaires (récipients pour la vente à emporter, y compris en matière compostable, papiers pour usage alimentaire, etc.) | 1                             | 3                                 | 2                |
| 2                   | Déchets alimentaires et organiques               | Restes alimentaires   | 1                             | 2                                 | 1,5              |
| 3                   | Matériaux de construction                        | Matériaux de construction (bois, charpentes métalliques, etc.)  | 5                             | 4                                 | 4,5              |
| 4                   | EPI usagés/ Déchets liés à la COVID-19           | EPI et matériel de dépistage de la COVID-19 (masques, gants, visières, tests rapides, etc.)   | 2                             | 7                                 | 4,5              |
| 5                   | Déchets issus de la papeterie                    | Papier  | 4                             | 6                                 | 5                |
|                     |  | Carton  | 3                             | 8                                 | 5,5              |
| 6                   | Décors de plateau, accessoires, costumes         | Divers (meublier, fleurs, carnets, vêtements, etc.)   | 9                             | 5                                 | 7                |

\*Les matériaux classés aux rangs 6, 7 et 8 d'après les réponses à l'enquête étaient respectivement la mousse, la peinture/les bombes de peinture et les piles. Ils ne figurent pas dans ce tableau, car ils n'ont pas été mentionnés lors des entretiens.

---

D'après les résultats combinés des entretiens et de l'enquête, les quatre principaux types de déchets générés par les productions sont, dans l'ordre : 1) les récipients pour boissons; 2) les aliments; 3) les emballages alimentaires; et 4) à égalité, les matériaux de construction et les EPI usagés/déchets liés à la COVID-19 (tableau 6). Après regroupement par catégorie de matériaux, comme expliqué ci-dessus, les récipients à usage unique, les déchets alimentaires et organiques, les matériaux de construction et les EPI usagés/déchets liés à la COVID-19 occupent les quatre premières places du classement.

## Évaluation du cycle de vie des matériaux utilisés par les productions

Dans une optique d'amélioration, il est essentiel de recenser les matériaux couramment utilisés par les productions, mais posant problème pour le réacheminement des déchets. Les principaux types de matériaux ont été évalués au regard des volumes de déchets provenant des productions, ainsi qu'à la lumière des visites sur site et de l'expérience professionnelle de GSG pour une meilleure mise en contexte, de façon à déterminer les quatre catégories servant à évaluer le cycle de vie des matériaux utilisés par les productions.

À noter que les trois premières catégories rejoignent les quatre figurant en tête du classement établi d'après les réponses à l'enquête et les entretiens. Toutefois, GSG a décidé d'inclure les décors de plateau, les accessoires et les costumes en quatrième position en raison de la quantité importante de déchets qu'ils engendrent et des possibilités de réduction restant à exploiter. En revanche, il existe déjà des solutions disponibles pour réduire les déchets issus de la papeterie, telles que la dématérialisation des démarches administratives et le recyclage. Les EPI usagés et les déchets liés à la COVID-19, quant à eux, représentent un volume nettement inférieur à d'autres catégories et l'utilisation de ce matériel est généralement inévitable au regard des directives de santé et de sécurité en vigueur.

Les types de matériaux sélectionnés et leur cycle de vie dans les productions sont présentés sous forme de synthèse dans le tableau 7.



Image d'une zone de stockage de matériel définie. Crédit photo: Samantha Leigh, Green Spark Group.

**Tableau 7 : Cycle de vie de divers matériaux utilisés par les productions**

| Type de matériau  | Processus d'achat  | Utilisation en production   | Processus d'élimination et impact   |
|---|--|---|---|
| <b>Récipients à usage unique : aliments et boissons</b> | <p>Les services d'intendance et de restauration achètent des emballages alimentaires en vrac (récipients pour la vente à emporter, tasses à café, etc.) et des aliments préemballés (barres énergétiques, sucreries, bouteilles en plastique, canettes, etc.). Ces achats sont légèrement anticipés et s'échelonnent majoritairement durant les principaux travaux de prise de vues.</p> <p>Les services d'intendance et divers services de production achètent des boissons (y compris de l'eau) conditionnées en bouteilles à usage unique ou en canettes.</p> <p>D'autres services de restauration (repas à emporter, camions-restaurants) proposent des aliments et des boissons dans des récipients à usage unique.</p> <p>Les services responsables des décors de plateau et des accessoires achètent séparément des emballages alimentaires à usage unique pour les besoins créatifs de la production.*</p> | <p>Les services d'intendance et de restauration proposent des aliments et des boissons préemballés ou conditionnent leurs aliments et boissons dans des récipients à usage unique fabriqués en plastique, en plastique compostable ou en fibres. Les productions peuvent demander expressément aux traiteurs de prévoir des récipients à usage unique en fibres.</p> <p>Le personnel utilise les emballages alimentaires pour conserver et transporter les aliments et boissons sur le lieu de production avant consommation.</p> <p>Les récipients à usage unique pour aliments et boissons étaient monnaie courante avant la pandémie de COVID-19. Toutefois, certaines initiatives de réduction des emballages amorcées à l'époque sont en train de refaire surface.</p> | <p>Les équipes de production éliminent les récipients usagés dans les bacs de recyclage ou les bacs à ordures.</p> <p>D'après les entretiens avec le service des extérieurs des quatre productions interrogées, les équipes de tournage abandonnent souvent ces détritrus sur le site de production.</p> <p>Un taux élevé de contamination des bacs de recyclage et des bacs à ordures a été observé dans trois de ces quatre productions.</p> <p>Lorsque les bacs de recyclage contiennent des ordures ménagères ou des restes alimentaires, les prestataires envoient généralement tout leur chargement dans des sites d'enfouissement.</p> <p>Les récipients alimentaires recyclables non triés et donc enfouis ne sont pas valorisés.</p> |
| <b>Déchets alimentaires et organiques</b>               | <p>Les services d'intendance et de restauration achètent des denrées alimentaires auprès de leurs fournisseurs pour que les équipes de production puissent se sustenter. Ces achats sont légèrement anticipés et s'échelonnent</p>   | <p>Les services d'intendance et de restauration préparent les repas destinés aux équipes de tournage dans des cuisines principales et dans des camions sur le site de production.</p>   | <p>Les services d'intendance et de restauration éliminent les restes de la préparation des repas et la nourriture excédentaire après le service dans des sacs poubelle ou des bacs de compostage, le cas échéant. Les options d'élimination des déchets sont prévues par le service des extérieurs.</p>   |

**Tableau 7 : Cycle de vie de divers matériaux utilisés par les productions**

| Type de matériau                                  | Processus d'achat  | Utilisation en production  | Processus d'élimination et impact   |
|---|--|--|---|
| <b>Déchets alimentaires et organiques (suite)</b> | <p>majoritairement durant les principaux travaux de prise de vues.</p> <p>D'autres services de restauration (repas à emporter, camions-restaurants) desservent les productions.</p> <p>Les services responsables des décors de plateau et des accessoires achètent séparément des denrées alimentaires pour les besoins créatifs de la production.*</p>  | <p>Le personnel mange dans des coins repas, des bureaux, des véhicules ou divers autres espaces sur le site de production.</p>   | <p>L'un des trois services d'intendance et de restauration ayant participé à cette étude coordonne le don du surplus d'aliments propres à la consommation (pratique exemplaire).</p> <p>Les équipes éliminent la nourriture non consommée dans les bacs à ordures, les bacs de recyclage ou les bacs de compostage, le cas échéant.</p> <p>Un taux élevé de restes alimentaires contaminant les bacs de recyclage et les bacs à ordures a été observé dans deux des quatre productions.</p> <p>Les déchets alimentaires et organiques émettent du méthane lorsqu'ils se décomposent dans les sites d'enfouissement.</p> |
| <b>Matériaux de construction</b>                  | <p>Les services de construction achètent du bois neuf pour construire les plateaux. Les achats à cette fin sont principalement anticipés ou effectués dans une moindre mesure durant les principaux travaux de prise de vues (ce paramètre varie en fonction de la durée des productions).</p> <p>Les services de construction s'approvisionnent également au sein de réseaux professionnels et auprès d'autres productions.</p> | <p>Les services de construction assemblent des plateaux de différentes tailles en collaboration avec les services artistiques, scénographiques ou autres qui participent à la conception de la production.*</p> <p>L'intérieur des plateaux est peint, teinté, enduit de colle pour l'assemblage des matériaux ou altéré de toute autre façon pour les besoins créatifs de la production.*</p> | <p>En fonction des politiques de la production et des possibilités de réutilisation des matériaux, les services de construction démontent les plateaux sous forme d'éléments constitutifs standard et les entreposent en vue d'une utilisation future.</p> <p>Les services de construction adoptent des pratiques informelles de réutilisation telles que le partage ou la vente de matériaux superflus par le biais de réseaux professionnels ou encore la récupération du bois de rebut aux fins d'autres projets.</p>  |

**Tableau 7 : Cycle de vie de divers matériaux utilisés par les productions**

| Type de matériau                                  | Processus d'achat  | Utilisation en production  | Processus d'élimination et impact  |
|---|--|--|--|
| Matériaux de construction (suite)                 |  |  | <p>En outre, il arrive souvent que les plateaux soient détruits et éliminés au lieu d'être démontés et réutilisés. En fonction du prestataire, les matériaux de construction sont envoyés à l'enfouissement ou au recyclage.</p> <p>Le bois peint, teinté ou enduit de colle ne peut pas être recyclé. Le bois brut et le bois de rebut peuvent être recyclés ou revalorisés, mais cette pratique est peu répandue.</p> <p>Tous les produits du bois sont des matières organiques qui, une fois enfouies, se décomposent en émettant du méthane.</p>   |
| <b>Décors de plateau, accessoires et costumes</b> | <p>Les services responsables des décors de plateau, des accessoires et des costumes achètent ou louent des matériaux neufs ou d'occasion.*</p> <p>Décors de plateau : mobilier, œuvres d'art, décorations, etc.*</p> <p>Accessoires : fleurs, carnets, objets personnels, etc.*</p> <p>Costumes : mode éphémère, vêtements rétro, tissus, etc.*</p> <p>Ces matériaux sont presque toujours livrés dans des emballages en carton, en papier et/ou en plastique.</p> | <p>Les services responsables des décors de plateau, des accessoires et des costumes achètent spécialement des matériaux de plateau pour répondre aux besoins créatifs de la production.*</p> <p>Les matériaux sont modifiés en fonction des besoins créatifs.*</p> <p>Décors de plateau : réparation, rénovation, dégradation, peinture, etc.</p> <p>Accessoires : modification, dégradation, changement de style, etc.</p> <p>Costumes : dégradation, ajustement, restauration, nettoyage à sec, etc.</p> | <p>Les gestionnaires fixent généralement un seuil de valeur au-delà duquel tel ou tel élément est considéré comme un actif du studio ou de la production. Ces actifs sont conservés en vue d'une utilisation future, vendus à d'autres productions ou gérés de toute autre manière permettant de recouvrer la valeur investie.</p> <p>D'autres actifs sont conservés par le studio ou la société de production en prévision de productions ultérieures ou de scènes à refilmer (panoplie du héros ou de l'héroïne, par exemple).</p> <p>Les services responsables des décors de plateau, des accessoires et des costumes réutilisent de diverses manières les éléments de plateau qui ne sont pas considérés comme des</p> |

**Tableau 7 : Cycle de vie de divers matériaux utilisés par les productions**

| Type de matériau                                   | Processus d'achat | Utilisation en production  | Processus d'élimination et impact   |
|--|-------------------|--|---|
| Décors de plateau, accessoires et costumes (suite) |                   | Les emballages servant à la livraison de ces matériaux sont réutilisés dans la mesure du possible, d'après les entretiens. | <p>actifs, et ce, en fonction du type de matériau et des fonds/ressources disponibles.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• don aux équipes de production et aux acteurs</li> <li>• conservation à titre d'actifs privés en vue de productions ultérieures</li> <li>• don à d'autres productions par le biais de réseaux professionnels</li> <li>• don à des organisations de bienfaisance, des compagnies de théâtre locales ou des magasins d'occasion</li> </ul> <p>Lorsque la réutilisation n'est pas possible en raison de contraintes de temps, de main-d'œuvre, de budget ou d'entreposage, les matériaux sont éliminés dans les bacs à ordures et enfouis.</p> <p>Les matériaux d'emballage sont recyclés dans la mesure du possible ou éliminés dans les bacs à ordures.</p> |

*\*Variable d'une production à l'autre en fonction des besoins créatifs.*

# OBSTACLES ET POSSIBILITÉS

Les obstacles présents et les possibilités de réacheminement des déchets dépendent du type de matériau. Les obstacles et opportunités suivants ont été identifiés lors de discussions détaillées avec les équipes de production lors d'entretiens. Ils sont soutenus par une expérience professionnelle.

## Récipients à usage unique

|  |   |  |  |  |   |
|--|---|--|--|--|---|
|  <p>Le recours aux récipients à usage unique pour boissons reste monnaie courante dans les productions établies en Ontario. Le passage aux contenants réutilisables est jugé peu pratique et perçu comme une contrainte logistique, d'où une réticence face à ce type d'initiative.</p> | <p>Si les emballages alimentaires compostables* sont de plus en plus utilisés par les fournisseurs de services de restauration, le compostage est rarement proposé aux équipes de tournage. En outre, les prestataires de gestion des déchets refusent souvent ces matériaux.</p> | <p>Les exigences de salubrité des aliments, mais aussi de santé et de sécurité liées à la COVID-19, ont abouti à la multiplication des emballages à usage unique. Ces exigences varient d'une production à l'autre, parfois au sein d'une même région.</p> | <p>Les sociétés de production, les studios et les traiteurs devraient suivre les politiques de santé et de sécurité qui tiennent compte des efforts de réduction des déchets tout en répondant aux besoins du personnel en matière de santé et de sécurité. En outre, l'utilisation d'articles à usage unique en fibres est toujours préférable aux plastiques à usage unique.</p> | <p>Les règlements visant à réduire les plastiques à usage unique ont incité les usagers à passer aux emballages compostables. Il convient de promulguer un règlement similaire pour s'assurer que ces matériaux sont compostés convenablement. En outre, les articles compostables en fibres sont préférables aux plastiques à usage unique.</p> | <p>Il est indispensable de sensibiliser à la nécessité d'un changement culturel majeur pour tendre vers les pratiques exemplaires de l'industrie proposant des boissons en vrac pour le remplissage. Les réductions de coût possibles ne sont pas négligeables. D'autres lieux de tournage affichent des résultats prometteurs quant à l'abandon des récipients à usage unique.</p>  |
| <b>OBSTACLES</b>   |   |  | <b>POSSIBILITÉS</b>  |  |   |

## Déchets alimentaires et organiques

|  |   |  |   |  |  |
|--|---|--|---|--|--|
|  <p>En règle générale, les prestataires de gestion des déchets des productions n'assurent pas la collecte des déchets organiques, c'est pourquoi aucun bac de compostage n'est prévu pour les services de restauration/d'intendance. Résultat, les restes de la préparation des repas et la nourriture excédentaire ne sont pas valorisés.</p> | <p>Aucun bac de compostage n'est mis à disposition dans les espaces de production. Les équipes de tournage jettent donc les déchets alimentaires aux ordures ménagères et dans les bacs de recyclage, ce qui engendre une contamination et d'autres désagréments.</p> | <p>Lorsque des denrées alimentaires apparaissent à l'écran, les services chargés des décors de plateau et des accessoires doivent prévoir un surplus en anticipation des besoins créatifs ou en cas de remplacement requis pour des raisons de salubrité (aliments ingérés, refroidis ou jetés).</p> | <p>Les productions devraient veiller à la collecte des déchets alimentaires provenant des services de restauration en vue de leur compostage. Les services de restauration/d'intendance devraient s'assurer que toutes les denrées alimentaires en surplus et propres à la consommation font l'objet de dons.</p> | <p>Les productions devraient embaucher des prestataires qui proposent des services de compostage dans tous les espaces de production. Il convient de sensibiliser le personnel aux méthodes appropriées de tri des déchets à l'occasion des réunions de production. Il faudrait envisager de désigner une personne-ressource chargée de sensibiliser au réacheminement et de favoriser le tri des déchets à chaque tournage.</p> |  <p>Les équipes de création devraient éviter de filmer des aliments nécessitant de prévoir un surplus important. Les services chargés des décors de plateau et des accessoires devraient s'assurer que toutes les denrées alimentaires en surplus et propres à la consommation font l'objet de dons.</p> |
| <b>OBSTACLES</b>   |   |  | <b>POSSIBILITÉS</b>   |  |  |

\*For example, Suppli in collaboration with Hungerhub in Ontario. See Ontario Green Screen Case Study.

\*\*See case studies available on the Green Production Guide, such as Divorce (HBO), and Call of the Wild (20th Century Fox).

# OBSTACLES ET POSSIBILITÉS

Les obstacles présents et les possibilités de réacheminement des déchets dépendent du type de matériau. Les obstacles et opportunités suivants ont été identifiés lors de discussions détaillées avec les équipes de production lors d'entretiens. Ils sont soutenus par une expérience professionnelle.

## Matériaux de construction



## Décors de plateau, accessoires et costumes



---

# Conclusion : Possibilités et pistes d'action

## Introduction

Les mesures proposées ci-après sont issues de la synthèse des entretiens et des réponses à l'enquête auprès des équipes de production et des prestataires, et sont étayées par l'expérience sectorielle générale de GSG. Elles sont classées par ordre de facilité de mise en œuvre dans le respect des principes de l'économie circulaire, dont la lutte contre le gaspillage et la circulation des produits et des matériaux, comme nous l'avons précisé dans l'introduction du présent rapport (voir page 8).

Sont notamment incluses les recommandations suivantes :

- [Comblir les lacunes critiques du compostage](#)
- [Responsabiliser davantage les productions](#)
- [Résoudre les problèmes d'entreposage](#)
- [Amorcer un changement culturel en renforçant la sensibilisation et la mobilisation](#)
- [Insuffler un leadership sectoriel](#)

Voir le tableau [page 58](#) pour consulter la synthèse de ces recommandations et les parties prenantes concernées.

---

## Comblent les lacunes critiques du compostage

Le renforcement du compostage est une mesure à la fois efficace et facile à mettre en œuvre pour les productions et les installations d'enregistrement. Cette démarche permettrait de réduire considérablement les émissions de méthane (un puissant gaz à effet de serre) engendrées par les déchets organiques enfouis. Les pistes d'action suivantes permettraient aux productions et aux installations de combler les lacunes du compostage.

- **Collecte générale des déchets : les productions peuvent collecter et réacheminer les déchets organiques dans tous les espaces de production.** Il est préconisé de veiller au moins à placer des bacs de collecte des déchets organiques dans tous les espaces de production où le personnel a l'habitude de manger (par exemple : coin repas, camion d'intendance, cuisines de l'installation). Dans ces espaces, le nombre de bacs de compostage devrait être supérieur à celui des bacs à ordures. Les équipes de production peuvent être sensibilisées au tri des matières organiques et tenues responsables à cet égard afin d'optimiser le réacheminement de ces déchets et de réduire la contamination des bacs de recyclage et des bacs à ordures. Voir la partie [Amorcer un changement culturel en renforçant la sensibilisation et la mobilisation](#) pour en savoir plus.
- **Mobilisation des prestataires : les productions pourraient collaborer de manière proactive avec les prestataires pour favoriser le réacheminement des déchets organiques.** Tous les prestataires interrogés aux fins du présent rapport étaient prêts à étendre leur offre de services pour y inclure le compostage. Les prestataires répondront aux besoins de leur clientèle et à la demande du marché. Conclusion : les services de compostage resteront limités tant que les productions ne seront pas plus nombreuses à solliciter leur prestation et enclines à payer le surcoût qu'elle représente. Il est important de souligner que ce surcoût devrait être compensé par le moindre volume d'ordures ménagères collecté et la baisse des redevances de déversement résultant du réacheminement.
- **Intégration des déchets destinés au compostage dans les services de collecte : les productions pourraient demander aux installations et aux prestataires d'inclure la collecte des déchets organiques dans leurs services de gestion des déchets.** La norme volontaire en faveur du développement durable des studios (Studio Sustainability Standard) inclut également le compostage à titre d'exigence minimale de gestion durable des ressources<sup>24</sup>. Lorsque les productions louent et utilisent une installation, il serait possible que cette dernière prévoie le compostage dans les contrats de gestion des déchets. Par-dessus tout, l'installation doit communiquer clairement aux productions les consignes d'utilisation des services connexes afin de veiller à la collecte appropriée des déchets et de réduire la contamination. Si la Sustainable Production Alliance considère les services de compostage comme une plus-value non négligeable, sa récente enquête

---

<sup>24</sup> albert, [The Studio Sustainability Standard](#), 2022, page 16 (en anglais uniquement).

---

après des installations a révélé que seulement 38 % d'entre elles proposaient cette prestation<sup>25</sup>.

- **Interdictions d'enfouissement : les productions pourraient exprimer un soutien en faveur des interdictions d'enfouissement des déchets organiques promulguées par les administrations municipales et/ou les gouvernements régionaux/provinciaux.** En Colombie-Britannique, la gestion des déchets est assurée à l'échelon des districts régionaux. Plusieurs d'entre eux, dont celui du Grand Vancouver, ont promulgué une interdiction d'élimination des matières organiques<sup>26</sup>, aux termes de laquelle tout dépôt de déchets contenant « des quantités excessives de restes alimentaires visibles » (traduction libre) fait l'objet du paiement d'un droit supplémentaire qui vient augmenter les coûts d'enfouissement des déchets mixtes<sup>27</sup>. En Ontario, une telle démarche pourrait inciter les productions à affecter des fonds au réacheminement des déchets plutôt qu'à leur élimination. En outre, cela pourrait encourager la mise en place d'une infrastructure interrégionale de services de compostage.

## Responsabiliser davantage les productions

Parmi les principaux obstacles empêchant un meilleur réacheminement des déchets des productions figurent les budgets insuffisants, le manque de ressources dédiées et de mandats régissant la question, ainsi qu'un défaut général de soutien en faveur de la réduction et de la gestion des déchets. Tant que l'élimination dans des sites d'enfouissement reste rapide et économique, et que les productions ne sont pas enclines à payer des coûts supplémentaires de réacheminement ou ne sont pas en mesure de le faire, les prestataires ne peuvent pas s'assurer que les déchets recyclables ou organiques sont réacheminés. La responsabilisation accrue des équipes de production et la mise à disposition de solutions simples propices à la réutilisation des matériaux et au réacheminement des déchets sont essentielles pour garantir la circularité dans l'industrie du cinéma et de la télévision. En outre, le cas des productions cinématographiques et télévisuelles n'est pas prévu expressément dans les politiques ou programmes de réacheminement des déchets à l'échelon provincial. D'après le *Rapport national sur la caractérisation des déchets* (2021), les données relatives à la production et au réacheminement des déchets provenant du secteur ICI, dont relèvent les productions et les installations, ainsi que leurs prestataires, sont actuellement limitées en Ontario<sup>28</sup>. L'affectation de ressources et l'élaboration de politiques peuvent appuyer les mesures suivantes visant à responsabiliser davantage les productions cinématographiques et télévisuelles en matière de réacheminement des déchets :

---

<sup>25</sup> Sustainable Production Alliance, [SPA Soundstage Facility Survey Key Takeaways](#), 2022, page 12 (en anglais uniquement).

<sup>26</sup> Province de la Colombie-Britannique, [Residential organic waste and local governments](#), consultation le 1<sup>er</sup> décembre 2022 (en anglais uniquement).

<sup>27</sup> District régional du Grand Vancouver (Metro Vancouver), [About Food Scraps Recycling](#), consultation le 1<sup>er</sup> décembre 2022 (en anglais uniquement).

<sup>28</sup> Environnement et changement climatique Canada, [Rapport national sur la caractérisation des déchets](#), 2019 (Annexe B : Ontario, page 1).

- 
- **Soutien hiérarchique : les producteurs et la direction des studios peuvent favoriser grandement la réutilisation des matériaux et le réacheminement des déchets.** Leur soutien peut prendre la forme de politiques ou d'exigences mises en place pour chaque production, par exemple : directives sur la budgétisation du temps et de la main-d'œuvre nécessaires au réacheminement des déchets, ou affectation de ressources au niveau des productions (personne chargée de sensibiliser le personnel sur les plateaux et/ou d'offrir une expertise en matière d'approvisionnement durable et de réacheminement des déchets). La nature des ressources financières ou humaines requises peut varier en fonction des besoins de la production.
  - **Budget de réacheminement : les services de production et les prestataires peuvent collaborer afin qu'un budget approprié soit alloué pour couvrir la prestation des services de réacheminement des déchets.** Dans le cadre du processus de budgétisation de la production, les responsables de service pourraient prévoir un poste de dépense pour le réacheminement des déchets après consultation avec les prestataires. L'établissement de rapports de réacheminement des déchets s'avère particulièrement essentiel dans le domaine de la construction, compte tenu des importantes quantités de bois et d'autres matériaux de plateau récupérables utilisés par les productions.
  - **Mandats et incitatifs : les sociétés de production, les studios et les diffuseurs doivent mettre en place des incitatifs visant à améliorer la réutilisation des matériaux et le réacheminement des déchets.** Avec peu d'efforts, les mandats au niveau organisationnel pourraient viser des objectifs simples, tels que :
    - la réduction des déchets dans le domaine de la construction grâce à l'utilisation circulaire des matériaux, par exemple : plateaux en carton (actuellement utilisés au Royaume-Uni)<sup>29</sup>
    - la collecte systématique, par les productions, de rapports de production et de réacheminement des déchets
    - la réutilisation ou le réacheminement d'un pourcentage minimum de matériaux pour éviter leur enfouissement, en fonction de la disponibilité régionale des services connexes

Il serait également possible d'encourager les productions à payer le surcoût requis en instaurant des incitatifs spéciaux ou d'autres soutiens financiers.

- **Politiques gouvernementales : les administrations municipales et/ou les gouvernements régionaux/provinciaux pourraient prévoir expressément le cas de l'industrie du cinéma et de la télévision dans les stratégies de réutilisation des matériaux et de réacheminement des déchets qui s'y prêtent.** Les administrations municipales et les gouvernements régionaux qui gèrent l'élimination des déchets ou la souscription des contrats de service avec les prestataires compétents devraient tenir compte des besoins de l'industrie du cinéma et de la télévision au moment de mettre à jour leurs stratégies. À mesure que la mise en œuvre de la *Stratégie pour un Ontario sans déchets*<sup>30</sup> se poursuit, la

---

<sup>29</sup> Vectar Sets, [Vectar Project](#) (Royaume-Uni, en anglais uniquement).

<sup>30</sup> Gouvernement de l'Ontario, [Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire](#).

---

mobilisation constructive de ce secteur est recommandée afin de cerner les nouvelles politiques et mesures d'incitation possibles.

## Résoudre les problèmes d'entreposage

La disponibilité restreinte d'espaces d'entreposage bien gérés (donc coûteux) constituait un obstacle à la réutilisation des matériaux dans les deux régions ontariennes à l'étude. Plusieurs types d'espaces (entrepôts, conteneurs d'expédition et garages privés) sont donc utilisés par différentes parties prenantes pour répondre aux besoins d'entreposage. Toutefois, certains de ces espaces risquent de se transformer en stockage de longue durée, où les matériaux disponibles ne sont pas consignés ou accessibles en vue de leur réutilisation.

Les services responsables de la construction, des décors de plateau, des accessoires et des costumes, ainsi que d'autres services très gourmands en matériaux, ont fait remarquer que les besoins propres à la conception des productions entravent la circularité. Il peut s'avérer difficile de trouver des utilisateurs intéressés par certains matériaux d'occasion, tels que les décorations peu coûteuses ou de piètre qualité. Et si les plateformes en ligne telles que Facebook Marketplace sont largement utilisées pour chiner ou tenter de remettre en circulation les matériaux, le temps et l'énergie nécessaires pour communiquer la liste des éléments disponibles et coordonner la livraison demeurent un obstacle. Divers prestataires, à l'image de Ready Set Recycle, se sont déjà positionnés sur ce créneau<sup>31</sup>. Les initiatives suivantes, parallèlement à la mobilisation accrue de l'industrie, sont recommandées pour résoudre le problème inhérent à l'inadéquation des espaces d'entreposage.

- **Améliorer la collaboration entre les parties prenantes de l'industrie afin de gérer efficacement les espaces d'entreposage existants et la remise en circulation des matériaux.** La collaboration sur le plan logistique entre les bureaux du cinéma, les syndicats et guildes, les studios, les sociétés de production et les prestataires de location de matériel et de gestion d'actifs en Ontario est nécessaire pour favoriser la circularité des matériaux. La mobilisation de multiples parties prenantes amorcée par Écran vert Ontario est préconisée pour recenser les pratiques exemplaires existantes, déployer à grande échelle les possibilités de remise en circulation et trouver des moyens innovants d'éviter le gaspillage des matériaux de production. La moindre des choses serait de consigner et de décrire clairement tous les matériaux entreposés, puis de communiquer la liste à la communauté afin que les équipes d'achat des productions puissent se procurer efficacement ce dont elles ont besoin en fonction de leurs exigences créatives.
- **Revoir les politiques et pratiques d'achat : les sociétés de production et les studios pourraient élaborer des politiques d'achat privilégiant la réutilisation des matériaux.** Les achats dépendent en grande partie des besoins créatifs et de la conception des productions, en lien avec les décisions prises par la direction. Pour privilégier la

---

<sup>31</sup> Ready Set Recycle, [Greening the entertainment industry SHOW BY SHOW](#), consultation le 1<sup>er</sup> décembre 2022 (en anglais uniquement).

---

réutilisation, les politiques d'achat pourraient imposer aux productions un pourcentage minimum de matériaux d'occasion ou un pourcentage maximum de matériaux neufs à respecter. Ces politiques pourraient être propres à chaque service et inclure des recommandations préconisant l'approvisionnement en matériaux déjà utilisés, ainsi que des directives pour la budgétisation de la main-d'œuvre et des coûts d'achat.

- **Promouvoir la réutilisation dans les pratiques de conception : les équipes de conception des productions pourraient adapter leurs directives de création pour inciter à privilégier les matériaux existants plutôt que neufs.** Les décisions d'achat étant largement tributaires des besoins créatifs, la modification des processus de conception des productions afin de tenir compte des matériaux disponibles contribuerait à réduire considérablement la production de déchets. À ce titre, la collaboration et la communication entre les services créatifs sont essentielles. Il serait possible de limiter au maximum le recours aux matériaux non recyclables ou non réutilisables, d'après la liste de recommandations d'albert à l'intention des équipes de conception des productions<sup>32</sup>. Cette pratique est déjà en vigueur dans des productions à grande échelle sur la scène internationale.



Costumes d'une production. Crédit photo : Écran vert Ontario.

---

<sup>32</sup> albert, [In Your Role: Production Handbook](#), consultation le 1<sup>er</sup> décembre 2022 (en anglais uniquement).

---

## Amorcer un changement culturel en renforçant la sensibilisation et la mobilisation

Les membres de l'industrie veulent qu'une réduction des déchets s'amorce et sont enclins à prendre des mesures en ce sens, mais un soutien sectoriel est indispensable pour faire évoluer leur comportement. D'après le ressenti des personnes interrogées, il est essentiel de faire appel à un cabinet de conseil en matière de développement durable chargé de sensibiliser les équipes et de favoriser le tri des déchets sur les plateaux afin d'améliorer les connaissances et les habitudes en matière d'élimination des déchets. En outre, les services chargés des extérieurs ne bénéficiant pas de tels conseils jugeaient nécessaire de créer des postes et d'allouer des ressources supplémentaires pour parvenir à mieux communiquer et à réacheminer davantage de déchets. Les répondants au sein de chaque production ont cité la riposte coordonnée de l'industrie face à la pandémie de COVID-19 à titre d'exemple à reproduire pour promouvoir une approche sectorielle du développement durable.

Le *Sondage sur la sensibilisation au développement durable (2022)* de Téléfilm Canada soulignait également la nécessité d'accroître la formation sur le développement durable à l'échelle de l'industrie<sup>33</sup>. Dans le cadre de ce sondage, 96 % des répondants ont déclaré s'intéresser aux pratiques de production durable et verte, mais seulement 24 % avaient suivi une formation connexe au cours des trois dernières années. Les personnes ayant suivi une formation étaient passées par des organisations sectorielles, dont Écran vert Ontario qui a formé plus de 400 personnes à ce jour. Le type de soutien le plus important aux yeux de tous les répondants était la connaissance des meilleures pratiques (72 %), laquelle peut être améliorée par le biais d'organisations sectorielles existantes et de nouveaux programmes de formation.

- **Formation à l'échelle sectorielle : les syndicats, les guildes et d'autres organisations sectorielles pourraient proposer des formations sur la gestion des déchets, la réutilisation des matériaux et la circularité en fonction des particularités de chaque service et des besoins de leurs membres.** Les personnes interrogées ont souligné qu'une telle formation sectorielle était indispensable. La sensibilisation et la formation au sujet des solutions de remplacement et de circularité des matériaux, telles que la conception de plateaux en carton, sont susceptibles d'engendrer de grands changements. La formation et les ressources doivent avoir une visée collaborative, universelle et tournée vers l'action pour permettre à tous les membres de l'industrie du cinéma et de la télévision, quelle que soit leur affiliation, d'amorcer le virage nécessaire vers l'utilisation accrue de matériaux durables et la réduction des déchets.
- **Sensibilisation sur les plateaux : les productions sont encouragées à collaborer avec les prestataires et les installations d'enregistrement pour sensibiliser les équipes de production sur les plateaux et dans les bureaux.** Parmi les moyens de sensibilisation possibles, citons les réunions de service (préproduction, santé et sécurité) et, sur les plateaux, la désignation de personnes-ressources en matière de développement durable ainsi que la mise en place

---

<sup>33</sup> Téléfilm Canada, [Sondage sur la sensibilisation au développement durable](#), pages 7, 8 et 17.

---

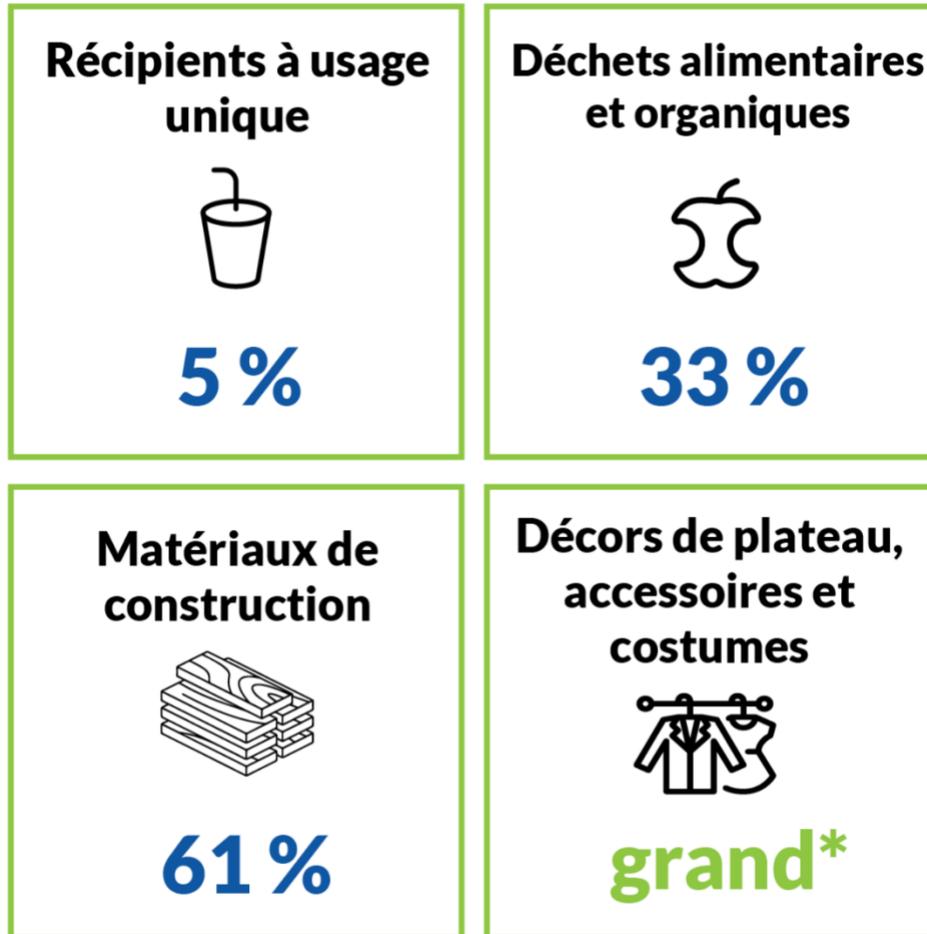
d'éléments de signalisation et d'un code couleur pour les bacs de collecte. Depuis 2020, les productions ont considérablement modifié leurs pratiques afin de respecter les exigences en matière de santé et de sécurité imposées par la pandémie de COVID-19. Cette démarche a nécessité une vaste collaboration sectorielle ainsi que l'adoption des solutions préconisées par les travaux de recherche scientifique, le déploiement d'efforts de sensibilisation systématiques et la mobilisation de ressources suffisantes à l'échelle des productions. Faire preuve du même degré d'urgence, de cohésion et de collaboration pour promouvoir le développement durable contribuerait à l'avènement de pratiques plus durables à l'échelle de l'industrie.

### Insuffler un leadership sectoriel

La mise en œuvre fructueuse des mesures proposées ici nécessitera un solide leadership sectoriel. De nombreuses données probantes indiquent que les membres de l'industrie du cinéma et de la télévision souhaiteraient participer à la réduction des déchets qu'ils produisent, et mettent en évidence la volonté des prestataires de répondre à la demande sur le marché des services de réacheminement des déchets. Il s'avère également essentiel d'offrir un soutien hiérarchique et d'adopter une démarche descendante pour faire advenir des changements constructifs.

Grâce aux renseignements d'importance cruciale recueillis tout au long de cette étude, l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision est prête à saisir les possibilités mises en lumière dans le présent rapport et à mesurer les progrès accomplis. L'amélioration du taux de réacheminement des déchets va certainement réduire les coûts (à la fois financiers et environnementaux) et permettre à l'Ontario d'assumer le rôle de chef de file sectoriel tout en bénéficiant d'un atout supplémentaire pour attirer les productions. En fin de compte, les films et les émissions constituent des œuvres d'art et de divertissement pérennes : il est donc impératif que l'industrie dans son ensemble se donne toutes les chances de durer elle aussi.

**Figure 6** : Taux potentiels de réacheminement des déchets par type de matériau. Les pourcentages reflètent la part approximative des déchets provenant des productions qui pourraient être réacheminés, d'après les données de l'étude de cas n° 1 (taux de réacheminement de 72 %).



*\*Remarque : si les décors de plateau, les accessoires et les costumes constituaient systématiquement une catégorie de matériaux importante, les données connexes en matière de déchets restaient non quantifiées, en l'absence de données spécifiques ou cohérentes permettant le calcul des taux de réacheminement.*

# Tableau de synthèse des pistes d'action

| Action possible   | Principales parties prenantes |                     |                             |  |                                       |   |  |
|---|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|--|---------------------------------------|---|--|
|   | Sociétés de production        | Studios, diffuseurs | Installations, prestataires | Syndicats, guildes, organisations sectorielles | Écran vert Ontario, bureaux du cinéma | Gouvernements provinciaux/régionaux et/ou administrations municipales | Bailleurs de fonds des productions cinématographiques et télévisuelles |
| <i>Comblers les lacunes critiques du compostage</i>   |                               |                     |                             |  |                                       |   |  |
| Collecter et réacheminer les déchets organiques dans tous les espaces de production                                     | X                             |                     | X                           |  |                                       |   |  |
| Collaborer de manière proactive avec les prestataires pour favoriser le réacheminement des déchets organiques           | X                             | X                   | X                           |  | X                                     |   |  |
| Solliciter la collecte des déchets organiques dans le cadre des services de gestion des déchets fournis aux productions |                               |                     | X                           |  |                                       |   |  |
| Plaider pour la promulgation d'interdictions d'enfouissement couvrant les déchets organiques                            |                               |                     |                             |  |                                       | X   |  |

| Action possible  | Principales parties prenantes |                     |                             |  |                                       |   |  |
|--|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|--|---------------------------------------|---|--|
|  | Sociétés de production        | Studios, diffuseurs | Installations, prestataires | Syndicats, guildes, organisations sectorielles | Écran vert Ontario, bureaux du cinéma | Gouvernements provinciaux/régionaux et/ou administrations municipales | Bailleurs de fonds des productions cinématographiques et télévisuelles |
| <i>Responsabiliser davantage les productions</i>   |                               |                     |                             |  |                                       |   |  |
| Veiller au soutien hiérarchique en faveur de la réutilisation des matériaux et du réacheminement des déchets   | X                             | X                   |                             |  |                                       |   |  |
| Allouer un budget approprié pour couvrir la prestation des services de réacheminement des déchets (y compris l'établissement des rapports connexes)                        | X                             | X                   |                             |  |                                       |   |  |
| Mettre en place des mandats/incitatifs visant à améliorer la réutilisation des matériaux et le réacheminement des déchets  | X                             | X                   | X                           | X  |                                       | X   | X  |
| Prévoir expressément le cas de l'industrie du cinéma et de la télévision dans les politiques et stratégies de réutilisation des matériaux et de réacheminement des déchets |                               |                     |                             |  |                                       | X   |  |

| Action possible  | Principales parties prenantes |                     |                             |  |                                       |   |  |
|--|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|--|---------------------------------------|---|--|
|  | Sociétés de production        | Studios, diffuseurs | Installations, prestataires | Syndicats, guildes, organisations sectorielles | Écran vert Ontario, bureaux du cinéma | Gouvernements provinciaux/régionaux et/ou administrations municipales | Bailleurs de fonds des productions cinématographiques et télévisuelles |
| <i>Résoudre les problèmes d'entreposage</i>  |                               |                     |                             |  |                                       |   |  |
| Collaborer pour gérer efficacement les espaces d'entreposage existants et la remise en circulation des matériaux |                               | X                   | X                           | X  | X                                     |   |  |
| Élaborer des politiques d'achat privilégiant la réutilisation des matériaux existants                            | X                             | X                   |                             |  |                                       |   |  |
| Adapter les directives de création pour inciter à privilégier les matériaux existants plutôt que neufs           |                               | X                   |                             | X  |                                       |   |  |
| <i>Amorcer un changement culturel en renforçant la sensibilisation et la mobilisation</i>                        |                               |                     |                             |  |                                       |   |  |
| Proposer des formations sur la gestion des déchets, la réutilisation des matériaux et la circularité             |                               | X                   |                             | X  | X                                     |   | X  |
| Collaborer pour sensibiliser les équipes de production sur les plateaux et dans les bureaux                      | X                             | X                   | X                           | X  | X                                     |   |  |

# Améliorer les pratiques de gestion des déchets dans l'industrie ontarienne du cinéma et de la télévision

## Annexes



---

## Annexe A | Études de cas complètes

Les données de toutes les études de cas qui ont contribué à ce rapport sont incluses dans cette section. Ils sont organisés comme suit :

[Étude de cas n° 1 : Série télévisée à budget élevé dans la région du grand Toronto \(1\)](#)

[Étude de cas n° 2 : Série télévisée à budget élevé dans la région du grand Toronto \(2\)](#)

[Étude de cas n° 3 : Série télévisée à budget intermédiaire dans la région du grand Toronto](#)

[Étude de cas n° 4 : Long métrage à budget intermédiaire dans le Nord de l'Ontario](#)

[Étude de cas n° 5 : Long métrage à budget intermédiaire dans la région du grand Toronto](#)

## Étude de cas n° 1 : Série télévisée à budget élevé dans la région du grand Toronto (1)

|   |   |
|---|---|
| <b>Taille et nature</b>   | Série télévisée à budget élevé  |
| <b>Personnel</b>  | ~150 personnes  |
| <b>Région, durée</b>  | RGT, sept mois  |
| <b>Type d'installation d'enregistrement</b>   | Entrepôt aménagé  |
| <b>Extérieurs</b>   | Plusieurs lieux de tournage dans la RGT   |
| <b>Nombre et types de prestataires de gestion des déchets</b>                           | Neuf prestataires pour les déchets provenant des bureaux de la production, de l'installation et des extérieurs, ainsi que les EPI et les matériaux de construction usagés + fréquentation des sites publics de récupération. Recours également à un prestataire assurant le tri manuel des déchets, ce qui a permis d'obtenir une analyse détaillée des contaminants parmi les déchets de l'équipe de tournage. |
| <b>Service chargé du développement durable ou sollicitation d'un cabinet de conseil</b> | Un cabinet de conseil en matière de développement durable a mené des initiatives de réduction des matériaux et des déchets. Cela a conduit à une vaste mobilisation des prestataires et à la fourniture de rapports de réacheminement détaillés. Un service chargé du développement durable a été embauché pour sensibiliser le personnel sur les plateaux et favoriser le réacheminement des déchets.          |
| <b>Services publics de gestion des déchets</b>  | Le service responsable du développement durable a fréquenté une installation locale de récupération pour réacheminer certains déchets tels que les appareils électroniques, les bombes de peinture et les aérosols.   |
| <b>Déchets mixtes (ordures ménagères)</b>   | Les ordures ménagères étaient collectées sur les lieux de tournage extérieurs et envoyées dans des sites d'enfouissement. Les déchets provenant de l'installation et des bureaux de la production étaient récupérés et transformés en énergie plutôt qu'enfouis.  |
| <b>Matériel de dépistage de la COVID-19 et EPI usagés</b>                               | Les EPI usagés étaient récupérés par deux prestataires et transformés en énergie plutôt qu'enfouis. Les déchets liés au dépistage de la COVID-19 entraient dans la filière des déchets bio dangereux au sein de l'établissement de dépistage. Les valeurs finales n'étaient pas disponibles.  |
| <b>Matériaux de construction usagés</b>   | Les matériaux de construction usagés étaient collectés et réacheminés par une entreprise de recyclage qui a fourni un rapport de vérification LEED.   |
| <b>Déchets recyclables</b>  | Les déchets recyclables étaient collectés dans tous les espaces de production par différents prestataires. Les bureaux de la production disposaient d'un plus grand nombre d'options pour la collecte des déchets recyclables (par exemple : papier, textile, piles).   |
| <b>Compostage</b>   | Un prestataire collectait et compostait les déchets organiques, y compris les emballages alimentaires compostables, provenant de tous les espaces de production.  |
| <b>Dons alimentaires</b>  | Pendant toute la durée de la production, le service chargé du développement durable et l'équipe de restauration ont systématiquement veillé au don de la nourriture excédentaire en partenariat avec une organisation caritative de récupération alimentaire locale.  |

|  |   |
|--|---|
| <b>Don de matériaux</b>                | Le don de matériaux a été mis en place par les responsables de service, avec l'appui du service chargé du développement durable. Toutefois, le poids ou le volume des dons réalisés n'était pas disponible. Les actifs détenus par la société de production/le studio n'ont pas été inclus.   |
| <b>Système de collecte des déchets</b> | Les bacs de collecte des déchets étaient systématiquement organisés par groupe, de façon que le personnel dispose toujours de solutions d'élimination des déchets compostables et recyclables, des EPI et des ordures ménagères. Les bacs étaient libellés et différenciés par un code couleur, et le personnel a été sensibilisé aux méthodes de tri appropriées par le service chargé du développement durable. |
| <b>Taux de réacheminement</b>          | 72 %  |

## Catégorisation des déchets

Les données relatives à cette production ont été tirées d'archives récemment constituées par GSG afin d'élargir l'analyse sectorielle et de multiplier les possibilités de comparaison. La collecte de données a été effectuée auprès des neuf prestataires ayant desservi la production durant toute la période de tournage. Ce nombre élevé de prestataires découle d'un changement décidé par la production pour améliorer les résultats de réacheminement des déchets en accord avec ses objectifs de développement durable.

**Tableau 8 : Espaces de production et processus de collecte des déchets, étude de cas n° 1**

|  | Bureaux de la production   | Installations d'enregistrement*   | Construction et décors de plateau/accessoires  | Extérieurs   |
|--|--|---|--|--|
| <b>Prestataires et déchets collectés</b> | Papersavers assurait la collecte de plusieurs flux de déchets (par exemple : papier, piles, textile) en vue de leur recyclage. D'autres déchets étaient collectés par le prestataire desservant l'installation d'enregistrement. | La collecte des déchets provenant de l'installation était assurée par un prestataire offrant des services de tri manuel des déchets compostables, recyclables et mixtes. Au-delà de la capacité de gestion de ce prestataire, les déchets en surplus étaient envoyés dans une usine de transformation des déchets en énergie en vertu du contrat d'élimination des déchets de l'installation. | Un prestataire a assuré la collecte des matériaux de construction usagés pendant quelques mois avant que la production décide de faire plutôt appel à Global Waste Services, qui a fourni des rapports de vérification LEED. Les déchets dangereux et les appareils électroniques étaient déposés dans une installation locale de récupération. Les autres matériaux de plateau usagés ont été entreposés ou donnés. | La collecte des déchets recyclables et compostables provenant des extérieurs était assurée par le prestataire desservant l'installation et effectuant le tri manuel des contaminants. L'enlèvement des déchets mixtes provenant des extérieurs était confié à un transporteur privilégié de l'industrie en vue de leur élimination dans des sites d'enfouissement. |

|                            |   |  |   |   |
|----------------------------|---|--|---|---|
| <b>Qualité des données</b> | Un rapport de réacheminement précisant le poids ou le volume par type de matériau a été fourni. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse. | Des rapports de réacheminement indiquant le poids mensuel et le poids total à la fin de la production ont été fournis. L'énergie provenant des déchets était exprimée en tonnes. | Des rapports de vérification LEED ont été fournis pour la plupart des matériaux de construction usagés, en précisant le poids et le type. Les déchets dangereux et les appareils électroniques ont été estimés en volume dans la mesure du possible. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse. Aucune donnée relative aux matériaux de plateau ayant fait l'objet de dons n'était disponible. | Un rapport de réacheminement précisant le poids exact par type de matériau a été fourni pour les déchets recyclables et compostables. Un décompte des sacs contenant des déchets mixtes a été effectué et les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse. |
|----------------------------|---|--|---|---|

*\*Sont inclus les scènes, les entrepôts et les espaces de bureau non couverts par le prestataire desservant spécialement les bureaux, ainsi que les autres espaces de soutien de cette production.*

## Taux de réacheminement

Le poids total estimé des déchets provenant de cette production était de **314 165 kg**, avec un taux de réacheminement de **72 %**. Les éventuels contaminants ont été triés par les prestataires et inclus dans les totaux des flux de déchets. Le tableau 9 précise la quantité réelle de déchets et les taux de réacheminement par espace.

**Tableau 9 : Poids total estimé des déchets produits par une série télévisée à budget élevé dans la RGT (1)**

|                                     | Domaine                                      | Bureaux, installation et extérieurs (kg) | Matériaux de construction et de plateau (kg) | TOTAL (kg)    |
|-------------------------------------|--|--|--|---------------|
| Sites d'enfouissement               | Matériaux de construction usagés             | -  | 82 708                                       | 82 708        |
|                                     | Ordures ménagères                            | 5 051                                    | -  | 5 051         |
| <b>TOTAL, SITES D'ENFOUISSEMENT</b> |  |  |  | <b>87 759</b> |
| Réacheminement                      | Matériaux de construction recyclables        | -  | 187 510                                      | 187 510       |
|                                     | Déchets recyclables en métal                 | -  | 5 290  | 5 290         |
|                                     | Matériaux de plateau recyclables, en mélange | -  | 683  | 683           |
|                                     | Énergie provenant des déchets*               | 1 610                                    | -  | 1 610         |
|                                     | Énergie générée à partir                     | 274                                      | -  | 274           |

|                              |                                |               |                |                |
|------------------------------|--------------------------------|---------------|----------------|----------------|
|                              | d'EPI usagés*                  |               |                |                |
|                              | Déchets recyclables en mélange | 10 394        | -              | 10 394         |
|                              | Déchets recyclables en papier  | 4 830         | -              | 4 830          |
|                              | Déchets recyclables en carton  | 103           | -              | 103            |
|                              | Piles                          | 34            | -              | 34             |
|                              | Déchets organiques             | 12 788        | -              | 12 788         |
|                              | Dons alimentaires              | 2 890         | -              | 2 890          |
| <b>TOTAL, RÉACHEMINEMENT</b> |                                |               |                | <b>226 406</b> |
|                              |                                |               |                |                |
|                              | <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>           | <b>37 974</b> | <b>276 191</b> | <b>314 165</b> |
|                              | <b>Taux de réacheminement</b>  | <b>87 %</b>   | <b>70 %</b>    | <b>72 %</b>    |

\*Inclus dans les déchets réacheminés.

## Analyse et synthèse des observations

Cette production affichait un taux élevé de réacheminement des déchets, établi à 72 %, car la plupart des matériaux de construction usagés ont été recyclés et réacheminés plutôt qu'enfouis. Cette mesure stratégique a été mise en œuvre en parallèle d'autres pratiques de réacheminement grâce au soutien déterminé des producteurs et d'autres décisionnaires à la tête de la production.

Le principal prestataire de gestion des déchets a fourni des rapports détaillés sur le réacheminement et la composition des déchets provenant des extérieurs et de l'installation, ce qui donne une vision transparente des impacts de l'élimination pour cette production. Ce service était plus onéreux que l'élimination dans des sites d'enfouissement – un surcoût payé par la production à l'appui de ses objectifs de développement durable. L'énergie provenant des déchets a été incluse dans les déchets réacheminés pour calculer le taux de réacheminement, car les déchets en question n'ont pas été enfouis, mais au contraire valorisés; cette distinction est importante pour déterminer les valeurs de réacheminement des déchets.

La présence de contaminants dans les bacs à ordures a néanmoins été observée durant la période de production. Sur les plateaux, les restes et emballages alimentaires étaient la principale source de contamination des bacs à ordures. Dans certains cas, des emballages alimentaires non recyclables ou souillés ont également été retrouvés dans les bacs de recyclage. Toutefois, la plupart des contaminants ont été triés par le prestataire de gestion des déchets.

---

Aucune donnée n'a été recueillie par le biais d'entretiens, d'enquêtes ou de visites sur site, car les renseignements de cette étude de cas provenaient des archives de GSG.



*Image d'un ensemble mural. Crédit photo: Samantha Leigh, Green Spark Group.*

## Étude de cas n° 2 : Série télévisée à budget élevé dans la région du grand Toronto (2)

|   |   |
|---|---|
| <b>Taille et nature</b>   | Série télévisée à budget élevé  |
| <b>Personnel</b>  | ~150 à 200 personnes  |
| <b>Région, durée</b>  | RGT, sept mois, avec collecte d'un échantillon de données sur quatre mois en raison du chevauchement limité entre la période d'étude et le calendrier de ce projet  |
| <b>Type d'installation d'enregistrement</b>   | Studio spécialement construit   |
| <b>Extérieurs</b>   | Plusieurs lieux de tournage dans la RGT   |
| <b>Nombre de prestataires de gestion des déchets</b>                                    | Quatre prestataires pour les déchets provenant des bureaux de la production, de l'installation, des extérieurs et du service de construction  |
| <b>Service chargé du développement durable ou sollicitation d'un cabinet de conseil</b> | Un cabinet de conseil en matière de développement durable a mené des initiatives de réduction des matériaux et des déchets en coordination avec les responsables de plateau. Cela a conduit à une vaste mobilisation et sensibilisation du personnel.   |
| <b>Services publics de gestion des déchets</b>  | Les prestataires déposaient les déchets de la production dans des sites d'enfouissement locaux.   |
| <b>Déchets mixtes (ordures ménagères)</b>   | Deux prestataires assuraient la collecte des ordures ménagères dans tous les espaces de production, ainsi que dans l'installation, puis les envoyaient dans des sites d'enfouissement.  |
| <b>Matériel de dépistage de la COVID-19 et EPI usagés</b>                               | Les EPI usagés n'étaient pas réacheminés, mais collectés dans les flux d'ordures ménagères. L'établissement de dépistage éliminait le matériel de test PCR dans le respect des règles applicables aux déchets bio dangereux, mais aucune donnée n'était disponible à cet égard.   |
| <b>Matériaux de construction et de plateau usagés</b>                                   | Les matériaux de construction et de plateau usagés étaient collectés dans deux grands bacs de 40 verges carrées et considérés comme des déchets mixtes. Le prestataire n'a pas été en mesure de fournir un rapport de réacheminement pour cet important volume de déchets mixtes en raison de l'espace requis et des coûts inhérents à cette tâche. Toutefois, une petite quantité non mesurable de matériaux (bois propre, carton, etc.) a été réacheminée lorsque la possibilité s'est présentée (c'est-à-dire quand le prestataire a pu les récupérer sur le dessus du bac). |
| <b>Déchets recyclables</b>  | Deux prestataires assuraient la collecte des déchets recyclables dans tous les espaces de production (bureaux et extérieurs), ainsi que dans l'installation. Les bureaux de la production disposaient d'un plus grand nombre d'options pour la collecte des déchets recyclables (par exemple : papier, textile, piles).   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Compostage</b>                      | Un prestataire collectait les déchets organiques destinés au compostage dans les extérieurs et les installations d'enregistrement, tandis qu'un autre desservait les bureaux de la production.   |
| <b>Dons alimentaires</b>               | Les services de restauration ont coordonné le don d'aliments. Les plats en surplus propres à la consommation étaient restitués aux cuisines et réutilisés par le traiteur dans d'autres préparations ou donnés à son partenaire de récupération alimentaire. Les dons alimentaires étant rassemblés à l'échelle des cuisines, aucune donnée propre à la production n'était disponible. Les services d'intendance n'ont déclaré aucun don d'aliments. |
| <b>Don de matériaux</b>                | N. D. : renseignements non disponibles. Toutefois, les personnes interrogées ont indiqué avoir fait don de divers matériaux de plateau lorsque la possibilité s'est présentée et qu'elles disposaient du temps nécessaire. La plupart des matériaux de la production ont été entreposés en prévision des prochaines saisons.   |
| <b>Système de collecte des déchets</b> | Les bacs de collecte des déchets étaient systématiquement organisés par groupe de façon que le personnel dispose toujours de solutions d'élimination des déchets recyclables et des ordures ménagères. Les bacs étaient libellés et différenciés par un code couleur. Des bacs de compostage étaient prévus dans certains espaces uniquement, dont les cuisines, le coin repas et à proximité du camion d'intendance.                                |
| <b>Taux de réacheminement</b>          | 12 % (estimation pour la durée complète de la performance-spectacle)   |

## Catégorisation des déchets

La collecte de données a été effectuée auprès des quatre prestataires ayant desservi la production sur une période de quatre mois, dont un mois de préparation et trois mois de tournage. La qualité des données varie en fonction des prestataires, comme indiqué dans le tableau 10. Les matériaux de construction et les décors de plateau/accessoires usagés, en mélange, étaient déposés par le prestataire dans des sites d'enfouissement locaux et des stations de transfert. D'après ce dernier, tous les matériaux facilement récupérables (c'est-à-dire les déchets recyclables propres se trouvant sur le dessus des bacs de collecte) ont été détournés sur son terrain en vue de leur recyclage. Toutefois, le prestataire ne disposait d'aucun rapport de réacheminement au titre de ces services.

Aucun des prestataires de la production n'a déclaré les taux de contamination des déchets. Il n'est donc pas possible de savoir si une quantité quelconque de déchets recyclables ou compostables a abouti dans des sites d'enfouissement à cause de la présence de contaminants. Les données mensuelles d'élimination et de réacheminement des déchets ont été extrapolées pour les mois de production restants (d'après le calendrier prévu) afin d'obtenir une estimation totale. Les traiteurs ou les responsables de service n'ont pas pu préciser ou estimer la quantité de denrées alimentaires et de matériaux ayant fait l'objet de dons. Ces données ne sont donc pas incluses.

**Tableau 10 : Espaces de production et processus de collecte des déchets, étude de cas n° 2**

|  | Bureaux de la production  | Installations d'enregistrement*  | Construction et décors de plateau/accessoires  | Extérieurs   |
|--|---|--|--|--|
| <b>Prestataires et déchets collectés</b> | Papersavers assurait la collecte de plusieurs flux de déchets recyclables (par exemple : papier, piles, textile) et de matières organiques destinées au compostage. | Le prestataire de services de nettoyage de l'installation collectait les déchets mixtes (ordures ménagères) et recyclables en mélange (canettes, bouteilles, papier, carton).                                      | Un prestataire privilégié disposait de deux bacs de 40 verges carrées destinés à la collecte des matériaux de construction, d'une part, et des décors de plateau/accessoires, d'autre part.                                | Un transporteur sectoriel assurait l'enlèvement des déchets provenant des extérieurs en collaboration avec le service des extérieurs et le cabinet de conseil en matière de développement durable.     |
| <b>Qualité des données</b>               | Un rapport de réacheminement précisant le poids ou le volume par type de matériau a été fourni. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse.       | Le décompte quotidien des sacs d'ordures ménagères et de déchets recyclables a été consigné sur deux mois de tournage pour chaque espace de soutien. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse. | Chaque bac était vidé une fois plein. Le nombre de fois où cela s'est produit a été consigné par le service de construction et les bureaux de la production. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse. | Le poids moyen mensuel des déchets provenant des extérieurs a été estimé en livres par le cabinet de conseil en matière de développement durable, en lien avec le transporteur chargé de l'enlèvement. |

*\*Sont inclus les scènes, les entrepôts et les espaces de bureau non couverts par le prestataire desservant spécialement les bureaux, ainsi que les autres espaces de soutien de cette production. Sont exclus les bacs de 40 verges carrées servant à la collecte des matériaux de construction et décors de plateau/accessoires usagés.*

## Taux de réacheminement

Pour respecter les échéances du rapport, la collecte des données relatives à cette production a couvert un mois de préparation et les trois premiers mois de tournage. Les volumes de déchets supplémentaires sur l'ensemble de la performance-spectacle (bouclage inclus) ont fait l'objet de projections à partir des données de substitution jugées fiables recueillies pendant quatre mois. Sur les quatre mois en question, le poids total estimé des déchets provenant de cette production était de **154 432 kg**, avec un taux de réacheminement de **7 %**. D'après les estimations, la production a généré au total **275 156 kg** de déchets, avec un taux de réacheminement de **12 %**. Le tableau 11 précise la quantité totale estimée de déchets et les taux de réacheminement par espace.

**Tableau 11 : Poids total estimé des déchets produits par une série télévisée à budget élevé dans la RGT (2)**

|                                     | Domaine                                  | Bureaux de la production | Construction et peinture | Décors de plateau et accessoires | Scènes et espaces de soutien | Extérieurs    | TOTAL          |
|-------------------------------------|--|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------|----------------|
| Sites d'enfouissement               | Ordures ménagères                        | 4 741                    | 483                      | -                                | 5 890                        | 19 222        | 30 336         |
|                                     | Matériaux de plateau usagés, en mélange* | -                        | 119 585                  | 91 988                           | -                            | -             | 211 573        |
| <b>TOTAL, SITES D'ENFOUISSEMENT</b> |  |                          |                          |                                  |                              |               | <b>241 909</b> |
| Réacheminement                      | Déchets recyclables en mélange           | 6 416                    | -                        | -                                | 1 604                        | 4 782         | 12 802         |
|                                     | Déchets recyclables en papier            | 16 465                   | -                        | -                                | -                            | -             | 16 465         |
|                                     | Carton ondulé                            | 518                      | -                        | -                                | -                            | -             | 518            |
|                                     | Canettes, bouteilles et verre            | 579                      | -                        | -                                | -                            | -             | 579            |
|                                     | Tissu/Textile                            | 431                      | -                        | -                                | -                            | -             | 431            |
|                                     | Déchets organiques                       | 1 538                    | -                        | -                                | -                            | 914           | 2 452          |
|                                     | Cartouches de toner/ d'encre**           | 137 articles             |                          |                                  |                              |               |                |
| <b>TOTAL, RÉACHEMINEMENT</b>        |  |                          |                          |                                  |                              |               | <b>33 247</b>  |
| <b>TOTAL</b>                        |  | <b>30 688</b>            | <b>120 068</b>           | <b>91 988</b>                    | <b>7 494</b>                 | <b>24 918</b> | <b>275 156</b> |
| <b>Taux de réacheminement</b>       |  | <b>85 %</b>              | <b>0 %</b>               | <b>0 %</b>                       | <b>21 %</b>                  | <b>23 %</b>   | <b>12 %</b>    |

\*Les matériaux de construction, les décors de plateau et les accessoires usagés étaient déposés dans des bacs de 40 verges carrées destinés à la collecte générale des déchets mixtes et le prestataire n'a pas déclaré la quantité récupérée ou recyclée.

\*\*Nombre d'articles inclus dans les rapports de réacheminement du prestataire, mais sans indication de poids ou de volume.

---

## Analyse et synthèse des observations

Le taux de réacheminement des déchets de cette production était faible dans l'ensemble (12 %), malgré un taux atteignant 85 % dans les bureaux de la production. Cela découlait principalement du fait que les espaces produisant le plus de déchets ne les réacheminaient pas. Les déchets déposés dans les bacs de 40 verges carrées par les services chargés de la construction/peinture et des décors de plateau/accessoires étaient tous éliminés dans des sites d'enfouissement après leur collecte.

Au cours de la visite sur site, la présence d'une grande quantité de bois a été observée dans le bac de 40 verges carrées utilisé par le service chargé de la construction/peinture, alors que ces matériaux peuvent être recyclés auprès d'un prestataire qui les accepte. Le bac de collecte des décors de plateau/accessoires usagés avait été vidé avant la tournée d'observation, mais les entretiens sur site ont permis de déterminer qu'il était rempli de meubles cassés ou entiers, de sacs poubelle noirs (ordures ménagères) et d'autres matériaux mixtes, empêchant tout recyclage de son contenu.

La présence de contaminants dans les bacs à ordures a été observée lors de la visite sur site. Sur les plateaux, les restes et emballages alimentaires étaient la principale source de contamination des bacs à ordures. Dans certains cas, des emballages alimentaires non recyclables ou souillés ont également été retrouvés dans les bacs de recyclage. Toutefois, la plupart des contaminants ont été triés par le cabinet de conseil en matière de développement durable.

Au cours de la visite sur site, les discussions avec les membres de l'équipe ont permis de constater leur grande sensibilisation à la problématique des déchets provenant des productions établies en Ontario en général, et ont témoigné des efforts entrepris par cette production pour réduire son impact. Cependant, toutes les personnes interrogées étaient d'avis qu'il faudrait aller plus loin en adoptant une approche descendante par la mise en place d'incitatifs ou la prise de mandats par les gouvernements ou les studios, ou au moyen d'une enveloppe budgétaire dédiée à la gestion des déchets de la production. Deux personnes représentant le cabinet de conseil en matière de développement durable ont constaté un changement de comportement du personnel vis-à-vis du réacheminement des déchets au fil de leurs interventions de sensibilisation et d'aide au tri des déchets. Malgré la présence de contaminants observée dans certains bacs à proximité des plateaux et de l'installation, les déchets étaient correctement triés au niveau du coin repas et les espaces d'intendance grâce au soutien du cabinet de conseil en matière de développement durable.

## Étude de cas n° 3 : Série télévisée à budget intermédiaire dans la région du grand Toronto

|   |   |
|---|---|
| <b>Taille et nature</b>   | Série télévisée à budget intermédiaire  |
| <b>Personnel</b>  | ~85 à 100 personnes   |
| <b>Région, durée</b>  | RGT, quatre mois  |
| <b>Type d'installation d'enregistrement</b>   | Bâtiment vacant temporairement utilisé comme lieu de tournage et espace de bureau   |
| <b>Extérieurs</b>   | Tournage régulier en extérieur dans une petite collectivité en périphérie de la RGT   |
| <b>Nombre de prestataires de gestion des déchets</b>                                    | Trois prestataires pour les déchets provenant des bureaux/de l'installation et des extérieurs, ainsi que les matériaux de construction usagés   |
| <b>Service chargé du développement durable ou sollicitation d'un cabinet de conseil</b> | Non   |
| <b>Services publics de gestion des déchets</b>  | Les prestataires déposaient les déchets de la production dans des sites d'enfouissement locaux.   |
| <b>Déchets mixtes (ordures ménagères)</b>   | Deux prestataires assuraient la collecte des ordures ménagères dans tous les espaces de production, puis les envoyaient dans des sites d'enfouissement.   |
| <b>Matériel de dépistage de la COVID-19 et EPI usagés</b>                               | Ces déchets étaient collectés dans les flux d'ordures ménagères, même si l'équipe responsable de la santé et de la sécurité en période de COVID-19 avait étudié des options de recyclage.   |
| <b>Matériaux de construction et de plateau usagés</b>                                   | Les matériaux de construction et de plateau usagés ont été collectés séparément à deux occasions pendant la construction des plateaux, dans des bacs de 25 et 16 verges carrées destinés aux déchets mixtes. Tout au long de la production, les matériaux de construction usagés étaient déposés dans les bacs de collecte des ordures ménagères et de recyclage (6 verges carrées) de l'installation. Au moment du bouclage, les matériaux de construction ont été mis de côté après démontage ou donnés/vendus à d'autres productions. Aucune donnée n'a permis d'estimer le volume des matériaux récupérés ou donnés. En raison du mélange de matériaux dans les bacs, le prestataire n'a pas été en mesure de fournir un rapport de réacheminement. Toutefois, une petite quantité non mesurable de matériaux (bois propre, carton, etc.) a été réacheminée lorsque la possibilité s'est présentée (c'est-à-dire quand le prestataire a pu les récupérer sur le dessus du bac). |
| <b>Déchets recyclables</b>  | Les déchets recyclables étaient collectés dans tous les espaces de production par trois prestataires. Les bureaux de la production disposaient d'un plus grand nombre d'options pour la collecte des déchets recyclables (par exemple : papier, textile, piles).  |
| <b>Compostage</b>   | Un prestataire assurait la collecte des déchets organiques destinés au compostage dans les bureaux de la production.  |
| <b>Dons alimentaires</b>  | Les services d'intendance ont coordonné le don d'aliments à l'échelle des cuisines. Les plats en surplus propres à la consommation étaient restitués aux cuisines et réutilisés dans  |

|  |  |
|--|--|
|  | d'autres préparations ou donnés au partenaire de récupération alimentaire de l'entreprise. Les dons alimentaires étant rassemblés à l'échelle des cuisines, aucune donnée propre à la production n'était disponible.   |
| <b>Don de matériaux</b>                | N. D. : renseignements non disponibles. Au moment du bouclage, les matériaux de plateau et les costumes ont été mis de côté ou donnés/vendus à d'autres productions. Aucune donnée n'a permis d'estimer le volume des matériaux récupérés ou donnés.   |
| <b>Système de collecte des déchets</b> | Les bacs de collecte des déchets étaient généralement organisés par groupe de façon que le personnel dispose de solutions d'élimination des déchets recyclables et des ordures ménagères. Aucun élément de signalisation n'était prévu, mais les bacs bleus équipés d'un sac transparent étaient destinés au recyclage, tandis que les bacs jaunes équipés d'un sac noir servaient à la collecte des ordures ménagères. Des bacs de compostage étaient prévus uniquement dans les cuisines desservant les bureaux de la production, donc le personnel n'y avait pas accès. |
| <b>Taux de réacheminement</b>          | 44 %   |

### Catégorisation des déchets

La collecte de données a été effectuée auprès des trois prestataires ayant desservi la production de bout en bout. La qualité des données varie en fonction des prestataires, comme indiqué dans le tableau 12. Les déchets mixtes étaient déposés par les prestataires dans des sites d'enfouissement locaux et les déchets recyclables en mélange dans des stations de transfert en vue de leur recyclage. Toutefois, le prestataire n'a pu fournir aucun rapport de réacheminement au titre de ces services. Aucun des prestataires de la production n'a déclaré les taux de contamination des déchets. Il n'est donc pas possible de savoir si une quantité quelconque de déchets recyclables ou compostables a abouti dans des sites d'enfouissement à cause de la présence de contaminants. Les traiteurs ou les responsables de service n'ont pas pu préciser ou estimer la quantité de denrées alimentaires et de matériaux ayant fait l'objet de dons. Ces données ne sont donc pas incluses.

**Tableau 12 : Espaces de production et processus de collecte des déchets, étude de cas n° 3**

|  | Bureaux de la production  | Installations d'enregistrement*  | Construction et décors de plateau/accessoires   | Extérieurs  |
|--|---|--|---|---|
| <b>Prestataires et déchets collectés</b> | Papersavers assurait la collecte de plusieurs flux de déchets recyclables (par exemple : papier, piles, textile) et de matières organiques destinées au compostage. | Tous les déchets mixtes (ordures ménagères) et les déchets recyclables en mélange (canettes, bouteilles, papier, carton) étaient collectés par les services et par un prestataire de services de nettoyage de l'installation, puis déposés dans des bacs de 6 verges carrées prévus à cet effet. | Un prestataire privilégié est venu vider un bac de 25 verges carrées et un autre de 16 verges carrées ayant servi au service de construction durant la préparation. D'autres matériaux de construction usagés ont pu être déposés dans les bacs à ordures de l'installation d'enregistrement. | Un transporteur sectoriel assurait l'enlèvement des déchets provenant des extérieurs en collaboration avec le service des extérieurs. |
| <b>Qualité des données</b>               | Un rapport de réacheminement précisant le poids ou le volume par type de matériau a été fourni. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse.       | Chaque bac était vidé une fois plein. Le nombre de fois où cela s'est produit figurait sur les factures du prestataire. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse.  | Chaque bac était vidé une fois plein. Le nombre de fois où cela s'est produit figurait sur les factures du prestataire. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse.   | Les volumes d'ordures ménagères et de déchets recyclables étaient consignés sur les factures en fonction du nombre de sacs.           |

*\*Dans le cadre de cette production, un bâtiment vacant a abrité les bureaux de la production, les espaces d'entreposage et les installations d'enregistrement.*

## Taux de réacheminement

Le poids total estimé des déchets provenant de cette production était de **42 450 kg**, avec un taux de réacheminement de **44 %**. Le tableau 13 précise la quantité réelle de déchets et les taux de réacheminement par espace.

**Tableau 13 : Poids total estimé des déchets produits par une série télévisée à budget intermédiaire dans la RGT**

|                       | Domaine  | Bureaux et installation | Extérieurs   | Construction (lorsque ces déchets n'étaient pas regroupés avec ceux de l'installation)* | TOTAL         |
|-----------------------|--|-------------------------|--------------|---|---------------|
| Sites d'enfouissement | Ordures ménagères                              | 18 711                  | 1 938        | -   | 20 649        |
|                       | Matériaux de construction usagés, en mélange** | -                       | -            | 3 143   | 3 143         |
|                       | <b>TOTAL, SITES D'ENFOUISSEMENT</b>            |                         |              |   |               |
| Réacheminement        | Déchets recyclables en mélange                 | 15 687                  |              | -   | 15 687        |
|                       | Déchets recyclables en papier                  | 2 041                   | -            | -   | 2 041         |
|                       | Déchets organiques                             | 930                     | -            | -   | 930           |
|                       | <b>TOTAL, RÉACHEMINEMENT</b>                   |                         |              |   |               |
| <hr/>                 |  |                         |              |   |               |
|                       | <b>TOTAL</b>                                   | <b>37 369</b>           | <b>1 938</b> | <b>3143</b>   | <b>42 450</b> |
|                       | <b>Taux de réacheminement</b>                  | <b>50 %</b>             | <b>0 %</b>   | <b>0 %</b>  | <b>44 %</b>   |

\*Après la construction du plateau initial, la benne destinée aux matériaux de construction usagés a été remplacée par une benne de recyclage et une benne de collecte des ordures ménagères pour l'ensemble des déchets de l'installation (construction incluse).

\*\*Le transporteur assurant l'enlèvement n'a pas été en mesure de fournir des rapports indiquant si les déchets ont été recyclés ou enfouis.

---

## Analyse et synthèse des observations

Cette production a réacheminé 42 % de ses déchets, soit un taux modéré, en raison de la collecte systématique des déchets recyclables en mélange dans un bac de 6 verges carrées au niveau de l'installation (qui abritait également les bureaux). Tous les déchets de l'installation, matériaux de construction usagés et déchets recyclables étaient collectés par un prestataire privilégié et déposés dans une station de transfert à proximité en vue de leur élimination et de leur réacheminement. Il n'est pas possible de savoir quelle quantité des matériaux de construction recyclables a été éliminée dans des sites d'enfouissement et non recyclée, en raison de la présence de contaminants. Cependant, compte tenu de la contamination des bacs de recyclage observée durant la visite sur site, il est raisonnable de penser qu'une proportion inconnue des déchets collectés dans le bac de recyclage de 6 verges carrées a été enfouie. Voir la partie [Conclusion : Pistes d'action](#) pour savoir quelles sont les mesures préconisées face à cette problématique.

La présence de contaminants dans les bacs à ordures a été observée lors de la visite sur site. Sur les plateaux, les restes et emballages alimentaires étaient la principale source de contamination des bacs à ordures. Dans certains cas, des emballages alimentaires non recyclables ou souillés ont également été retrouvés dans les bacs de recyclage.

Au cours de la visite sur site, les discussions avec le personnel ont mis au jour un mélange de sentiments, entre espoir que les productions en Ontario réduiront leurs déchets et amélioreront le réacheminement, et vision cynique mettant en doute la possibilité qu'un changement soit possible sans mandat du gouvernement ou des sociétés de production. En outre, une nette différence a été observée entre les principaux obstacles rencontrés par l'équipe de tournage (en déplacement extérieur) et le personnel des bureaux. Les bureaux et l'installation offraient davantage de solutions de recyclage (bacs pour les déchets organiques dans les cuisines, destruction des documents, etc.) et de réutilisation (éviers pour laver les couverts et assiettes, fontaines à eau pour le remplissage des bouteilles) dont ne bénéficiait pas l'équipe de tournage. L'une des personnes interrogées a déploré que les fontaines à eau, pratiques au studio, ne soient pas également disponibles en extérieur. Le recours aux bouteilles en plastique à usage unique a été fréquemment constaté lors des visites sur les lieux de tournage.

Cette production a fait appel à Papersavers pour ses flux de collecte, et l'installation était sous contrat avec GFL pour la gestion des déchets mixtes et recyclables. Néanmoins, en raison d'un manque critique de communication entre la production et l'installation, les déchets organiques (triés comme il convient par l'équipe de production) ont abouti dans les bacs à ordures ménagères de GFL au lieu d'être collectés par Papersavers en vue de leur compostage. Ce problème aurait pu être évité grâce à une meilleure communication entre ces deux entités quant à la responsabilité des services de compostage.

## Étude de cas n° 4 : Long métrage à budget intermédiaire dans le Nord de l'Ontario

|   |   |
|---|---|
| <b>Taille et nature</b>   | Long métrage à budget intermédiaire   |
| <b>Personnel</b>  | ~100 personnes  |
| <b>Région, durée</b>  | Nord de l'Ontario, cinq semaines  |
| <b>Type d'installation d'enregistrement</b>   | Bâtiment vacant temporairement utilisé comme lieu de tournage et espace de bureau   |
| <b>Extérieurs</b>   | Tournage régulier dans les alentours  |
| <b>Nombre de prestataires de gestion des déchets</b>                                    | Deux prestataires pour l'ensemble des déchets (ordures ménagères, matériaux recyclables et EPI)   |
| <b>Service chargé du développement durable ou sollicitation d'un cabinet de conseil</b> | Non   |
| <b>Services publics de gestion des déchets</b>  | S. O. : aucune installation publique de récupération recensée. Toutefois, les productions établies dans cette région tournent généralement beaucoup en extérieur et utilisent des installations publiques de récupération. Cette production disposant de bureaux, tous les déchets provenant des extérieurs étaient ramenés dans les bacs à disposition là-bas.   |
| <b>Déchets mixtes (ordures ménagères)</b>   | La collecte des ordures ménagères était assurée dans tous les espaces de production pour envoi dans des sites d'enfouissement.  |
| <b>Matériel de dépistage de la COVID-19 et EPI usagés</b>                               | Les tests de dépistage rapide et par PCR de la COVID-19 étaient réalisés sur place. Tous les déchets liés au dépistage rapide et les EPI usagés étaient collectés dans les flux d'ordures ménagères. Les déchets liés au dépistage par PCR, en revanche, étaient considérés comme des déchets bio dangereux et collectés à ce titre par un autre prestataire. Les données relatives aux déchets bio dangereux sont le fruit d'une estimation réalisée par l'équipe de dépistage de la COVID-19 aux fins de la présente étude. |
| <b>Matériaux de construction et de plateau usagés</b>                                   | Peu de matériaux de construction et de plateau ont été utilisés, et la plupart avaient été récupérés auprès d'autres productions ou achetés d'occasion. Au moment du bouclage, les matériaux de construction ont été mis de côté après démontage ou donnés/vendus à d'autres productions. Aucune donnée n'a permis d'estimer le volume des matériaux récupérés ou donnés.   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Déchets recyclables</b>             | La collecte des déchets recyclables en mélange était effectuée dans tous les espaces de production.  |
| <b>Compostage</b>                      | S. O. : aucune installation de compostage commercial n'est disponible dans cette région.   |
| <b>Dons alimentaires</b>               | Les services d'intendance ont coordonné le don d'aliments de façon informelle en distribuant les denrées alimentaires en surplus à l'équipe de production ou à des organisations de bienfaisance. Aucun service de don d'aliments adapté aux productions n'est bien établi dans la région. Cette production n'avait pas recours aux services d'un traiteur. Tous les repas étaient commandés auprès d'un restaurant local. Aucune donnée n'a permis d'estimer la quantité de nourriture réacheminée. |
| <b>Don de matériaux</b>                | N. D. : renseignements non disponibles. Au moment du bouclage, les matériaux de plateau et les costumes ont été mis de côté ou donnés/vendus à d'autres productions. Aucune donnée n'a permis d'estimer le volume des matériaux récupérés ou donnés.   |
| <b>Système de collecte des déchets</b> | Les bacs de collecte des déchets étaient généralement organisés par groupe de façon que le personnel dispose de solutions d'élimination des déchets recyclables et des ordures ménagères. Aucun élément de signalisation n'était prévu, mais les bacs bleus équipés d'un sac transparent étaient destinés au recyclage tandis que les bacs jaunes équipés d'un sac noir servaient à la collecte des ordures ménagères.   |
| <b>Taux de réacheminement</b>          | 22 %   |

### Catégorisation des déchets

La collecte de données a été effectuée auprès du prestataire ayant desservi la production et l'installation de bout en bout. La qualité des données par espace de production est précisée dans le tableau 14. Tous les déchets provenant de l'installation d'enregistrement et des extérieurs étaient déposés dans des bacs à ordures ménagères et dans des bacs de recyclage (en mélange). Green for Life Environmental (GFL) était chargé de ces collectes. L'installation assurait la collecte séparée des déchets provenant des bureaux et des autres espaces de soutien. Les taux de contamination des bacs de recyclage étaient consignés par GFL. Le taux de réacheminement global a été actualisé d'après ces renseignements.

**Tableau 14 : Espaces de production et processus de collecte des déchets, étude de cas n° 4**

|  | Bureaux de la production*  | Installation d'enregistrement**  | Construction et décors de plateau/accessoires  | Extérieurs  |
|--|--|--|--|---|
| <b>Prestataires et déchets collectés</b> | Le prestataire de services de nettoyage de l'installation assurait la collecte des déchets provenant des bureaux et des autres espaces de soutien. Il s'avère probable qu'un chevauchement d'ampleur inconnue se soit produit dans les espaces accessibles au public. GFL était chargé du traitement de tous les déchets de l'installation en vertu d'un contrat distinct de celui des bureaux de la production. | Tous les déchets mixtes (ordures ménagères et matières organiques) et les déchets recyclables en mélange (canettes, bouteilles, papier, carton) étaient collectés par le service des extérieurs et d'autres services, puis déposés dans les bacs de 6 verges carrées prévus à cet effet par GFL. | Non applicable : inclus dans les données relatives aux déchets de l'installation d'enregistrement. | Non applicable : tous les déchets provenant des extérieurs étaient ramenés à l'installation d'enregistrement. |
| <b>Qualité des données</b>               | Le prestataire de services de nettoyage effectuait un décompte quotidien des sacs d'ordures ménagères collectés. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse.   | Chaque bac était vidé une fois plein. Le tonnage total a été consigné par le prestataire. Ce dernier a également fourni une estimation de la contamination des déchets recyclés.   | Sans objet   | Sans objet  |

\*Sont inclus certains espaces de bureau, certains couloirs et les toilettes.

\*\*Dans le cadre de cette production, un bâtiment vacant a abrité les bureaux de la production, les espaces d'entreposage et les installations d'enregistrement.

## Taux de réacheminement

Le poids total estimé des déchets provenant de cette production était de **3 600 kg**, avec un taux de réacheminement de **22 %**. En outre, le prestataire a estimé que les bacs de recyclage présentaient un taux de contamination de 25 %, soit 198 kg de déchets qui ont été retirés et éliminés avec les ordures ménagères. La contamination des bacs de recyclage a porté l'estimation du taux de réacheminement à 16 % (tableau 15).

**Tableau 15 : Poids total estimé des déchets produits par un long métrage à budget intermédiaire dans le Nord de l'Ontario**

|                       | Domaine                                    | Installation (toilettes et bureaux) (kg) | Extérieurs (tous les lieux de tournage et espaces de soutien) (kg) | COVID-19 (déchets bio dangereux liés au dépistage par PCR)* (kg) | TOTAL        |
|-----------------------|--|--|--|--|--------------|
| Sites d'enfouissement | Ordures ménagères                          | 300                                      | 2 500**  | N. D.  | 2 800        |
|                       | Matériel de dépistage de la COVID-19 (PCR) | N. D.                                    | N. D.  | 10   | 10           |
|                       | <b>TOTAL, SITES D'ENFOUISSEMENT</b>        |  |  |  | <b>2810</b>  |
| Réacheminement        | Déchets recyclables en mélange             | N. D.                                    | 790  | N. D.  | 790          |
|                       | <b>TOTAL, RÉACHEMINEMENT</b>               |  |  |  | <b>790</b>   |
| <hr/>                 |  |  |  |  |              |
|                       | <b>TOTAL</b>                               | 300                                      | 3 290  | 10   | <b>3 600</b> |
|                       | <b>Taux de réacheminement</b>              | <b>0 %</b>                               | <b>24 %</b>  | <b>0 %</b>   | <b>22 %</b>  |
|                       | Contamination des déchets recyclables**    | N. D.                                    | 25 % des déchets recyclables en mélange                            | N. D.  | 198          |
|                       | <b>Taux de réacheminement estimé</b>       | <b>0 %</b>                               | <b>18 %</b>  | <b>0 %</b>   | <b>16 %</b>  |

\*Le mode d'élimination finale des déchets bio dangereux liés au dépistage par PCR de la COVID-19 est inconnu et devrait être l'incinération ou l'enfouissement d'après les [lignes directrices se rapportant à la Loi de l'Ontario sur la protection de l'environnement](#).

\*\*Estimation du prestataire de gestion des déchets, GFL.

---

## Analyse et synthèse des observations

Le taux de réacheminement des déchets de cette production était faible (22 %) en raison du volume élevé de déchets mixtes (ordures ménagères) générés. D'après GFL, les bacs de recyclage présentaient en outre un taux de contamination de 25 %, ce qui a ramené le taux de réacheminement estimé à 16 %. GFL a fourni des rapports détaillés sur les bacs vidés dans le cadre du présent projet, ainsi qu'une rétroaction à l'équipe de production chargée des extérieurs au sujet des principaux contaminants afin d'améliorer le tri effectué par le personnel.

Au cours de la visite sur site, les discussions ont révélé une frustration générale découlant des contraintes budgétaires qui ont empêché la mise en place de services de réacheminement appropriés et la sensibilisation des équipes. En outre, les responsables de service et les cadres de la production qui ont l'habitude de tourner dans la RGT ont fait part de leur déception quant à l'absence de solution de compostage des déchets organiques fournie dans une telle région de tournage.

La présence de contaminants dans les bacs à ordures a été observée lors de la visite sur site. Sur les plateaux, les restes et emballages alimentaires étaient la principale source de contamination des bacs à ordures. Dans certains cas, des emballages alimentaires non recyclables ou souillés ont également été retrouvés dans les bacs de recyclage.

En revanche, bon nombre d'initiatives prises par différents membres de la production et petites entreprises locales ont porté leurs fruits et permis de se procurer des matériaux d'occasion et de les donner/entreposer en vue de futures productions. Cette production a collaboré avec une entreprise locale pour utiliser et restituer des fournitures de bureau, des matériaux de plateau et des accessoires. Une autre société de production locale entrepose également des matériaux et les réutilise pour d'autres productions dans la région.



*Récipient éliminé dans un bac vert destiné à la collecte des déchets organiques. Crédit photo : Écran vert Ontario.*

## Étude de cas n° 5 : Long métrage à budget intermédiaire dans la région du grand Toronto

|   |  |
|---|--|
| <b>Taille et nature</b>   | Long métrage à budget intermédiaire  |
| <b>Personnel</b>  | ~200 personnes   |
| <b>Région, durée</b>  | RGT, deux mois   |
| <b>Type d'installation d'enregistrement</b>   | Entrepôt aménagé   |
| <b>Extérieurs</b>   | Plusieurs lieux de tournage dans la RGT et les alentours   |
| <b>Nombre de prestataires de gestion des déchets</b>                                    | Trois prestataires pour les déchets provenant des bureaux/de l'installation et des extérieurs, ainsi que les matériaux de construction usagés  |
| <b>Service chargé du développement durable ou sollicitation d'un cabinet de conseil</b> | Non  |
| <b>Services publics de gestion des déchets</b>  | S. O. : à notre connaissance, aucune installation publique de récupération n'a été utilisée.   |
| <b>Déchets mixtes (ordures ménagères)</b>   | La collecte des ordures ménagères était assurée dans tous les espaces de production pour envoi dans des sites d'enfouissement.   |
| <b>Matériel de dépistage de la COVID-19 et EPI usagés</b>                               | Les tests de dépistage de la COVID-19 étaient réalisés sur place et tous les déchets connexes, ainsi que les EPI usagés, étaient collectés dans les flux d'ordures ménagères.  |
| <b>Matériaux de construction et de plateau usagés</b>                                   | Les matériaux de construction et de plateau provenaient de diverses sources, notamment d'un entrepôt sur site et de sociétés de location dans la RGT et aux États-Unis (matériaux d'occasion), et d'achats neufs au détail. Au moment du bouclage, les matériaux de construction utiles ont été mis de côté dans l'entrepôt sur site, après démontage, en vue d'autres productions. Aucune donnée n'a permis d'estimer le volume de matériaux récupérés ou donnés. Toutefois, plus de 30 piles contenant du contreplaqué et d'autres types de bois étaient visibles sur les photos fournies. |
| <b>Déchets recyclables</b>  | Les déchets recyclables étaient collectés dans tous les espaces de production par trois prestataires. Les bureaux de la production disposaient d'un plus grand nombre d'options pour la collecte des déchets recyclables (par exemple : papier, textile, piles).   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Compostage</b>                      | Un prestataire devait assurer la collecte des déchets organiques destinés au compostage dans les bureaux de la production. Toutefois, en raison d'une mauvaise communication entre la production et l'installation, tous les déchets organiques triés comme il convient par la production ont été éliminés dans le bac à ordures ménagères par les prestataires de services de nettoyage de l'installation. Le prestataire étant embauché par la production et non par l'installation, tous les déchets organiques collectés par l'installation avant que la production ne mette en place ce service étaient envoyés dans des sites d'enfouissement.   |
| <b>Dons alimentaires</b>               | Les services d'intendance et de restauration ont coordonné le don d'aliments à l'échelle des cuisines. Dans les deux cas, les plats en surplus propres à la consommation étaient restitués aux cuisines et réutilisés dans d'autres préparations ou donnés au partenaire de récupération alimentaire de l'entreprise. Les dons alimentaires étant rassemblés à l'échelle des cuisines, aucune donnée propre à la production n'était disponible.  |
| <b>Don de matériaux</b>                | Aucun renseignement disponible. Au moment du bouclage, les matériaux de plateau et les costumes ont été mis de côté ou donnés/vendus à d'autres productions. Aucune donnée n'a permis d'estimer le volume des matériaux récupérés ou donnés.   |
| <b>Système de collecte des déchets</b> | <p>Sur les plateaux et dans les espaces de soutien, les bacs de collecte des déchets étaient généralement organisés par groupe de façon que le personnel dispose de solutions d'élimination des déchets recyclables et des ordures ménagères. Aucun élément de signalisation n'était prévu, mais les bacs bleus équipés d'un sac transparent étaient destinés au recyclage tandis que les bacs jaunes équipés d'un sac noir servaient à la collecte des ordures ménagères.</p> <p>Dans les bureaux de la production et le coin repas, les bacs à ordures et les bacs de recyclage étaient clairement libellés et différenciés par un code couleur. Même chose pour les bacs de compostage dans toutes les cuisines. Un moindre taux de contamination a été observé dans ces endroits comparativement à d'autres espaces de production.</p> |
| <b>Taux de réacheminement</b>          | 9 %  |



Site de collecte des déchets dans un bureau. Crédit photo : Écran vert Ontario.

### Catégorisation des déchets

La collecte de données a été effectuée auprès des trois prestataires ayant desservi la production de bout en bout. La qualité des données varie en fonction des prestataires, comme indiqué dans le tableau 16. Les déchets mixtes étaient déposés par les prestataires dans des sites d'enfouissement locaux, et les déchets recyclables en mélange dans des stations de transfert en vue de leur recyclage. Toutefois, le prestataire n'a pu fournir aucun rapport de réacheminement au titre de ces services. Aucun des prestataires de la production n'a déclaré les taux de contamination des déchets. Il n'est donc pas possible de savoir si une quantité quelconque de déchets recyclables ou compostables a abouti dans des sites d'enfouissement à cause de la présence de contaminants.

**Tableau 16 : Espaces de production et processus de collecte des déchets, étude de cas n° 5**

|  | Bureaux de la production  | Installation d'enregistrement**   | Construction et décors de plateau/accessoires   | Extérieurs**   |
|--|---|---|---|--|
| <b>Prestataires et déchets collectés</b> | Papersavers assurait la collecte de plusieurs flux de déchets recyclables (par exemple : papier, piles, textile) et de matières organiques destinées au compostage. Toutefois, les déchets organiques ont été éliminés dans des sites d'enfouissement en raison d'une mauvaise communication entre la production et l'installation. | Tous les déchets mixtes (ordures ménagères) et les déchets recyclables en mélange (canettes, bouteilles, papier, carton) étaient collectés par les prestataires de services de nettoyage de l'installation et les services de production, puis déposés dans les bacs de 6 verges carrées prévus à cet effet par GFL. Les déchets organiques ont été éliminés dans des sites d'enfouissement en raison d'une mauvaise communication. | La collecte de bacs de 40 verges carrées a été effectuée auprès du service de construction par un prestataire privilégié.   | Un transporteur sectoriel assurait l'enlèvement des déchets provenant des extérieurs en collaboration avec le service des extérieurs. Le prestataire n'a pas récupéré de reçu précisant le poids des ordures ménagères et des déchets recyclables auprès de l'installation de récupération. Toutefois, le prestataire a assuré que tous les déchets recyclables ont été déposés dans la zone prévue à cet effet. |
| <b>Qualité des données</b>               | Un rapport de réacheminement précisant le poids ou le volume par type de matériau a été fourni. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse.   | Chaque bac était vidé quotidiennement, et le poids total des déchets (en kg) figurait sur les factures du prestataire. Le poids n'ayant pas été consigné par type (ordures ménagères et déchets recyclables), les facteurs de conversion de l'EPA ont servi à établir les estimations (voir la partie <a href="#">Méthodologie</a> ).   | Le bac était vidé une fois plein. Le nombre de fois où cela s'est produit figurait sur les factures du prestataire. Les volumes ont été convertis en poids aux fins de l'analyse. | Le nombre de collectes était précisé sur les factures du prestataire. D'après le prestataire, chaque chargement pesait environ 750 livres et se composait à 60 % d'ordures ménagères et à 40 % de déchets recyclables (selon le poids). Ces estimations ont servi aux fins de la présente analyse.   |

\*Sont inclus les espaces de bureau, les espaces de soutien et les installations d'enregistrement.

\*\*Durant les tournages dans l'installation d'enregistrement, les déchets produits par l'équipe de tournage ne tenaient pas dans les bacs prévus sur place. L'excédent était donc empilé à côté des bacs et collecté par le transporteur chargé de l'enlèvement des déchets provenant des extérieurs.

## Taux de réacheminement

Le poids total estimé des déchets provenant de cette production était de **75 070 kg**, avec un taux de réacheminement de **9 %**. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la contamination, en l'absence de rapport des prestataires à ce sujet. Le tableau 17 précise la quantité réelle de déchets et les taux de réacheminement par espace.

**Tableau 17 : Poids total estimé des déchets produits par un long métrage à budget intermédiaire dans la RGT**

|                                     | Domaine                                      | Bureaux de la production et installation (kg)* | Construction (kg) | Extérieurs et installation (kg)** | TOTAL         |
|-------------------------------------|--|--|-------------------|-----------------------------------|---------------|
| Sites d'enfouissement               | Matériaux de construction usagés, en mélange | -  | 61 326            | -                                 | 61 326        |
|                                     | Déchets mixtes/Ordures ménagères             | 3 831  | -                 | 3 470                             | 7 301         |
| <b>TOTAL, SITES D'ENFOUISSEMENT</b> |  |  |                   |                                   | <b>68 627</b> |
| Réacheminement                      | Déchets recyclables en mélange               | 2 832  | -                 | 2 313                             | 5 145         |
|                                     | Déchets recyclables en papier                | 1 089  | -                 | -                                 | 1 089         |
|                                     | Canettes, bouteilles et verre                | 209  | -                 | -                                 | 209           |
|                                     | Déchets organiques***                        | -  | -                 | -                                 | 0             |
| <b>TOTAL, RÉACHEMINEMENT</b>        |  |  |                   |                                   | <b>6 443</b>  |
| <b>TOTAL</b>                        |  | <b>7 961</b>                                   | <b>61 326</b>     | <b>5 783</b>                      | <b>75 070</b> |
| <b>Taux de réacheminement</b>       |  | <b>52 %</b>                                    | <b>0 %</b>        | <b>40 %</b>                       | <b>9 %</b>    |

\*Les déchets provenant de l'installation ont été estimés d'après le poids total (kg) fourni par GFL et à l'aide des estimations de l'US EPA quant au poids des ordures ménagères et des déchets recyclables en mélange.

\*\*Le poids des déchets provenant des extérieurs s'appuie sur les estimations du prestataire, à savoir : environ 750 livres par chargement, dont 60 % d'ordures ménagères et 40 % de déchets recyclables (selon le poids).

\*\*\*Les déchets organiques ont été collectés par cette production; toutefois, en raison d'une mauvaise communication entre les bureaux de la production et l'installation, ils n'ont pas été réacheminés, mais éliminés avec les ordures ménagères.

---

## Analyse et synthèse des observations

Le taux de réacheminement des déchets de cette production était faible (9 %) en raison du volume élevé de matériaux de construction usagés, en mélange, dont le poids est estimé à 61 326 kg, et ce, malgré le bois récupéré et entreposé par le service de construction en vue de l'assemblage de futurs plateaux. Cette estimation a été établie à l'aide du facteur de conversion de l'US EPA pour le bois, soit l'équivalent de 3,07 tonnes par bac de 40 verges carrées.

La présence de contaminants dans les bacs à ordures a été observée lors de la visite sur site. Sur les plateaux, les restes et emballages alimentaires étaient la principale source de contamination des bacs à ordures. Dans certains cas, des emballages alimentaires non recyclables ou souillés ont également été retrouvés dans les bacs de recyclage.

Au cours de la visite sur site, les discussions avec le personnel ont illustré une parfaite compréhension des efforts entrepris par la production et l'installation pour fournir des bacs de recyclage et entreposer les matériaux de construction et de plateau en vue de leur réutilisation. Une nette distinction a été observée entre les bureaux de la production et les espaces de tournage. Dans les bureaux de la production, les bacs de recyclage étaient clairement libellés et différenciés par un code couleur. Les cuisines et le coin repas utilisé par l'équipe de tournage disposaient de bacs de compostage. Dans l'installation d'enregistrement, les bacs de recyclage n'étaient pas toujours placés à proximité des bacs à ordures, d'où la présence de contaminants. Dans d'autres espaces de soutien, certains bacs à ordures étaient gérés par les services de production et il n'est pas possible de déterminer si ces déchets étaient éliminés dans le bac destiné aux matériaux de construction ou dans les bacs prévus par GFL dans l'installation.

## Annexe B | Participation aux entretiens et à l'enquête

Sur l'ensemble des productions participant au présent projet, 73 entretiens formels et informels ont été menés, à la fois à distance et lors des visites sur site. Ce total dépasse le nombre prévu de six entretiens par production. Les personnes interrogées étaient pour la plupart des responsables de service clés et des prestataires de gestion des déchets, de réutilisation des matériaux et de services de restauration (tableau 18). Ont été inclus dans la présente analyse uniquement les entretiens répondant aux questions sur les principaux types de déchets des productions, les obstacles au réacheminement et les besoins à satisfaire ou les possibilités à saisir pour réduire les déchets et améliorer le réacheminement.

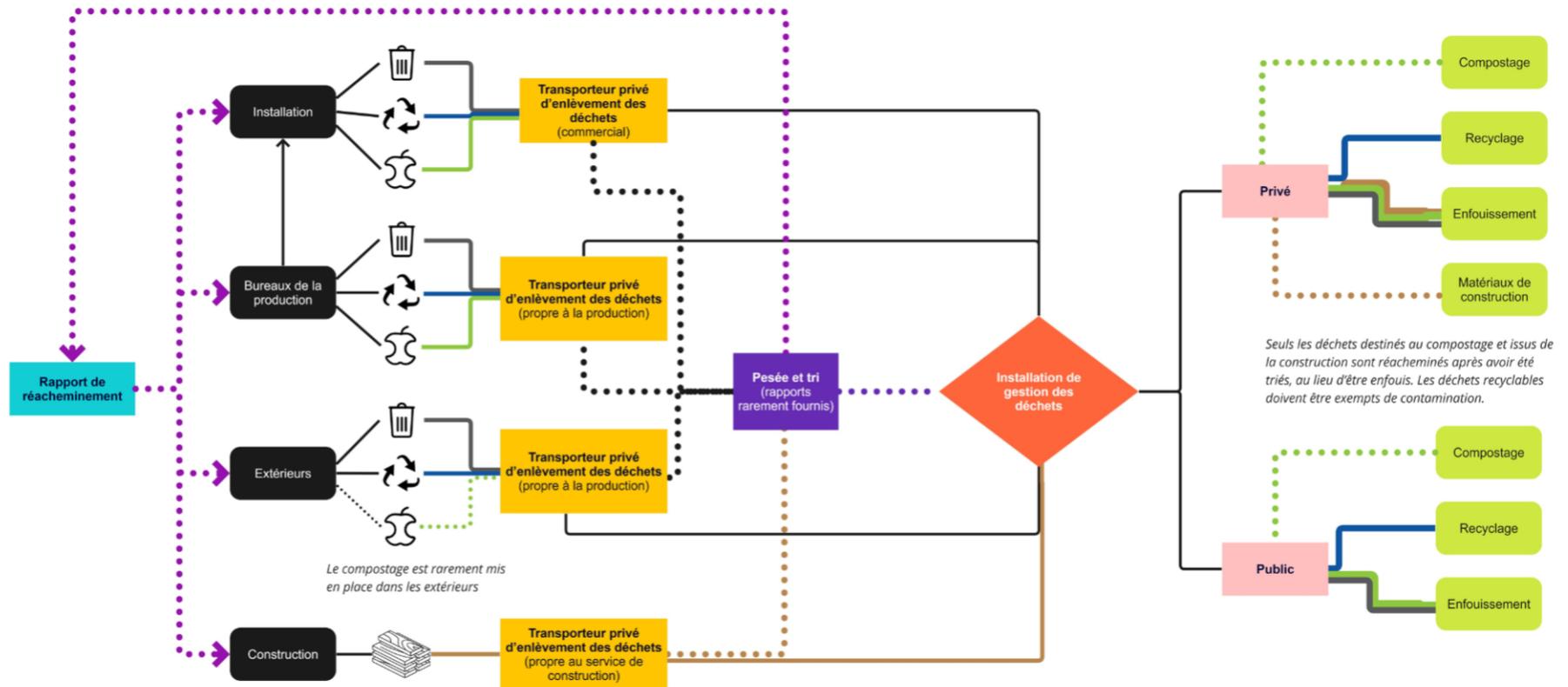
Au total, 58 réponses à l'enquête ont été reçues, soit une proportion inférieure à la cible de 15 % des membres de chaque équipe de production, malgré un échange permanent et de nombreux rappels. Les équipes de production ont attribué ce faible taux de réponse à leur emploi du temps très chargé. L'enquête a néanmoins rempli son objectif visant à éclairer la recherche en amont des visites sur site et à permettre aux membres du personnel souhaitant contribuer au projet de fournir une rétroaction plus générale.

**Tableau 18 : Participation aux entretiens et à l'enquête**

| Type d'entretien  | Nombre total d'entretiens* | Nombre total de réponses à l'enquête         |
|---|----------------------------|--|
| Étude de cas n° 1 : Série télévisée à budget élevé dans la RGT (1)                | S. O. – Données d'archive  | S. O. – Données d'archive                    |
| Étude de cas n° 2 : Série télévisée à budget élevé dans la RGT (2)                | 18 (~10 % du personnel)    | 23 (~13 % du personnel)                      |
| Étude de cas n° 3 : Série télévisée à budget intermédiaire dans la RGT            | 14 (~15 % du personnel)    | 14 (~13 % du personnel)                      |
| Étude de cas n° 4 : Long métrage à budget intermédiaire dans le Nord de l'Ontario | 13 (~13 % du personnel)    | 10 (~10 % du personnel)                      |
| Étude de cas n° 5 : Long métrage intermédiaire dans la RGT                        | 16 (~13 % du personnel)    | 10 (~5 % du personnel)                       |
| Prestataire   | 9                          | S. O. : non diffusée auprès des prestataires |
| Autres informateurs clés  | 3                          | 1 (demande expresse)                         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>73</b>                  | <b>58</b>                                    |

\*Sont inclus les entretiens formels et informels apportant une réponse aux questions susmentionnées.

## Annexe C | Organigramme des flux de déchets et de matériaux



---

Rapport d'Andrew Robinson et Samantha Leigh,  
Green Spark Group

Juin 2023



pour

